This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Dix-Huitième volume.

2e TRIMESTRE 1853. — 3e TRIMESTRE 1853.

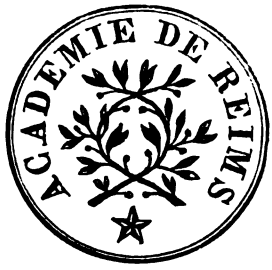

REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

MDCCCLIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

ANNÉE 1852-1853.

—

Tome XVIII. — *N*° 1.

SCIENCES.

—

Communication de M. Maumené.

—

RAPPORT SUR LES APPAREILS DE VENTILATION ÉTABLIS PAR MM. LACHAPPELLE ET LEVARLET (1).

—

Messieurs Lachappelle et Levarlet, filateurs à Reims, vous ont soumis les dispositions par eux adoptées, afin d'entretenir dans leurs nombreux ateliers une ventilation continuelle et aussi active que l'exige un renouvellement complet de l'air. Préoccupés de l'importance de ce renouvellement pour la santé des ouvriers, ces habiles industriels n'ont rien négligé pour l'obtenir et nous avons la satisfaction de vous annoncer le succès complet de leurs efforts. Quel-

(1) La Commission, nommée par l'Académie, se composait de MM. Henriot-Delamotte, Baudesson, Dérodé, Vély, P. Massé, Goda, E. Maumené, rapporteur.

Digitized by Google

ques détails vous feront sans doute partager notre conviction à cet égard.

De longues réflexions ne sont pas nécessaires pour comprendre la nécessité de l'accumulation des ouvriers dans les plus petits espaces : c'est une conséquence inévitable de l'obligation où se trouve l'industrie de réduire au minimum tous ses frais généraux. A cette condition seule, il est permis d'atteindre le bon marché, cause première du bien-être général.

La nécessité industrielle de réunir les ouvriers en aussi grand nombre que possible dans un même atelier crée un danger sérieux L'air, cette première nourriture, ne peut alors conserver ses qualités utiles, et, par le fait même de la respiration, il devient nuisible ou même complètement irrespirable. Veut-on juger cette vérité par des exemples? en voici un des plus frappants. Durant la guerre de l'Indépendance, les Américains entassèrent dans une pièce étroite plus de deux cents prisonniers, debout les uns contre les autres, et serrés de façon à ne pouvoir faire aucun mouvement ; moins d'une heure après, les deux tiers des hommes, ainsi condamnés à respirer une atmosphère trop limitée, périssaient victimes d'eux-mêmes ou de l'air vicié par leur respiration. Faute de secours, les autres auraient eu le même sort ; pas un seul n'aurait pu échapper. De ce fait extrême aux circonstances ordinaires il y a une grande distance ; mais, si l'air des ateliers présente en apparence de faibles altérations, en y regardant de plus près on peut apprécier combien son influence devient pernicieuse en se prolongeant. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les tables de mortalité et de com-

Digitized by Google

parer les nombres relatifs aux hommes enfermés dans des espaces restreints avec ceux qui représentent la mortalité ordinaire. Souvent les premiers sont décuples des seconds.

Et ce n'est pas seulement par ce résultat final, par cette mortalité plus grande, qu'il faut juger des funestes effets de l'air modifié par la respiration. Avant la mort, l'homme privé d'un air pur est soumis à une dégradation continue, d'abord au physique puis au moral ; son sort est des plus tristes, et celui-là même dont le cœur survit à l'affaissement du corps n'est point capable d'un travail énergique.

Cette vérité bien reconnue, grâce à la science, ne peut manquer de décider tous les manufacturiers à mettre leurs ateliers dans les conditions désirables ; et si l'Académie, voulant hâter la réalisation générale d'un si utile progrès, a dû offrir les récompenses dont elle dispose, réjouissons-nous d'être devancés sur cette route, et d'y trouver d'honorables négociants conduits par le seul amour du bien vers ce but important que nous nous efforçons de montrer à tous.

Messieurs Lachappelle et Levarlet ont fait établir dans leur maison de Reims, un des systèmes de ventilation dont la pratique a déjà montré les avantages, celui de M. E. Duvoir. Dans ce système la chaleur d'un foyer fournit une ventilation considérable par l'effet du tirage. On fait aboutir au cendrier un conduit ouvert par son autre extrémité dans l'atelier où doit s'effectuer la ventilation.

Digitized by Google

Après avoir clos hermétiquement les portes du foyer et du cendrier, le tirage ne peut s'établir sans que l'air de l'atelier se précipite dans le conduit pour venir au cendrier et traverser les grilles. Cet air enlevé de l'atelier y est remplacé sans peine à l'aide d'un autre tube venant du dehors et par lequel de l'air pur débouche loin de l'orifice où s'écoule l'air vicié. En donnant aux deux conduits les dimensions convenables, l'atelier demeure sans cesse traversé par un courant d'air pur, et les produits de la respiration sont entraînés complètement à mesure de leur formation.

Votre Commission a pu juger par elle même de la bonne construction des appareils et des avantages réels de la ventilation produite.

Elle a d'abord mesuré à l'aide de l'anémomètre de M. Combes la vitesse du courant d'air et par suite le volume introduit dans les salles ventilées. Elle a reconnu que ce volume n'est pas moindre de 20 mètres cubes par personne et par heure ; c'est-à-dire que la rapidité de la ventilation dépasse de beaucoup les limites jugées suffisantes. En se fondant sur les nombreuses expériences relatives à cette question et principalement sur celles de M. Dumas et sur les siennes propres, M. Peclet a fixé le volume d'air dont le renouvellement est insdispensable par personne et par heure de 6 à 10 mètres seulement.

Votre Commission a voulu vous offrir une mesure plus exacte encore du véritable avantage de cette

Digitized by Google

ventilation énergique. Elle a eu recours à l'analyse chimique de l'air dans l'une des salles ventilées et dans une autre pièce où la ventilation n'est pas encore établie. Son rapporteur a déterminé l'acide carbonique dans les deux ateliers en faisant usage de la méthode rigoureuse de Brunner et Boussingault. Voici les résultats obtenus :

10,000 litres d'air dans la salle ventilée contenaient seulement 6 litres d'acide carbonique.

10,000 litres d'air dans la salle non ventilée en renfermaient 35 d'acide.

Ces résultats montrent de la manière la plus simple et la plus directe l'utilité du renouvellement de l'air. En effet dans la salle ventilée l'air était véritablement pur. L'expérience a montré depuis longtemps, notamment à MM. Thenard et Boussingault, que l'air examiné sur le sommet d'une montagne, loin des villes, en un mot dans les meilleures circonstances, renferme de 3 à 6 litres d'acide carbonique sur 10,000. Nous pouvons donc considérer l'atmosphère de la première salle (peigneuses) comme entièrement pure. Dans la salle non ventilée au contraire l'air est altéré à un degré très marqué. Le volume d'acide carbonique atteint 35 dix millièmes, et cette proportion devient très nuisible, quand la respiration est prolongée dans une telle atmosphère. Durant les expériences faites à Paris pour la ventilation de la Chambre des Députés l'assistance trouvait insuffisante une ventilation pour laquelle l'analyse chimique indiquait 25 litres d'acide carbonique sur 10,000. La température était de 20 degrés. Qu'on juge par là du mauvais état des ateliers où nous avons trouvé 36 litres à une température 25°, 5.

Digitized by Google

L'acide carbonique n'est d'ailleurs pas l'unique cause du mal : en effet sa formation est toujours accompagnée de miasmes ou plutôt d'exhalaisons dont la présence est rendue manifeste par une odeur plus ou moins forte, et ces exhalaisons, même à faible dose, produisent certainement sur les poumons une action délétère : l'acide carbonique est donc à la fois un corps actif et un indice, une sorte de mesure, de la quantité d'autres matières plus nuisibles encore. Sa détermination est du plus grand intérêt par cette double raison.

Le système de ventilation, adopté par MM. Lachappelle et Levarlet, présente encore un avantage marqué. Le tube de prise d'air s'ouvre dans une vaste cour, et descend d'abord dans une cave bien fermée pour remonter ensuite aux ateliers. En d'autres termes, l'air pur traverse un réservoir dont la température est uniforme pendant toute l'année et il arrive dans les salles avec cette température uniforme Ainsi, pendant l'été, non-seulement l'air se renouvelle, mais il rafraîchit sensiblement les pièces qu'il parcourt en y apportant la température des caves; pendant l'hiver, il amène avec lui la même température et contribue au réchauffement.

L'établissement qui nous occupe est déjà partiellement débarrassé des pernicieuses influences de l'air confiné. Il le sera bientôt en totalité. Les nombreux ouvriers qu'il emploie sont placés dans les conditions où le travail sera pour eux le moins pénible : leur santé n'aura plus à redouter d'atteintes par le grand défaut d'air pur. Cette précieuse amélioration dont leurs chefs se sont fait un devoir, est maintenant apprécié de la plupart d'entre eux comme

Digitized by Google

elle l'est de jour en jour par toutes les personnes éclairées (1). Pour l'obtenir, MM. Lachapelle et Levarlet n'ont regardé ni à la dépense, ni aux difficultés d'une installation faite après coup.

Nous venons de parler de dépense et nous devons faire observer qu'il s'agit des frais d'établissement. Le système de ventilation fondé sur l'emploi du tirage dans la cheminée des chaudières n'exige pas un accroissement notable des frais généraux et présente la plus grande économie possible (2).

Votre Commission pense que MM. Lachapelle et Levarlet ont rempli les conditions du programme des prix que vous avez proposés pour 1853. A la vérité cet article paraît s'appliquer à l'établissement simultané d'appareils de chauffage et de ventilation : mais nous avons cru à l'unanimité que votre intention n'a pas été de demander à une même personne l'observation de deux conditions parfaitement distinctes.

Nous vous proposons, en conséquence, de décerner à MM. Lachappelle et Levarlet, pour l'installation d'un système de ventilation propre à assurer les meilleures conditions hygiéniques à leurs nombreux ouvriers, une des 3 médailles d'argent que vous avez offertes pour cet objet.

(1) Nous savons et nous constatons avec plaisir ici que d'autres personnes s'occupent en ce moment d'établir chez elles les appareils nécessaires à la ventilation complète de leurs ateliers.

(2) La ventilation est établie dans de telles conditions qu'elle amène aux foyers, terme moyen, l'air justement nécessaire à la combustion de la houille.

Digitized by Google

Communication de M. Maumené.

RAPPORT SUR UN APPAREIL DE SOUTIRAGE PRÉSENTÉ PAR M. GAMAHUT.

M. Gamahut, ouvrier ferblantier à Reims, nous a présenté un appareil de son invention destiné au soutirage du vin en général. Vous nous avez chargés, MM. Sutaine, P. Massé et moi, d'examiner cet appareil et de vous en rendre compte.

M. Gamahut a mis sous nos yeux un modèle exécuté d'une manière imparfaite ; nous avons pu juger seulement ainsi des idées de l'auteur, sans être à même d'apprécier la facilité plus ou moins grande de l'usage d'un appareil bien construit. Nous devons dire qu'il n'a pas tenu à la bonne volonté de M. Gamahut de nous soumettre un appareil convenable.

La pensée de l'auteur est d'éviter les inconvénients ordinaires du soutirage, c'est-à-dire, 1° la perte du temps, 2° l'épanchement du vin. Le moyen employé consiste à faire venir par un siphon, jusque dans un tube horizontal assez large, le vin qu'on veut mettre en bouteilles. Le tube horizontal est muni d'un certain nombre d'ajutages espacés de manière à recevoir simultanément chacun une bouteille ; les ajutages portent tous une soupape semblable à celle

Digitized by Google

de l'entonnoir déjà présenté par l'auteur, et qui a obtenu un rapport favorable. Toutes les soupapes peuvent être ouvertes au même moment par le mouvement d'un levier horizontal, et leurs flotteurs les ferment aussitôt que le vin, dans la bouteille, atteint un niveau fixé d'avance.

Il nous paraît extrêmement probable que l'appareil établi dans les conditions nécessaires de bonne construction, remplira les vues de l'auteur. Le soutirage exigera certainement moins de temps. L'épanchement du vin sera complétement évité. L'ouvrier n'aura plus besoin de l'attention fatigante, nécessitée par le mode ordinaire. En cas d'accident, le robinet placé au bas de la branche extérieure du siphon, permet d'éviter la perte de liquide qui pourrait résulter du mauvais jeu des soupapes (ce qui ne se produira d'ailleurs que difficilement). Enfin l'appareil sera transportable; son prix peu élevé; les réparations, rarement nécessaires, seront faciles et peu coûteuses.

Par toutes ces raisons, nous exprimons le regret de n'avoir pu établir plus complétement notre conviction à l'aide d'un véritable appareil et non d'un simple modèle; mais, persuadés de l'utilité de l'invention, et voulant encourager, autant qu'il dépend de nous, son auteur, nous avons l'honneur de vous proposer d'accorder à M. Gamahut une médaille de bronze.

Digitized by Google

Communication de M. Saubinet.

—

RAPPORT SUR LA MALADIE DE LA VIGNE.

—

Messieurs,

Vous m'avez renvoyé un rapport de votre correspondant M. Louis Leclerc, adressé à Mgr le ministre de l'intérieur.

Ce rapport intitulé : *Les Vignes malades*, est daté d'octobre 1852, est fort bien fait et très-intéressant pour notre localité. Il forme une brochure de 80 pages, accompagnée de quatre planches lithographiées avec beaucoup de soins, et il se divise en huit chapitres.

Le premier chapitre, intitulé : *Situation générale*, contient un aperçu historique de l'envahissement de l'*Oïdium Tuckeri*, en Angleterre, au printemps de l'année 1845, et en France, à la même époque de 1847.

L'Oïdium Tuckeri, ainsi nommé par un savant anglais, le révérend M. Berkeley, de Bristol, parce qu'il a été découvert pour la première fois, à Margate, en Angleterre, dans les cultures forcées de M. Tucker,

Digitized by Google

jardinier-primeuriste, est un très petit champignon de la famille des mucédinées. L'emploi d'un microscope ou d'une forte loupe est indispensable pour pouvoir étudier et reconnaître cette moisissure.

A Paris, comme en Angleterre, il commence par s'attaquer dans les serres, aux cultures forcées de la vigne, d'où il passe sur les treilles, et ensuite sur les vignobles. En 1851, il envahit les vignobles des environs de Bordeaux ; en 1852, il y continue ses ravages, et passe dans le Loiret, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, la Charente, la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées, la Provence, l'Isère, le Lyonnais, le Beaujolais, la Bourgogne, et jusqu'à Strasbourg et Metz.

Il franchit la Méditerranée, passe en Italie pour s'abattre en Algérie, et se faire signaler en Syrie et dans l'Asie-Mineure.

M. Leclerc constate un fait très-remarquable, et sur lequel il n'existe à sa connaissance aucun dissentiment, c'est que partout, la marche et les progrès du mal ont suivi une sorte de loi à peu près régulière et invariable.

Chapitre II. *Causes de la maladie, sa nature. — Systèmes.* — M. Leclerc déclare qu'il est impossible jusqu'à ce jour de connaître et d'indiquer les causes de la maladie.

Deux opinions, dit-il, sont en présence, et elles ont fourni des discussions interminables et des écrits multipliés, sans résultat satisfaisant.

Les partisans de la première opinion soutenue par les savants, veulent que *l'Oïdium* soit une plante parasite inconnue jusque-là, qui s'installe sur un végétal d'ordre plus élevé, sain, à l'état normal, pour y ger-

Digitized by Google

mer, se développer, fructifier, vivre enfin aux dépens de sa proie.

Les partisans de la deuxième opinion sont les vignerons-propriétaires, et ils soutiennent que l'arbuste atteint d'un mal mystérieux, appelle, par une altération profonde et antérieure, le développement d'une sorte de moisissure qu'ils nomment le *choléra* de la vigne.

Le simple vigneron, le pauvre paysan, de l'Atlantique aux embouchures du Rhône, croit fermement que ce mal est l'effet d'un mauvais air, *d'un méchant brouillard* dont il sait la date précise. De Gênes à Grenoble, de Lyon à Dijon jusqu'à Strasbourg et Metz, le peuple attribue la maladie de la vigne au gaz d'éclairage ou à la vapeur des locomotives, ce qui est tout un pour lui : inventions sataniques d'où naissent bien d'autres fléaux contemporains. Croirait-on que dans notre siècle de lumières, on ait imprimé d'aussi grossières erreurs ; mais on est forcé de le reconnaître, quand M. Leclerc cite une brochure intitulée : *Etude de la maladie de la vigne*, par Etienne Lapierre. Elle se vend à Lyon cinquante centimes.

Chapitre III. *Symptômes, caractères, effets.* — Chapitre admirablement fait, et qu'il faudrait vous lire en entier, car il ne supporte point l'analyse.

Je me bornerai à vous dire qu'à l'appui des faits que M. Leclerc y signale, et des descriptions qu'il y donne, viennent quatre planches parfaitement dessinées, d'une très grande exactitude, qui font très-bien connaître l'*Oïdium* et toutes les phases de la maladie dont il est la cause.

Ce chapitre, composé de 14 pages, est très scientifique, et je craindrais de fatiguer votre attention en vous le lisant.

Digitized by Google

J'ajouterai seulement que l'*Oïdium* a fait de tels ravages dans le Bas-Languedoc, que Mgr l'évêque de Montpellier, sur les représentations qui lui ont été faites, a ordonné, le 27 juillet 1852, des prières publiques dont M. Leclerc donne le texte.

Chapitre IV. *Circonstances favorables à l'invasion.* — M. Leclerc a été frappé de la constance d'un fait qui s'est offert de lui-même à ses regards, et en vingt localités différentes, c'est que le terrain le plus favorable à l'invasion et à la surabondande fructification de l'*Oïdium* est un sol riche, bas et humide.

Chapitre V. — *Conjectures.* — Tout, dans ce chapitre, vient par des faits appuyer les opinions émises dans le quatrième chapitre, et M. Leclerc s'étend longuement sur la découverte de l'*Oïdium* dans une serre chaude. « *Partout*, » dit-il, « l'invasion de l'*Oïdium* s'est opérée d'abord sur les vignes forcées en serre chaude ; de là, il est passé sur celles cultivées en treille, et enfin sur celles des vignobles. »

M. Leclerc établit le rapport suivant :

Le ver à soie, depuis qu'il est entre les mains de l'homme, arrive à son cinquième âge, vif, bien portant, superbe, et, tout-à-coup, ce beau ver à soie se tord en de douloureuses convulsions et meurt. D'où vient cela ? Il meurt d'un champignon, d'une mucédinée que les savants nomment *Botrytis Bassiana*, et que les magnaniers appellent la *Muscardine*. Cette maladie, chaque année, détruit en France seulement, une valeur estimée à 20 millions.

En quel lieu, à quelle époque cette muscardine a-t-

Digitized by Google

elle apparu pour la première fois ? Nul ne le sait, mais il est probable que ce fut un beau jour, chez quelque ingénieux Tucker faisant de l'éducation chauffée, étouffée, forcée, comme le primeuriste actuel de Margate fait de la culture forcée. M. Leclerc termine ce chapitre par une réflexion très-juste, et je vous demande la permission de vous la citer dans son entier.

» La *Mycologie* (connaissance des plantes cryptogames) forme l'une des parties les plus vastes, peut être, et les moins connues de la botanique. Sa nomenclature est encore un cahos. A ne citer qu'un seul fait, les mycologues ont trente-sept appellations différentes pour désigner seulement la semence de ces végétaux, qui sont loin d'être encore parfaitement étudiés. On y fait chaque jour de nouvelles découvertes. Vingt mille espèces, je crois, sont connues, mais à quel chiffre s'élève le nombre de ce qui reste encore ignoré ? L'illustre naturaliste Ehrenberg, de Berlin, a recueilli des poussières attachées à l'écorce des arbres, après de grands vents ; il y a trouvé des œufs d'insectes, des débris de végétaux, des spores imperceptibles inconnus à l'Europe. On sait les productions curieuses et parfois inattendues que fait éclore le hasard des semis ; sait-on, si en matière de cryptogames, les hasards d'un semis ne donnent jamais, sous l'influence si puissante des milieux, une variété nouvelle très apte à s'installer, à vivre, à se reproduire sur un végétal dans sa constitution primitive, par une culture abusive et séculaire, c'est-à-dire, très apte lui-même à recevoir cet hôte dangereux. »

Chapitre VI. *Moyens employés pour prévenir et combattre le mal.* — M. Leclerc déclare qu'on est maintenant bein près de reconnaître en France

Digitized by Google

comme en Italie, *qu'on ne sait rien*; triste aveu, qui échappe toujours difficilement à la science orgueilleuse.

Les deux opinions émises dans le deuxième chapitre, devaient nécessairement servir de point de départ à deux systèmes de recherches et de médications différentes

Les praticiens seuls ont beaucoup cherché.

D'un côté, pour guérir la vigne, on attaqua l'arbuste supposé malade ; de l'autre côté, on prit directement l'*Oïdium*, à partie pour l'exterminer.

Dans le premier système on a essayé la taille prématurée, la taille tardive, l'ablation des jeunes pousses et l'abstention même de toute espèce de taille. On a enterré les sarments passés à l'état ligneux, on a incisé le pied de la souche, on a coupé, gratté les racines, *rien n'a réussi*.

Dans le deuxième système, on a jeté tout simplement sur les vignes mouillées par la rosée ou la pluie, de la poussière. On a trempé des raisins dans un vase contenant de la terre argileuse délayée, et on les a entourés d'une espèce de cuirasse impénétrable. On a essayé de la fleur de soufre et du sulfate de chaux.

On a projeté sur la vigne mouillée du soufre pulvérulent à l'aide d'un appareil ingénieusement disposé (méthode M. Gontier). M. Grison, jardinier à Versailles, emploie des lotions répétées au besoin, avec l'hydrosulfate de calcium.

Chapitre VII. *Question d'histoire.* — Le système de l'incision Guida n'a point réussi. Quelques Italiens ne pouvant croire que le fait de l'*Oïdium Tuckeri* fut absolument nouveau, se sont livrés à

Digitized by Google

de patientes recherches et ont cru trouver ce cryptogame dans les auteurs de l'antiquité : Théophraste, Dioscoride et Pline l'ancien.

La presse française a parlé de toutes ces découvertes prétendues ; de là, cette croyance fort affaiblie maintenant et chancelante chez nos voisins de la Péninsule, mais enracinée et très-vivace encore dans le sud de la France, *que la maladie de la vigne a déjà existé, qu'elle a cessé d'exister, qu'elle cessera donc d'exister bientôt.*

M. Leclerc s'est rendu en Italie, et après avoir causé avec des savants éminents de ce pays, il est demeuré convaincu qu'il est impossible de s'arrêter à l'idée que l'*Oïdium* ait été connu dans l'antiquité.

Chapitre VIII. *Résumé et conclusion.* — Le mal est considérable, sans doute, dit M. Leclerc, il est surtout de nature à frapper les imaginations, et à faire naître de vives inquiétudes pour l'avenir ; mais le désastre est moins grand qu'on ne l'a fait, si ce n'est dans une région, la région du Sud, au bas du Languedoc, où on ne peut l'exagérer, tant il est grave.

L'origine réelle, la source primitive de la maladie des vignes est encore un profond, peut-être un impénétrable mystère.

La cause prochaine du mal sera probablement encore l'objet de débats scientifiques prolongés.

Un préjugé populaire explique le mal de la façon la plus absurde, par l'influence délétère du gaz d'éclairage et de la vapeur des locomotives. On aurait tort de dédaigner cette erreur ; si grossière qu'elle soit, elle a profondément pénétré dans les convictions d'un nombre incalculable d'hommes qui souffrent, s'irritent, et mêlent des menaces secrètes à leurs plaintes.

Digitized by Google

La haute température de l'atmosphère, la richesse et l'humidité du sol combinées, activent singulièrement la fructification de l'*Oïdium*. La culture de la vigne dans les terres basses et humides, est donc en général une circonstance désastreuse pour les vignobles secs et élevés.

Aucun moyen sérieux de prophylactique n'a encore été découvert.

Parmi les médications directes, plusieurs ont obtenu des succès partiels ou momentanés ; aucun des résultats décisifs et définitifs.

Le soufrage et les lotions d'hydro-sulfate de chaux, auxquels désormais sont attachés les noms respectables de M. Gontier et de M. Grison, employés habilement, sont le *salut* de l'importante culture des treilles : mais pourront-ils être appliqués en grand avec succès aux vignobles ?

Je le dis avec une intime conviction, Messieurs, le rapport très remarquable de M. Leclerc perd beaucoup par mon analyse.

Je termine, Messieurs, en vous annonçant que l'*Oïdium Tuckeri* a paru et a fait des ravages à Reims en 1852 sur les treilles, et qu'en ce moment il commence à se montrer dans quelques vignobles de notre montagne. Je l'ai examiné au microscope, et je me suis convaincu qu'il a beaucoup d'analogie avec l'*Oïdium Leuconium*, variété *rosæ Desmaz*, maladie du rosier appelée vulgairement *blanc* du rosier. Cet examen m'a prouvé l'exactitude des dessins des quatre planches qui sont jointes au rapport de M. Leclerc, et vous me permettrez d'exprimer le vœu que son rapport se trouve dans les mains de tous nos propriétaires de vignes.

Digitized by Google

Communication de M. Max. Sutaine.

—

LES TABLES TOURNANTES.

—

Tout vieillit rapidement par le temps qui court; les découvertes de la veille sont surannées le lendemain, et l'ardeur fébrile des esprits se précipite avec entraînement vers la nouveauté qui l'attire. Aussi, quoique les expériences dont je viens vous entretenir, Messieurs, soient bien récentes, il est déjà trop tard peut-être pour en faire l'objet d'un mémoire. Le but principal que je me propose, en appelant l'attention de l'Académie sur un sujet qui s'est emparé, d'une manière si vive, de toutes les imaginations, est surtout de solliciter de la part des savants, de la part des hommes spéciaux, une explication satisfaisante des phénomènes dont nous avons tous pu constater l'existence.

Depuis notre dernière séance, c'est-à-dire depuis une quinzaine de jours, les revues scientifiques, les journaux nous entretiennent de résultats merveilleux dus à une nouvelle application de la puissance du fluide électro-magnétique. Vous avez compris, Messieurs, que je veux vous parler des *tables tournantes* qui, à leur tour, font tourner toutes les têtes, et semblent devoir servir de point de départ

Digitized by Google

pour arriver à la découverte de nouveaux agents scientifiques ou industriels.

Quel parti auraient tiré de cette découverte, il y a trois ou quatre siècles, les adeptes des sciences occultes, les poursuivants d'études cabalistiques! Qu'on songe à l'impression qu'elle aurait produite sur les esprits crédules de cette époque où l'infortuné curé de Londun expiait sur le bûcher le crime de sorcellerie, alors qu'elle s'empare si vivement des imaginations sceptiques du XIXe siècle?

Qu'est-ce, en effet, que la baguette menteuse de coudrier, indiquant des trésors absents? Qu'est-ce que le baquet de Mesmer? Qu'est-ce que la tombe de ce pauvre diacre Paris auprès de cette table à laquelle un simple attouchement imprime le mouvement et donne la vie? Les convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard sont bien peu de chose en comparaison de cette ronde irrésistible entraînant dans son tourbillon les opérateurs du miracle! Et ce miracle, si chacun ne s'en rend pas compte d'une manière exacte, tout le monde, du moins, peut l'accomplir; rien de plus innocent.

Quant à moi, comme on l'a fait jusqu'ici, je me bornerai, bien entendu, à constater les effets et les résultats obtenus sans remonter à la cause, et surtout sans chercher à l'expliquer; cette tâche, je l'ai dit, appartient à d'autres.

Pendant plusieurs soirées j'ai assisté et coopéré à une série d'expériences qui, toutes, à l'exception peut-être d'une ou de deux, ont complètement réussi. Les tables, les chapeaux, les vases de porcelaine ont parfaitement tourné, et les objets inanimés

Digitized by Google

ont obéi à la puissance magnétique de sujets de différents âges ; tantôt des dames ou des hommes seuls ont expérimenté et presque toujours avec succès. Il m'a semblé, cependant, qu'une chaîne composée de personnes des deux sexes obtenait des résultats plus prompts.

Je ne vous entretiendrai pas en détail de ces diverses expériences, qui ressemblent à peu près à toutes celles dont les journaux sont remplis. Il en est une cependant qui m'a frappé plus que les autres et qui mérite peut-être une mention particulière. Une table ovale, sur laquelle s'était formée la chaîne, oscilla pendant quelques minutes, indécise, de droite à gauche et de gauche à droite ; puis, enfin, prenant son parti, s'élança énergiquement dans son mouvement de rotation. Cette indécision était-elle due à quelque irrégularité du parquet, qui cependant m'a semblé parfaitement uni, ou à toute autre cause matérielle ; ou bien provenait-elle d'influences magnétiques se combattant ou opérant en sens contraire ? Voilà ce que je ne puis déterminer ; c'est à la science à éclaircir ce mystère.

Mais la science, on le sait, conteste la réalité des tables tournantes, ou plutôt elle assigne à ces phénomènes une cause toute physique ; selon elle, l'imposition des mains, la tension des muscles des doigts doit naturellement, et sans qu'on s'en rende compte, sans qu'on s'en doute, pousser peu à peu la table et lui imprimer le mouvement. Ne pouvant expliquer on commence par nier. Eh ! mon Dieu ! que n'a-t-on pas nié ? On a nié le mouvement de la terre, on a nié la vapeur ; le plus grand génie du siècle a traité de folie son applica-

Digitized by Google

tion à la navigation. En 1836, cela est bien récent, le ministre des travaux publics (1) niait la télégraphie électrique. Cela a-t-il empêché la terre de tourner, la vapeur de sillonner les mers, le télégraphe de franchir les distances ?

Armée de ses instruments, la science décrit le cours des astres, découvre des planètes, fixe l'époque de leur retour périodique ; à l'aide de sa lentille, elle suit la circulation du sang chez les êtres les plus microscopiques ; munie de ses appareils, elle sonde, elle scrute, elle dissèque, elle décompose ; tout ce qu'elle voit elle l'explique. Mais ce qui, au premier abord, échappe à son analyse, ce qui déconcerte ses calculs, elle le nie et le rejette.

Défions-nous donc de cet orgueil de notre raison qui a déjà subi tant d'échecs et qui tous les jours est obligé de s'incliner devant les merveilles qu'il ne peut expliquer; on n'a pas encore, que nous sachions, expliqué l'attraction de l'aiguille aimantée vers le Nord, la transformation de l'humble gland en un chêne vigoureux et séculaire, et mille autres mystères qui dépassent notre intelligence et qu'il faut bien accepter cependant.

(1) Voici la réponse adressée le 31 octobre 1836 à M. Henry, d'Amiens, par M. le Ministre des travaux publics :

« . . . . . Le comité, après avoir pris connaissance de vos moyens et procédés, pense qu'ils ne pourraient être appliqués en grand, et qu'ils n'atteindraient pas le but que vous vous proposez. D'après cet avis vous jugerez, sans doute, qu'il n'y a pas lieu de s'occuper plus longtemps du système (télégraphie électrique) qui fait l'objet de votre mémoire. »

Gazette de France, 2 juin 1853.

Digitized by Google

Au lieu donc de repousser tout d'abord, Messieurs les savants, par une fin de non-recevoir absolue ces phénomènes des tables tournantes, au lieu de les traiter avec dédain étudiez-les sérieusement. Qui sait? peut-être un jour la lumière se fera-t-elle dans vos esprits, et parviendrez-vous à régulariser la marche incertaine de ces expériences dont la cause vous échappe aujourd'hui. Qui peut prévoir alors le parti que vous tirerez, au profit de l'industrie et de l'humanité, de ce nouvel agent dont la destinée, comme l'origine, nous est encore inconnue.

En attendant, si l'on s'en rapporte à tous les récits, les tables ne se contentent déjà plus de tourner; elles obéissent à la voix, elles avancent en ligne droite de gauche à droite ou de droite à gauche, frappent du pied le parquet, indiquent l'heure, se meuvent et s'animent selon la volonté des expérimentateurs. Nous faisons très volontiers la part de la crédulité et des hallucinations, des imaginations si faciles à entraîner, mais en même temps il faut bien se rendre au témoignage des hommes sérieux qui ont expérimenté eux-mêmes et qui ont voulu suivre le développement de ces opérations que d'autres trouvent trop futiles et trop peu dignes de leur attention sérieuse.

L'Académie des sciences elle-même s'est émue à ces nombreux récits; dans une de ses dernières séances, elle a entendu avec un vif intérêt un rapport d'un de ses correspondants les plus distingués, de M. Séguin aîné, dont le nom seul est déjà une sérieuse garantie. Ce rapport est d'autant plus remarquable que l'auteur, peu disposé d'abord à croire, a vu ses doutes s'évanouir par degrés devant la

Digitized by Google

conviction qui les remplaçait, et qui, par cela même, acquiert une plus grande force. M. Séguin a été témoin et acteur des faits qu'il raconte, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner, à la suite de ces brèves observations, le texte même de ce document très important sous tous les rapports.

Ces expériences, au surplus, ne sont pas à l'abri du fameux adage : *nil novi sub sole*. Il parait, en effet, que dès l'année 1805, la ville de Joigny fut le théâtre d'essais du même genre qui auraient parfaitement réussi, et laisseraient bien loin derrière eux l'anné 1853. En effet une table aurait tourné, entraînant dans son orbite douze personnes qui auraient pris place sur ses ais. Or, Joigny est en Champagne et les Champenois, comme on sait, n'ont jamais menti.

Quoi qu'il en soit de ces phénomènes ; qu'on en plaisante ou qu'on les traite sérieusement, ils ont le privilége d'occuper aujourd'hui toutes les imaginations. L'ancien et le nouveau monde se sont emparés de ces découvertes et en suivent les différentes phases avec une émulation dont il est difficile de prévoir les résultats.

Nous avons donc pensé qu'il pouvait être utile que l'Académie de Reims s'occupât à son tour de cette question, et qu'elle avisât s'il n'y aurait pas lieu de nommer une commission qui aurait pour but d'étudier ces phénomènes, d'en définir, autant que possible, la cause, et d'en constater les résultats.

Digitized by Google

Rapport de M. Séguin aîné à l'Académie des sciences.

(Gazette de France du 14 juin 1853.)

« Les nouveaux faits, dit M. Séguin, qui depuis quelque temps ont été signalés de toutes parts, relatifs à la faculté que posséderaient les corps animés de développer dans des corps inertes une électricité d'une nature particulière, m'ont paru, au premier abord, d'une nature si extraordinaire et si inconcevable, que je n'ai pas hésité à les repousser : *mais ayant été forcé de me laisser convaincre par l'évidence*, j'ai cru devoir faire part à l'Académie des expériences que j'ai faites à plusieurs reprises et de celles dont j'ai été le témoin, persuadé qu'il était nécessaire pour fixer l'opinion de l'Académie sur une si grande question, que tous ceux qui avaient des résultats positifs à lui soumettre, et surtout comme moi, lorsqu'ils avaient l'honneur de lui appartenir, devaient se faire un devoir de lui en faire part avec la plus grande exactitude.

Le premier essai que j'ai vu tenter et auquel j'ai pris une part active a complètement échoué, et m'avait grandement confirmé dans mes idées qu'il y avait une espèce d'hallucination et peut-être un peu de charlatanisme chez les personnes qui me disaient avoir été les témoins de ces étranges faits. Nous sommes restés soixante-dix minutes autour d'une table, à la vérité assez lourde, en variant de toutes les manières les manœuvres qui nous étaient indiquées, sans obtenir le plus léger résultat.

Dégoûté de ces essais fatigants, je regardais la question comme résolue négativement et consentis

Digitized by Google

cependant, par déférence pour les assistants qui, eux-mêmes, étaient convaincus à faire l'essai sur un chapeau. A mon extrême étonnement, je le vis se soulever du côté qui lui était indiqué et tourner sur lui-même, lorsque les intentions réunies de ceux qui avaient les mains posées au dessus de ses bords, pendant que le fond reposait sur une table étaient exprimées à haute voix et d'une manière très ferme et très forte. Mais, je ne tardai pas à revenir d'un premier mouvement de crédulité que j'attribuai à une espèce d'hallucination, et il ne me resta que le désir de renouveller l'expérience dans de meilleures conditions, ce qui fut exécuté le soir même, dimanche passé.

Nous choisîmes une petite table en noyer, très ancienne, de 40 à 50 centimètres, nous étions douze à 15 personnes. M. Eugène de Montgolfier, âgé de 35 à 40 ans, et moi, fûmes les principaux acteurs des expériences ; nous formâmes une chaîne animale avec nos mains, en superposant chacun de nos petits doigts de la main droite sur celui de la main gauche de nos voisins; et au bout de dix minutes environ, la table commença à se soulever du côté qui lui était indiqué à haute voix, tourna sur elle-même, se transporta d'un bout de l'appartement à l'autre sur un plancher inégal et raboteux qui, à chaque instant, l'arrêtait dans son mouvement et occasionnait des soubresauts que nous aurions eu de la peine à obtenir en employant notre force et, cependant, nous ne faisions que la toucher légèrement du bout des doigts. Ces mouvements s'exécutaient au bout de 2 heures d'exercice avec tant de facilité que nous fîmes retirer les deux autres personnes qui étaient avec nous, et restâmes seuls avec M. de Montgolfier, sans toucher nos mains;

Digitized by Google

la table exécuta alors ses mouvements avec autant de force et de promptitude qu'auparavant, et, l'ayant abandonnée à M. de Montgolfier, seul, il put la diriger également; mais tous les essais que je fis, ainsi que les autres personnes de la compagnie, furent inutiles et, à lui seul put appartenir cette faculté.

Dans la plus grande violence de son mouvement j'essayai de retenir un de ses pieds, soit avec le bout du pied, soit avec ma main, en essayant de le faire briser; il plia fortement, mais pas assez pour déterminer sa fracture, et cependant M. Montgolfier la touchait légèrement seulement du bout des doigts. Enfin, battre la mesure au son du piano, indiquer l'âge, le nombre de personnes qui étaient en communication avec elle, furent des expériences répétées de mille manières et toujours avec le même succès.

Pour mettre le fait dans sa plus grande évidence nous voulûmes essayer de soustraire un chapeau à l'empire de la gravité, en cherchant à le détache d'une table sur laquelle il était placé; mais nous n pûmes y parvenir malgré que nous eussions attach au chapeau, soit un ruban de laine, soit un mou choir de poche pour le mettre en communicatio avec le sol; le chapeau s'est quelquefois soulev tout autour et jusqu'à ce que quelques poils de l partie convexe de la calotte fussent ses soutiens on voyait, en plaçant une bougie en face, une ligr éclairée et continue entre la table et le chapeau mais le détachement n'a jamais été ni tranché complet.

Le lendemain nous avons renouvelé les expérienc chez moi, avec la même table et obtenu les mêm

Digitized by Google

résultats La table, soutenue sur deux de ses pieds, les deux autres étant en porte-à-faux, a fait le tour d'une autre table de marbre ronde, sur laquelle elle était placée. Elle a fait la même chose sur un seul pied, s'est abaissée jusqu'à terre, ensuite, au commandement qui lui a été fait, elle s'est relevée de manière à reprendre sa position première; toutes choses qui m'ont convaincu que les lois de la gravitation se trouvaient dans cette circonstance complètement interverties et dominées par une cause qui leur était momentanément supérieure.

On me mande de Fontenay, ajoute M. Séguin, que des expériences analogues y ont été faites et que l'on y a obtenu les mêmes résultats qui sont exactement les mêmes que ceux que nous avons expérimentés. »

Les membres de l'Académie présents à la relation faite par M. Séguin aîné, ont paru vivement émus par cette communication.

Digitized by Google

HISTOIRE.

—

Communication de M. Poinsignon.

—

ÉTAT POLITIQUE ET RELIGIEUX DE L'EMPIRE A LA MORT DE THÉODOSE-LE-GRAND (395).

—

Première partie.

—

ÉTAT POLITIQUE.

Division du territoire. — A la mort de Théodose-le-Grand (395) l'empire Romain, irrévocablemen divisé en deux empires, s'étendait encore de l muraille d'Adrien aux rives de l'Euphrate, et d l'embouchure du Rhin au pied de l'Atlas. Ce vast territoire se partageait en quatre préfectures, quatorz diocèses et cent dix-neuf provinces. Les préfecture et les diocèses étaient également répartis par moit entre *l'empire d'Occident* et *l'empire d'Orient*. Ci quante-neuf provinces appartenaient au premier

Digitized by Google

soixante au second (1). La province elle-même comprenait la cité *(civitas)*, sous-division administrative du territoire, composée d'une ou de plusieurs villes et d'un district rural. Chaque ville était gouvernée par une espèce de sénat local *(curie, ordo)*, et ce sénat correspondait immédiatement avec le gouverneur de la province. Les Bourgades *(pagi)* étaient régies par des officiers dont l'action trop restreinte paraît à peine dans l'histoire, et ne saurait être l'objet d'aucune recherche sérieuse.

Gouvernement central. — Dans l'un et l'autre empire, tous les pouvoirs appartenaient au souverain, la *loi vivante* et la *divinité* tutélaire de l'Etat. Les consuls mêmes, bien qu'à partir du règne de Dioclétien ils ne fissent plus que donner leur nom à l'année, tenaient de sa seule puissance, leur oisive et stérile grandeur. Ils n'en montraient au reste que plus de fierté, et l'on affectait de trouver plus honorable de devoir une telle récompense au jugement

(1) Il ne serait pas impossible qu'en l'année même 395, l'Occident, qui possédait alors ses 59 provinces, eût eu sur l'Orient l'avantage du nombre. Car l'Orient semble devoir au consulat d'Eutrope (398) la *Galatie* seconde, et rien n'autorise à placer avant la mort de Théodose la création des secondes *Syrie*, *Phénicie* et *Cilicie*, dont on trouve la première mention en 420 seulement, dans une loi des Empereurs *Honorius* et *Théodose* (Codic. L. 8, tit. 10, l. 10), que je n'ai encore vu citer nulle part :

Per provincias Mesopotamiam, Osdroenam, Euphratensem, Syriam secundam, Phæniciam Libanensem, Ciliciam secundam, utramque Armeniam, utramque Cappadociam, Pontum Polemoniacum atque Hellespontum, ubi magis hoc desideratur cœterasque provincias cunctis volentibus permittatur, murali ambitu fundos proprios seu loca sui dominii constituta vallare.

Digitized by Google

éclairé d'un despote, qu'au choix libre d'un peuple capricieux. C'était donc de l'Empereur qu'émanaient toutes les magistratures, sans exception ; nul n'avait d'autorité que par lui, tous étaient chargés de représenter sa personne sacrée ; c'était à la fois leur force et leur faiblesse.

A la tête de la longue hiérarchie des officiers impériaux en figuraient sept qui ne quittaient point le palais du Prince : 1° le *præpositus sacri cubiculi* (grand chambellan); c'était presque toujours un eunuque favori, qui gouvernait l'intérieur du palais, souvent même la personne du Prince et l'Etat. Sa juridiction s'étendait sur les comtes ou surintendants chargés des deux emplois importants de la table et de la garde-robe impériales (*comites palatii et cubicularii*) ; 2° le *magister officiorum* (maître des offices) qui, aux diverses attributions d'un ministre de l'intérieur, joignait l'inspection des arsenaux de l'empire, des compagnies d'ouvriers-armuriers placés dans 34 villes, 15 à l'Orient, 19 à l'Occident, et des machines de guerre mises en réserve pour servir à l'approvisionnement de l'armée. Ses nombreux commis se partageaient entre quatre bureaux *(scrinia)*, dont le premier s'occupait des mémoires, le second des lettres, le troisième des demandes, et le quatrième des ordres et des expéditions de toute espèce ; 3° le *questeur* qui remplissait les fonctions de grand chancelier sans avoir toutefois l'usage du sceau, dont l'invention paraît appartenir à l'ignorance des barbares ; 4° le *comes sacrarum largitionum* ou ministre des finances dont la juridiction s'étendait non-seulement sur les mines de métaux précieux et sur les hôtels des monnaies, mais encore sur les manufactures impériales

Digitized by Google

de toile et d'étoffes de laine; 29 receveurs provinciaux correspondaient avec lui; 5° le *comes privatæ domus*, trésorier du revenu particulier que les empereurs tiraient des anciens domaines des rois, ou des républiques subjuguées, et surtout des confiscations et des proscriptions; 6° et 7° les deux *comites domesticorum (equitum et peditum)*, commandants de la garde du palais, qui consistaient en 3,500 hommes, partagés en sept écoles (*scholæ*).

Administration provinciale civile. — Les préfets, chefs suprêmes de l'administration dans chaque préfecture, correspondaient avec ces sept ministres, et les ordres impériaux qu'ils en recevaient, se transmettaient successivement aux vice-préfets ou vicaires, dont deux avaient les titres particuliers de comte d'Orient et de préfet augustal, et aux gouverneurs de provinces, proconsuls, comtes, ducs, consulaires, présidents ou correcteurs. Tous ces magistrats étaient chargés de prendre soin, chacun dans son département, des divers intérêts du souverain et des peuples, en veillant d'un côté sur la perception des impôts, la conservation des domaines publics, l'entretien des routes militaires et des postes impériales, le recrutement, l'administration des armées; de l'autre en maintenant l'ordre et la paix par une sévère distribution de la justice. Ils avaient droit d'infliger des punitions corporelles, et de juger à mort dans les crimes capitaux; mais ils ne pouvaient accorder au criminel le choix du genre de son supplice, ni prononcer de sentence d'exil; ces prérogatives étaient réservées aux préfets qui ordonnaient égale-

Digitized by Google

ment seuls la ruineuse amende de 50 livres d'or (1). Il était d'ailleurs permis dans les affaires de quelque importance, soit civiles, soit criminelles, d'appeler de toutes les juridictions inférieures au tribunal du préfet, et sa sentence était définitive.

Militaire. — Depuis que Constantin avait séparé définitivement le pouvoir militaire du civil, et que les prétoires n'exerçaient plus que ce dernier, le pouvoir militaire était aux mains des *maîtres de la milice*, dont deux (magistri equitum et peditum), présents (præsentes) dans chacune des deux cours, avaient sous leurs ordres respectifs, l'un la cavalerie, l'autre l'infanterie, ce qui ne les empêchait pas à la guerre de commander indistinctement tous les corps, tandis que quatre maîtres de l'une et de l'autre arme (*magistri utriusque militiæ*) étaient chargés de défendre en Occident (*Gaule*) la ligne du Rhin, en Orient (*Illyrie-Thrace-Orient*) celle du Danube et de l'Euphrate. A ces généraux étaient subordonnés 35 commandants attachés aux provinces (2). Dix de ces commandants portaient le titre de *comites*, et les autres celui de *duces*, deux titres déjà anciens (3), qui

(1) Les présidents et les consulaires ne condamnaient qu'à 2 onces ; les vicaires ordinaires à 3 ; les proconsuls, le comte d'Orient et le préfet d'Egypte à 6. Gibbon évalue la livre d'or romaine à 40 livres sterlings ou mille fr. L'once aurait donc valu 83 fr. 34 cent. Comme il est souvent question de l'*aureus*, disons tout de suite qu'il fallait 72 aurei pour la livre d'or, et que chacune de ces pièces valait près de quatorze fr.

(2) Il y en avait 3 dans la Grande-Bretagne, 6 dans les Gaules, 1 en Espagne, 1 en Italie, 5 sur le Haut et 4 sur le Bas-Danube, 8 en Asie, 3 en Egypte et 4 en Afrique.

(3) Celui de *comte* ne désigna que les conseillers privés du Prince jusqu'au temps de Constantin. En le conférant aux of-

Digitized by Google

donneront naissance aux titres féodaux de *ducs* et de *comtes*. Outre leurs appointements, ils recevaient tous une forte pension pour l'entretien de 190 valets et de 158 chevaux. Au reste leur traitement, comme celui de tous les officiers civils ou militaires de l'empire, leur était, partiellement du moins, payé en denrées, et ce fut seulement sous Théodose II qu'on cessa de rien donner en nature aux gouverneurs, tant il y avait peu d'activité alors dans les relations commerciales, tant était imparfaite encore la circulation dans l'empire.

Armée — L'armée, dont ils avaient maintenant la conduite exclusive, se partageait en deux corps : les troupes de la cour (*comitatenses*) (1) ou de l'intérieur, distribuées dans les villes les plus opulentes de l'empire où elles s'amollissaient, et les garde-frontières (*pseudo-comitatenses*, *castriani*, *riparienses*), à qui l'on promettait après les fatigues d'un service mal payé, des terres limitrophes des barbares. Les unes et les autres étaient distribuées en légions ou en cohortes. Mais il faut reconnaître que la légion n'était plus qu'un nom depuis Constantin qui, en la composant, à ce qu'il paraît, de 1,000 à 1,500 hommes, la réduisit à peu près à ce qu'était l'ancienne cohorte *milliaire* (2).

ficiers civils et militaires, cet empereur lui assura la prééminence sur celui de duc, qui ne paraît pas remonter au-delà du règne de Valentinien.

(1) Elles étaient différentes des écoles du palais ou troupes *palatines*, maison militaire de l'empereur, dont nous avons parlé plus haut.

(2) Le nom même s'en perdit bientôt ; il disparut vers le temps d'Honorius pour faire place à celui de *numeri* (nombres). — Dans l'ancien système, la cohorte milliaire composée de 1,105 fantassins et de 132 cavaliers, était la première des dix cohortes

Digitized by Google

Ajoutons que s'il devint par-là plus facile de mouvoir chacun de ces détachements, ils durent être aussi d'autant plus aisés à vaincre que le sentiment de leur faiblesse particulière les rendait timides et incertains. Mais il suffit à la vanité impériale qu'elle pût compter avec 583 garnisons-frontières, 133 légions sur l'état d'une armée qui, après Constantin, fut un instant forte, suivant Gibbon, de 645,000 hommes. Cet effort aurait autrefois surpassé les besoins de l'empire; à la fin du IVe siècle, il se trouvait bien au-dessus de ses facultés. L'amour de la gloire était décidément éteint dans le cœur des Romains, et il n'était pas rare de voir des jeunes gens se couper les doigts de la main droite pour échapper au service militaire. On avait vainement élevé la solde, réduit la taille de 5 pieds 10 pouces à 5 pieds 7 pouces (1), et débarrassé le soldat, au risque de l'exposer sans défense aux coups de l'ennemi, de la cuirasse et du casque (2) dont le poids lui devenait de jour en jour plus insupportable. Le nombre des déserteurs était si considérable, même parmi les *robustes* Gaulois, que Valentinien ordonna de les brûler vifs; en Illyrie, on en était venu à ne pouvoir plus faire de recrues. Il fallut encore abaisser à 42 pièces d'or *(aurei)* (3) le rachat du service, fermer les yeux sur

de la légion. Les autres s'appelaient cohortes de 500, bien qu'elles comptassent en réalité un peu plus de 600 hommes, tant fantassins (555 h.) que cavaliers (66 h.) Végèce, l. 2., c. 1er.

(1) C'est-à-dire de 5 pieds 3 pouces 9 lignes à 5 pieds 1 pouce 0 ligne, ou de 1 mètre 725 millimètres à 1 mètre 651.

Valentinien. — Code Théod., L. 7, tit. 13, l. 3.

(2) Gratien.

(3) 600 francs environ. L'empereur Valens exigeait quelquefois 80 aurei.

Digitized by Google

l'admission des esclaves et se décider à confier presque exclusivement aux barbares la défense de l'empire. Les riches, en effet, n'avaient d'autre souci que d'échapper aux périls des combats pour s'attacher au gain des emplois civils; la loi interdisait d'ailleurs la carrière des armes à quiconque possédait au moins 25 arpents de terre, et traitait le propriétaire qui entrait dans les légions comme un contribuable réfractaire, comme un débiteur en faillite. Le noble métier de la guerre devenait nécessairement le partage d'une plèbe misérable et corrompue, dont il ne fallait attendre ni patriotisme, ni courage. Aussi « le soldat occupait ses loisirs à composer des chants » obscènes dont la licence aurait paru déplacée dans » une partie de débauche. Il ne reposait plus sur une » pierre, comme jadis, mais sur la plume et dans un » lit mollement étendu. Il aurait rougi de boire dans » un vase d'argile; il lui fallait une coupe plus lourde » que son épée. » (1) Il ne s'arrachait à ces délices que pour fuir devant l'ennemi : ni bâton, ni torture, ni bûcher ne pouvaient les arrêter. Les barbares seuls savaient frapper les grands coups; on chargea leurs robustes épaules du fardeau sous lequel ployait la faiblesse des Romains, et l'on remit le soin des destinées de l'empire à des *fœderati*, qui, tout en vendant leurs services aux empereurs, entendaient garder sous les drapeaux de Rome leurs chefs indigènes, leurs armes, leur cri de guerre, leur organisation nationale enfin. Le caprice des premiers Césars avait donné l'exemple; ce fut bientôt une nécessité de le suivre. Probus en enrôlait déjà 16,000;

(1) Amm.-Marc., L. 22, c. 4

Digitized by Google

Constantin eut à la fois 40,000 Goths, sans compter les Franks, les Huns, les Alains, les Sarmates, etc. Il les transmit à ses successeurs, et Théodose en tira de grands secours. On sait quelle était la composition de l'armée que ce prince opposa au tyran Eugène. On y voyait les montagnards de la Colchide, de l'Ibérie, de l'Arménie, des Arabes, des Saces, des Parthes même et des Indiens : c'était le contingent de l'Orient. Pour l'Occident, *la plupart des tribus guerrières d'au-delà du Danube* avaient envoyé des détachements, et 20,000 Goths qui obéissaient à la voix d'Alaric s'étaient joints à eux sous le nom de *confédérés*. A partir de ces temps-là, il n'y eut plus d'autres armées dans l'empire, et la cavalerie qui faisait la principale force des barbares commença à y dominer (1). Aussi peut-on facilement prévoir que les défenseurs de la terre romaine en deviendront bientôt les maîtres.

Impôts directs. — La guerre appelle naturellement l'impôt, *neque arma sine stipendiis, neque stipendia sine tributis haberi queunt* : ce sont là les deux grands nerfs de tout état. Il y avait dans l'empire trois sortes d'impôts : deux impôts directs, l'un par arpent de terre, l'autre par tête, et divers impôts indirects sur le commerce et l'industrie. La taxe sur les terres (*jugatio* ou *capitatio*), telle qu'elle fut établie par Dioclétien et régularisée par Constantin, était assise sur une division du territoire romain faite en portions égales non par leur étendue, mais par leur valeur, de sorte que toutes ces portions, désignées par

(1) Le terme *miles* qui ne désignait autrefois que le fantassin, finit donc par signifier *cavalier*.

Digitized by Google

l'expression de *caput*, donnassent un même chiffre de revenus. La répartition s'en faisait d'après la quantité des *jugères*, la qualité du sol, le nombre des esclaves, des colons, des bêtes de somme et des bestiaux employés à son exploitation. Les rôles en étaient dressés tous les 15 ans sur l'état des changements que la nature avait éprouvés, le montant chiffré à l'encre rouge de la main même de l'Empereur, et la publication de l'édit impérial appelé pour ce motif *indiction*. De-là l'*ère des indictions* qui date du 1er septembre 312 (1). On prélevait cet impôt, suivant les besoins du service, 1° en nature, c'est-à-dire, soit en produits agricoles et de consommation, tels que blé, orge, huile, vin, fourrage, sel, etc.. soit en produits bruts ou manufacturés, tels que bois, charbon, chaux, fer, cuivre, habillements, etc.; 2° en espèces d'or et d'argent qui tenaient lieu de toutes ces choses, et qui en représentaient la valeur.

A cette indiction *canonique* et régulière, on ajoutait, en cas d'urgence, une *superindiction* ou surcroît extraordinaire, que le prince seul avait le droit de frapper et que les gouverneurs des provinces pouvaient seuls répartir.

La taxe sur les personnes ou la capitation proprement dite (*humana capitatio*) était levée indifféremment sur toutes les personnes libres, et variait avec la richesse des provinces ; mais dans chaque province on divisait la totalité de l'impôt en autant de fractions qu'il y avait de contribuables ; et comme une contri-

(1) Le rôle des contributions était auparavant fixé tous les dix ans

Digitized by Google

bution qui frappe également tous les citoyens, sans égard pour les ressources de chacun, si elle est légère pour les riches, se trouve fort onéreuse pour les classes inférieures, on avait imaginé, dans l'intérêt de celles-ci, d'associer plusieurs personnes pour *une seule tête* ou quote-part de capitation (1), et en même temps, afin que les riches payassent en proportion de leur fortune, de compter chacun d'eux pour *plusieurs têtes*. Ainsi, dans une requête poétique adressée au vertueux Majorien, Sidoine Apollinaire, dont la bienfaisance était d'ailleurs inépuisable, personnifiait sa part du tribut sous la figure de Géryon, ce triple monstre de la fable, et suppliait le nouvel Hercule de lui sauver la vie en lui abattant trois têtes (2). On peut croire en effet que, s'il y avait justice à faire retomber sur les propriétaires opulents le fardeau de l'imposition, ceux-ci le trouvèrent pesant, et nous aurons bientôt occasion de juger les tristes effets de la tyrannie fiscale. On a peine à comprendre, par exemple, comment les ministres de Constance avaient pu porter en Gaule la cote-personnelle à la somme de 25 pièces d'or par tête, ou environ 350 francs. Julien, à son arrivée dans cette contrée, réduisit l'impôt, il est vrai, à 7 pièces d'or, un peu moins de 100 francs ; mais cette somme même paraîtra encore exhorbitante à quiconque réflé-

(1) Les empereurs Valens et Valentinien semblent être les premiers qui aient permis de réunir ainsi deux ou trois hommes pour une seule tête, et de même jusqu'à quatre femmes : Cum *antea* per singulos viros, binas vero mulieres capitationis norma sit censa, *nunc* binis ac ternis viris, mulieribus autem quaternis, unius pendendi capitis jus attributum est. Cod. Just., l. 11, titre 47, l. 10.

(2) « Geryones nos esse puta monstrumque tributum.
Hic *capita*, ut vivam, tu mihi tolle tria (Carm. 13.) »

Digitized by Google

chira que la misère publique était déjà telle, au temps de Dioclétien, que, s'il faut en croire Lactance, il y avait plus d'hommes qui recevaient que de gens qui payaient. Le nombre des employés était du moins prodigieux. Julien avait su borner à 17 celui des officiers de la police impériale, sorte d'espions fort dangereux qu'on appelait honnêtement *les yeux* du maître : ils étaient depuis son règne montés à 10,000. Quand Honorius et Arcadius entreprirent la *réforme* des bureaux de la cour, le premier de ces princes crut faire beaucoup en restreignant au nombre de 646 les commis de l'intendant des finances, et à 300 ceux de l'intendant du domaine, sans compter les surnuméraires ; l'aîné réserva, avec 610 surnuméraires, 280 employés. Dans les seuls bureaux du préfet du prétoire d'Afrique, on en comptait 398; 600 dans ceux du comte d'Orient. Pressé par la nécessité, ignorant ou dédaignant l'art difficile de créer la richesse, toute l'habileté du gouvernement devait naturellement consister à trouver les moyens de la conquérir, au risque d'étendre et d'augmenter la misère publique.

— *Indirects.* — Restait-il encore quelque chose au malheureux contribuable, après avoir satisfait aux exigences des collecteurs : il recevait l'ordre d'aller l'offrir à César, à l'occasion de son joyeux avènement, de son consulat, de la naissance d'un prince, de la création d'un César ou de quelque victoire sur les barbares (*Aurum coronarium.* — *Glebalis collatio* de 1,600 livres d'or pour le sénat). S'il était commerçant, il fallait que tous les cinq ans il communiquât ses livres aux agens du fisc, qu'il leur rendît compte de ses bénéfices, et qu'il les partageât avec le trésor (*aurum lustrale*). Cultivateur, il était soumis à de continuelles

Digitized by Google

corvées, pour transporter dans les magasins de l'Etat les denrées provenant du domaine public. Il y perdait un temps précieux, ses attelages, ses champs, dont la souffrance et le dépérissement le forçaient à s'enfuir, s'il voulait échapper aux charges toujours plus intolérables de la propriété. Car l'or qui provenait de ces impôts, et dont on aurait dû ménager scrupuleusement la précieuse ressource, la munificence impériale l'absorbait avec une avidité désespérante, pour le prodiguer avec un scandale inouï à d'avares ministres, à d'insatiables barbares dont il paraissait plus aisé d'acheter le repos que d'arracher par les armes la soumission, aux factions séditieuses des cochers, à la troupe impure des mimes et des courtisanes.

Privilégiés. — Noblesse administrative et sénatoriale. — L'exemption de l'impôt (on n'entend point parler de l'impôt foncier qui n'épargnait que le domaine impérial) était accordée à tous ceux qui professaient les arts libéraux (1), la médecine, le droit, la philosophie, et à tous les membres de l'armée sans distinction. Tout militaire était également exempt des *charges* municipales, et partageait ce double privilége avec le clergé, l'ordre sénatorial et tous ceux qui avaient le droit de porter le titre de *clarissimes*. C'était-là ce qu'on appelait la classe des *privilégiés*, qui renfermait dans son sein la *noblesse* de l'empire tant administrative que sénatoriale. Cette noblesse comprenait trois degrés éminents : les *illustres* (consuls, patrices, préfets, commandants-généraux, ministres du palais) ; les

(1) Artes quibus liberales doctrinæ atque ingenuæ continentur, Geometrica, musica, litterarum cognitio et poetarum. *Cicéron*. Epist, lib. 4, ep. 3.

Digitized by Google

respectables (proconsuls, lieutenants-généraux, secrétaires des sept ministres), et les *clarissimes* ou *honorables* (vice-préfets, gouverneurs, sénateurs), au-dessous desquels se rangeaient les *perfectissimi* et les *egregii*, magistrats subalternes. Dans cette *divine hiérarchie*, ainsi la nomme-t-on souvent, chaque dignité était asservie à une quantité de vaines cérémonies dont il fallait faire son étude, et qu'on ne pouvait négliger, comme étant de *précepte divin*, sans commettre un *sacrilége*. Valentinien avait dû punir d'une amende ceux qui omettaient de donner aux magistrats les titres qui leur convenaient, afin qu'on s'habituât à ces pompeuses qualifications. Mais à la fin du IVe siècle, elles étaient passées dans le domaine de la langue, où elles attestaient la ridicule vanité des uns, et la déplorable servilité des autres. Car, pour de la considération, il était difficile que le peuple en témoignât à la plupart de ces récentes *sérénités*, *gravités* ou *grandeurs* qu'il avait vu s'élever avec la faveur d'un prince qui pouvait les dépouiller de leurs honneurs comme il lui avait plu de les en revêtir : noblesse de parvenus souvent sans aïeux et sans mérite, toujours sans hérédité et sans indépendance. Une noblesse plus réelle pourtant s'attachait aux membres de l'*ordre sénatorial*. Ceux-ci jouissaient d'un titre héréditaire, du droit d'invoquer dans les procès-criminels un tribunal particulier et de n'être point soumis à la torture. Mais quelle popularité pouvaient acquérir, quelle influence pouvaient exercer sur la nation, des hommes sans conviction religieuse, à qui Gratien, par un sentiment de jalousie, mêlée de pitié dédaigneuse, venait d'interdire le métier des armes, et qui, suivant Aurélius Victor, « se délectaient

Digitized by Google

» dans leurs loisirs, tremblaient toujours pour leurs » richesses, en préféraient l'usage et l'affluence à l'éter- » nité elle-même, et préparaient ainsi la voie non-seule- » ment aux soldats, mais encore aux barbares pour » dominer sur eux et sur leur postérité. » Ammien Marcellin a fait une peinture très-piquante de la mollesse et de la corruption de ces nobles romains ; il faut s'en donner ici le spectacle. « Oublieux, » dit-il, « de leur propre gloire et de celle de leur pays, ils se livrent sans pudeur aux plus méprisables excès..... Se disputant sans cesse des titres fastueux, ils choisissent ou inventent des noms sonores (jusqu'à charger leur nom propre de 4, 5 et même 7 surnoms), afin de frapper la foule crédule d'étonnement et de respect. Dans la vaine espérance de perpétuer leur mémoire, ils multiplient leurs statues en bronze et en marbre, et ne sont point contents que ces monuments de leur vanité ne soient couverts de lames d'or..... Ils calculent entre eux leur rang et leur considération par l'élévation de leur char et par la pesante magnificence de leur manteau qu'ils ont bien soin d'agiter, pour en étaler les franges et laisser voir leur tunique où sont brodées diverses figures d'animaux. Etrangers, allez les voir, ils vous accableront de caresses ; retournez-y, il semble qu'ils ne vous aient jamais vus. Partent-ils pour la campagne, devant eux marchent d'abord des cuisiniers enfumés, puis des esclaves et des parasites. Le cortége est fermé par une bande d'eunuques de tout âge, pâles, livides, affreux. Ce sont toujours, à les entendre, marches de César et d'Alexandre. Une mouche qui se pose sur leur éventail doré, un rayon qui passe à travers quelque trou de leur parasol les désole : ils voudraient être nés parmi les Cimmériens.

Digitized by Google

Ils ne sortiront d'ailleurs jamais, ne prendront jamais le bain ni le dîner, avant d'avoir consulté, selon les règles de l'astrologie, la position de Mercure et l'aspect de la lune : crédulité assez plaisante chez des gens qui osent nier ou révoquer en doute l'existence d'un Dieu tout-puissant. Là, les plus intimes amis ne se voient plus, dès que l'un d'eux est gravement malade ; un serviteur est chargé d'aller s'informer des nouvelles, et n'oserait rentrer au logis avant de s'être lavé de la tête aux pieds. Cependant l'avarice l'emporte sur cette crainte efféminée, et s'il y a quelque chose à gagner, le sénateur le plus goutteux ira jusqu'à Spolète et déposera toute fierté. Un citoyen riche et sans enfant est le plus respecté, le plus caressé des Romains. La profession de joueur est encore un moyen sûr de s'introduire dans la familiarité des grands. Les confédérés sont unis par un lien indissoluble d'attachement ou plutôt de piraterie, et un degré de science supérieur dans le jeu de trictrac est un moyen infaillible d'acquérir de l'opulence et de la réputation... On peut croire que l'envie de s'instruire tourmente rarement des nobles qui abhorrent toute espèce de fatigue et méprisent tous les avantages de l'étude. Des satyres, de verbeuses et fabuleuses histoires, voilà les seuls livres qu'ils daignent lire. Les bibliothèques que leur ont laissées leurs pères, sont fermées comme des sépulcres et le jour n'y pénètre jamais ; mais ils sont toujours en concerts. On n'entend chez eux que voix qui modulent, qu'instruments qui résonnent. Ces instruments eux-mêmes n'ont plus les formes modestes du vieux temps, et l'art ne s'ingénie qu'à fabriquer des orgues hydrauliques, des flûtes gigantesques et des lyres colossales. La musique a chassé

Digitized by Google

la philosophie, les professeurs d'éloquence ont cédé la place aux maîtres en fait de voluptés » (1).

On pourra, si l'on veut, soupçonner de quelque exagération la satyre d'Ammien, bien que cet historien ait pris soin de nous avertir qu'il serait court et sincère; mais il demeure bien évident, que ce n'était point sur une si étrange noblesse que pouvait désormais reposer l'avenir de l'empire. Serait-ce sur la haute bourgeoisie?

Gouvernement local ou municipal. — Chaque ville avait pour son gouvernement particulier un corps ou collége municipal qui se nommait tantôt l'ordre des décurions (*ordo decurionum*) ou simplement l'ordre (*ordo*), tantôt la curie (*curia*), le sénat (*senatus*). Chacun des membres de ce collége prenait le titre de *décurion*, de *curiale* ou de *sénateur*. « La classe des curiales comprenait les habitants des villes, soit qu'ils y fussent nés (*municipes*), soit qu'ils fussent venus s'y établir (*incolæ*), qui possédaient une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents (*jugera*), et qui ne comptaient, à aucun titre, parmi les privilégiés exempts des fonctions curiales. On appartenait à cette classe, soit par l'origine (*originales*), soit par la désignation (*nominati*). Tout enfant d'un curiale était curiale et tenu de toutes les charges attachées à cette qualité. Tout habitant, marchand ou autre, qui acquérait une propriété foncière au-dessus de vingt-cinq *jugera*, devait être réclamé par la curie et ne pouvait refuser (2). » Car la curie

(1) Ammien-Marc. passim et sp., l. 14, § 6.

(2) Guizot, *Essais*, 1re *dissertation*.

Digitized by Google

devait toujours être au complet (1); et le nombre des membres, qui variait nécessairement selon l'importance et la richesse de la cité, était assez ordinairement de cent. Parmi les curiales, les uns remplissaient les fonctions de magistrats (*magistratus*), et, à ce titre, jouissaient de certains honneurs (*honores*), exerçaient une certaine juridiction. Les autres étaient de simples employés (*munera*), que les magistrats proposaient aux suffrages de la curie. Les magistrats eux-mêmes étaient nommés directement par elle : ce fut jusqu'à la fin du IVe siècle le *duumvir juridicando*, chargé de rendre la justice dans les limites de la juridiction curiale; le *duumvir quinquennalis* aussi nommé curateur (*curator*) et censeur (*censor*), qui administrait les finances de la cité, surveillait les édifices et les travaux publics; et l'*édile*, qui avait la police de la voie publique, des édifices, des bains, en ce qui concernait la sûreté, la salubrité et le bon ordre. Quelquefois, suivant ses convenances ou ses besoins, la curie substituait aux duumvirs des *quatuorvirs*; mais, quels qu'ils fussent, elle n'élisait jamais ses magistrats que pour un an. Il paraît aussi qu'en des circonstances difficiles, l'empereur choisissait, pour gouverner la ville à la place des duumvirs, un officier qui prenait pour cette raison le titre de *produumvir* (*pro II vir*). Nous en avons, entre autres, une preuve intéressante dans une inscription trouvée à Narbonne. Les employés étaient : 1° le *susceptor*, percepteur des impôts; 2° les *irenarchæ*, commissaires de police, que secondaient dans la recherche et la première poursuite des délits,

(1) ... Cum ex utilitate sit semper ordinem plenum habere. L. *generaliter* 3, § 2. D., lib. 50, tit. 2, *de decur.*

Digitized by Google

la philosophie, les professeurs d'éloquence ont cédé la place aux maîtres en fait de voluptés » (1).

On pourra, si l'on veut, soupçonner de quelque exagération la satyre d'Ammien, bien que cet historien ait pris soin de nous avertir qu'il serait court et sincère; mais il demeure bien évident, que ce n'était point sur une si étrange noblesse que pouvait désormais reposer l'avenir de l'empire. Serait-ce sur la haute bourgeoisie?

Gouvernement local ou municipal. — Chaque ville avait pour son gouvernement particulier un corps ou collége municipal qui se nommait tantôt l'ordre des décurions (*ordo decurionum*) ou simplement l'ordre (*ordo*), tantôt la curie (*curia*), le sénat (*senatus*). Chacun des membres de ce collége prenait le titre de *décurion*, de *curiale* ou de *sénateur*. « La classe des curiales comprenait les habitants des villes, soit qu'ils y fussent nés (*municipes*), soit qu'ils fussent venus s'y établir (*incolæ*), qui possédaient une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents (*jugera*), et qui ne comptaient, à aucun titre, parmi les privilégiés exempts des fonctions curiales. On appartenait à cette classe, soit par l'origine (*originales*), soit par la désignation (*nominati*). Tout enfant d'un curiale était curiale et tenu de toutes les charges attachées à cette qualité. Tout habitant, marchand ou autre, qui acquérait une propriété foncière au-dessus de vingt-cinq *jugera*, devait être réclamé par la curie et ne pouvait refuser (2). » Car la curie

(1) Ammien-Marc. passim et sp., l. 14, § 6

(2) Guizot, *Essais*, 1re *dissertation*.

Digitized by Google

devait toujours être au complet (1); et le nombre des membres, qui variait nécessairement selon l'importance et la richesse de la cité, était assez ordinairement de cent. Parmi les curiales, les uns remplissaient les fonctions de magistrats (*magistratus*), et, à ce titre, jouissaient de certains honneurs (*honores*), exerçaient une certaine juridiction. Les autres étaient de simples employés (*munera*), que les magistrats proposaient aux suffrages de la curie. Les magistrats eux-mêmes étaient nommés directement par elle : ce fut jusqu'à la fin du IVe siècle le *duumvir juridicando*, chargé de rendre la justice dans les limites de la juridiction curiale; le *duumvir quinquennalis* aussi nommé curateur (*curator*) et censeur (*censor*), qui administrait les finances de la cité, surveillait les édifices et les travaux publics; et l'*édile*, qui avait la police de la voie publique, des édifices, des bains, en ce qui concernait la sûreté, la salubrité et le bon ordre. Quelquefois, suivant ses convenances ou ses besoins, la curie substituait aux duumvirs des *quatuorvirs*; mais, quels qu'ils fussent, elle n'élisait jamais ses magistrats que pour un an. Il paraît aussi qu'en des circonstances difficiles, l'empereur choisissait, pour gouverner la ville à la place des duumvirs, un officier qui prenait pour cette raison le titre de *produumvir* (*pro II vir*). Nous en avons, entre autres, une preuve intéressante dans une inscription trouvée à Narbonne. Les employés étaient : 1° le *susceptor*, percepteur des impôts; 2° les *irenarchæ*, commissaires de police, que secondaient dans la recherche et la première poursuite des délits,

(1) ... Cum ex utilitate sit semper ordinem plenum habere. L. *generaliter* 3, § 2. D., lib. 50, tit. 2, *de decur.*

Digitized by Google

la philosophie, les professeurs d'éloquence ont cédé la place aux maîtres en fait de voluptés » (1).

On pourra, si l'on veut, soupçonner de quelque exagération la satyre d'Ammien, bien que cet historien ait pris soin de nous avertir qu'il serait court et sincère; mais il demeure bien évident, que ce n'était point sur une si étrange noblesse que pouvait désormais reposer l'avenir de l'empire. Serait-ce sur la haute bourgeoisie?

Gouvernement local ou municipal. — Chaque ville avait pour son gouvernement particulier un corps ou collége municipal qui se nommait tantôt l'ordre des décurions (*ordo decurionum*) ou simplement l'ordre (*ordo*), tantôt la curie (*curia*), le sénat (*senatus*). Chacun des membres de ce collége prenait le titre de *décurion*, de *curiale* ou de *sénateur*. « La classe des curiales comprenait les habitants des villes, soit qu'ils y fussent nés (*municipes*), soit qu'ils fussent venus s'y établir (*incolæ*), qui possédaient une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents (*jugera*), et qui ne comptaient, à aucun titre, parmi les privilégiés exempts des fonctions curiales. On appartenait à cette classe, soit par l'origine (*originales*), soit par la désignation (*nominati*). Tout enfant d'un curiale était curiale et tenu de toutes les charges attachées à cette qualité. Tout habitant, marchand ou autre, qui acquérait une propriété foncière au-dessus de vingt-cinq *jugera*, devait être réclamé par la curie et ne pouvait refuser (2). » Car la curie

(1) Ammien-Marc. passim et sp., l. 14, § 6

(2) Guizot, *Essais*, 1re *dissertation*.

Google

devait toujours être au complet (1); et le nombre des membres, qui variait nécessairement selon l'importance et la richesse de la cité, était assez ordinairement de cent. Parmi les curiales, les uns remplissaient les fonctions de magistrats (*magistratus*), et, à ce titre, jouissaient de certains honneurs (*honores*), exerçaient une certaine juridiction. Les autres étaient de simples employés (*munera*), que les magistrats proposaient aux suffrages de la curie. Les magistrats eux-mêmes étaient nommés directement par elle : ce fut jusqu'à la fin du IVe siècle le *duumvir juridicando*, chargé de rendre la justice dans les limites de la juridiction curiale; le *duumvir quinquennalis* aussi nommé curateur (*curator*) et censeur (*censor*), qui administrait les finances de la cité, surveillait les édifices et les travaux publics; et l'*édile*, qui avait la police de la voie publique, des édifices, des bains, en ce qui concernait la sûreté, la salubrité et le bon ordre. Quelquefois, suivant ses convenances ou ses besoins, la curie substituait aux duumvirs des *quatuorvirs*; mais, quels qu'ils fussent, elle n'élisait jamais ses magistrats que pour un an. Il paraît aussi qu'en des circonstances difficiles, l'empereur choisissait, pour gouverner la ville à la place des duumvirs, un officier qui prenait pour cette raison le titre de *produumvir* (*pro II vir*). Nous en avons, entre autres, une preuve intéressante dans une inscription trouvée à Narbonne. Les employés étaient : 1° le *susceptor*, percepteur des impôts; 2° les *irenarchæ*, commissaires de police, que secondaient dans la recherche et la première poursuite des délits,

(1) ... Cum ex utilitate sit semper ordinem plenum habere. L. *generaliter* 3, § 2. D., lib. 50, tit. 2, *de decur.*

Digitized by Google

les *stationnaires*, espèce de soldats de police, ayant leur poste en de certains lieux fixes, et les *curieux* ou espions publics dont nous avons parlé plus haut; 3° les *curatores*, chargés de tel ou tel service municipal particulier; 4° les *scribes* et les *tabellions* qui faisaient à peu près les fonctions de Notaires. Telle était donc, avant le ve siècle, l'administration intérieure des cités. Mais alors elle semble avoir subi d'importantes modifications. Les duumvirs ont généralement disparu et les affaires sont gérées par les *principales*, les premiers inscrits sur l'album ou registre de la curie. Le premier de tous est aussi le plus élevé en dignité; il n'est point élu par les décurions, comme l'était le duumvir: il tire sa prééminence de son rang d'inscription; son office n'est pas annuel, il dure d'abord 5 ou 10 ans, puis 15. C'est lui qui rend la justice; les autres principaux se partagent les différentes fonctions municipales. Un nouveau magistrat a aussi été créé dès l'année 365, le *defensor civitatis*, qui était choisi par la réunion générale des citoyens, des décurions et du clergé. Il est chargé de défendre le peuple contre les exactions de la curie, la curie contre les exigences arbitraires des officiers impériaux, dont il défère les jugements à la cour du prince. Il était dans le principe étranger à la curie; mais il est devenu peu-à-peu l'un de ses magistrats, en attendant qu'il en soit le chef (1)

(1) Justinien leur accorda le droit de remplir dans la cité les fonctions du gouverneur de la province en son absence. Il leur attribua la juridiction dans tous les procès dont la valeur ne s'élevait pas au dessus de 300 aurei. Ils eurent même une certaine compétence en matière criminelle, et deux appariteurs leur furent adjoints.

Digitized by Google

Le sort des curiales n'est pas moins changé que la forme du gouvernement municipal ; mais il l'est depuis un plus long temps. Le décurionat avait été d'abord recherché comme un grand privilège, comme un moyen d'échapper à la tyrannie et quelquefois d'entrer en partage avec elle. Alors la curie était riche, et, les impôts une fois payés, on pouvait jouir d'une certaine indépendance. Mais quand le fisc eut absorbé une partie des biens du municipe, et que les impôts eurent augmenté avec les besoins des empereurs, la condition des curiales fut la plus misérable de toutes. Dès les premières années du IVe siècle, on commençait à l'abhorrer comme la plus dure des servitudes. La fuir était impossible. Le curiale ne pouvait pas même habiter la campagne ; encore moins lui était-il permis d'aliéner sa propriété. Les rangs du clergé ne s'ouvraient pour lui que s'il avait laissé la jouissance de sa fortune à quelqu'un qui consentît à être curiale à sa place. Ainsi renfermé dans la curie, il devait administrer les affaires de la cité à ses risques et périls, et percevoir les impôts publics sous la responsabilité de ses biens propres, en cas de non-recouvrement. Et si les terres soumises à l'impôt étaient abandonnées par leurs possesseurs, elles revenaient à la curie qui était tenu d'en acquitter la taxe jusqu'à ce qu'elle eût trouvé quelque citoyen qui voulût bien se dévouer à la payer.

Pour tant de charges, c'était à peine si le décurion était exempté de la torture et de certaines peines afflictives et infamantes réservées pour le menu peuple. Lorsqu'il avait passé par tous les degrés des magistratures curiales et échappé à toutes les chances de ruine dont la carrière était semée, il pouvait espérer

Digitized by Google

d'être admis dans la classe des privilégiés. Moins heureux et tombé dans la misère, il était nourri aux dépens du municipe, quand il restait au municipe des administrateurs.

Il n'était en effet sorte de moyens qu'ils n'inventassent pour se soustraire à un si dangereux honneur; mais plus ils s'efforçaient d'y échapper, plus la loi mettait de rigueur à les y attacher. En vain cherchent-ils un abri dans l'armée, dans l'Eglise, dans les diverses corporations: elle les rappelle impitoyablement à leurs fonctions municipales et les remet dans leurs chaînes. Cependant « ils voient chaque jour leur » fortune succomber sous le poids des redevances » extraordinaires qu'aggravent encore des exactions » continuelles de toute nature; car les officiers du » prétoire, ceux du palais, et en général les appa- » riteurs des autres puissances, après avoir reçu du » contribuable l'impôt de l'armée, courrent ça et là » par les provinces..., pour remettre en vigueur » d'anciens titres périmés, commettant ainsi un af- » freux brigandage. Epuisé déjà par les super- » indictions précédentes, le possesseur traîne pénible- » ment après lui un arriéré qu'il ne peut solder, » et cependant les nouvelles indictions se succèdent » suivant l'ordre des temps, et amènent de nouvelles » charges. Ce qui lui reste de ressources, il l'emploie » à acheter des délais ; il recourt à l'usure (elle ne se » renfermait point dans les limites de la loi) (1); en

(1) L'usure légale était de 12 pour cent ; au bout de huit ans le capital était doublé. Que devait-être l'illégale ? « C'est là ce qui explique l'acharnement avec lequel l'Eglise proscrivit l'usure et poursuivit les usuriers. On dirait qu'elle n'a pas assez d'anathèmes pour les frapper : elle semble fermer pour eux seuls les

Digitized by Google

» peu de temps, elle l'écrase sous la masse accu-
» mulée de rentes (1) ». Il vend alors ses enfants ou il les abandonne sur la voie publique pour n'avoir point à les nourrir. Vain sacrifice! Après avoir souffert mille tortures, il est jeté dans une prison où il finit le plus souvent par se pendre de désespoir. Quelquefois on abrège et l'on commence par le faire mourir. Tel était le sort de beaucoup de contribuables. Il était rare, surtout dans certaines contrées et en Egypte particulièrement, d'en rencontrer un qui ne portât point sur sa chair l'empreinte du fouet du collecteur : cela commençait à devenir un titre et un honneur. Ainsi les gouvernements pervertissent et dépravent les nations. Mais le plus souvent, en voyant l'abîme où allait s'anéantir le peu de liberté qui leur restait, les malheureux s'enfuyaient, ils allaient se cacher au fond des forêts ou du désert, abandonnant leurs biens à l'Etat. Dans sa colère, Valentinien Ier voulut un jour faire mourir trois curiales en un certain nombre de villes qu'il désigna. Et que faudra-t-il faire, s'écria Florentius, préfet du prétoire des Gaules, s'il ne s'en trouve pas trois dans chacune d'elles ? Et en effet Libanius affirme que dans quelques localités il ne s'en trouvait pas même un. Ils gagnaient ainsi le camp

bras de sa miséricorde ; elle leur interdit la participation de ses saints mystères ; elle les voue à l'exécration publique comme des infâmes, et les signale aux yeux de tous comme des meurtriers (*Concil. Nicæn.* c. 17. — *Concil. Laodic.* c. 4. Apud Labbe). C'est qu'en effet l'usure était devenue chez les romains un véritable homicide, et les métaphores de saint Jean-Chrysostôme d'affreuses réalités »(Lehuerou, *Institutions Méroving.* p. 143).

(1) Majoriani imperat aug novell. 4.

Digitized by Google

des Goths, ou de tels autres barbares établis dans l'empire, « aimant mieux avoir à souffrir chez eux de toutes leurs étrangetés, que d'endurer chez les Romains une injustice dont la rigueur ne fléchissait jamais....., vivre libres dans une apparente captivité que captifs dans une liberté apparente. Ainsi, dit Salvien, ce titre de citoyen, prisé si haut autrefois et si chérement acheté, chacun l'abjure aujourd'hui et le repousse avec horreur ; chacun le regarde non-seulement comme une vaine et honteuse distinction, mais encore comme une sorte d'abomination. Les hommes les plus recommandables par leurs dignités et leur naissance le répudient pour devenir babares. » Les autres se font *bagaudes* (1), et déclarant la guerre à cette société dont les juges iniques les ont dépouillés, portent partout le ravage et la désolation.

Les places qu'ils laissaient vacantes dans la curie, on prit le parti de condamner à les occuper diverses catégories de misérables, livrés sans défense au mépris et à la tyrannie : le décurionat devint le châtiment des individus nés d'une femme libre et d'un esclave, des clercs jugés par leurs évêques indignes des fonctions sacerdotales, des mineurs d'âge et des hommes flétris par les tribunaux. Ce qui restait de terres abandonnées, la loi le donnait à quiconque l'occupait deux années seulement. — Mais une telle libéralité séduisait peu, et la plus grande partie des champs continuait d'être déserte. De nouvelles solitudes s'ajoutaient ainsi aux anciennes ; car Rom

(1) *Bagud*, en langue celtique, signifie assemblée, réunion (conspiration).

Digitized by Google

n'avait conquis autrefois le monde qu'en exterminant dans les contrées soumises par elle la population en état de porter les armes. Deux millions d'hommes tombés en Gaule sous l'épée des légionnaires, l'Espagne décimée par une guerre continuelle et meurtrière de soixante-dix ans, la nation Epirote devenue la proie d'une affreuse servitude, Carthage ruinée et ses 800,000 hommes presque tous égorgés, sont des témoignages assez éclatants de cette cruelle politique. A peine eût-on trouvé en Grèce 3,000 hommes de guerre au temps de Néron. L'Epire et les lieux circonvoisins étaient tellement désolés, dit un contemporain d'Auguste (1), que les soldats romains y avaient leur camp dans des maisons abandonnées. Certaines contrées de l'Italie elle-même n'eussent été dès-lors qu'*un vaste désert sans quelques soldats et quelques esclaves Romains*. L'heureuse et fertile province de Campanie n'échappa point au fléau, et soixante ans après la mort de Constantin, on fut contraint d'exempter 300,000 arpents de terre incultes.—Les empereurs s'étaient bien occupés, dès le commencement, de réparer le mal ; mais le remède n'avait fait que préparer et rendait tous les jours plus imminente la dissolution de l'empire. Triomphait-on de quelques barbares, ou ceux-ci, forcés de céder à de puissantes tribus ennemies se présentaient-ils en suppliants sur la frontière, on leur donnait les terres du voisinage, à la charge de les cultiver, de les défendre et de les transmettre à leurs héritiers sous les mêmes obligations (2). Voilà

(1) Strabon.

(2) Ce sont de vrais fiefs, et il est déjà facile de voir comment le nom de *miles* (cavalier) servit au moyen-âge à qualifier les gentilshommes.

Digitized by Google

les *gentiles* et les *lœti* de la *notitia utriusque imperii* (1), sorte de colons qui n'ont d'autre impôt à payer à l'Etat que celui du sang, à moins toutefois qu'ils ne soient parqués dans l'intérieur même des provinces, où ils subissent la loi commune. Agrippa le premier reçut ainsi dans la Gaule les *Ubiens* chassés de la Germanie par les Suèves, et leur permit de s'établir à l'endroit où par leurs soins Cologne commença à s'élever. Les Sicambres, les Nerviens, les Trévires, les Vangions, les Tribaques et les Némètes obtinrent la même faveur au prix des mêmes sacrifices. Puis Ælius Catus transporta dans la Thrace un corps de 50,000 Gètes pour la garde du Danube. Claude, de son côté, permit à des Suèves malheureux de venir se fixer dans la Pannonie, sous la conduite de leur roi Vannius. Sous Marc-Aurèle, les choses allèrent plus loin encore, et la Dacie, la Pannonie, la Mésie se couvrirent de colonies barbares, destinées à rendre à l'empire épuisé le sang qu'elles venaient de lui coûter : on en vit jusque dans l'Italie, à Ravenne. Alexandre-Sévère, à son tour, fit une large application de ce système. Probus dispersa jusqu'à 100,000 Bastarnes dans la Thrace, et, sur différents points de l'empire, de nombreuses tribus Gépides et Vandales. Le Pont reçut un colonie *franke*. « Les Allemands, nous dit Ammien-Marcellin sous la date de 370, chassés de la Germanie par la crainte des Burgondes, se dispersèrent dans les Rhéties ; mais Théodose, alors maître de la cavalerie, les attaqua, les battit et envoya en Italie tous ceux qui tombèrent vifs entre ses mains. Ils sont main-

(1) Bien différents des *fœderati*

Digitized by Google

tenant employés à cultiver les terres stériles qui leur ont été assignées dans le voisinage du Pô, et ils en paient le tribut à l'empereur. » Ainsi cette lèpre de la barbarie se répandit peu à peu, de proche en proche sur toute la surface de l'empire. Au commencement du ve siècle, les terres n'en étaient plus cultivées que par des barbares, de même que les frontières n'en étaient plus défendues que par leurs armes. C'étaient des auxiliaires tous prêts pour ces bandes germaniques qui allaient franchir une dernière fois le Rhin et le Danube, et faire expier en un jour au capitole quinze siècles d'insolentes prospérités (1).

Colons, population agricole. — Esclaves. — Mais nous n'avons pas encore exposé tous les fruits de la fiscalité impériale, ni achevé le récit des tristes destinées du possesseur romain. Tant que la guerre avait pu fournir au riche propriétaire, dont elle avait contribué à agrandir les domaines, assez de bras étrangers pour les cultiver, l'esclavage avait été pour lui une ressource dont son despotisme et son orgueil ne s'étaient point épargné la jouissance. Mais quand la conquête eut cessé, et que, loin de pouvoir recruter ses laboureurs parmi les prisonniers faits sur les barbares, il vit ceux-ci pénétrer dans les provinces et entraîner dans leurs forêts, pour en trafiquer ensuite, les esclaves qu'ils enlevaient, il sentit le besoin de recourir à la culture libre et de fixer sur ses terres la population agricole. Celle-ci n'avait pour elle ni les temps, ni la législation. Elle n'échappait aux ravages des Germains, des Sarmates ou des Scythes, que pour

(1) Voyez sur l'objet de ce paragraphe Lehuerou, *Institutions Mérovingiennes*, passim et spécialement son chapitre sur la *Politique des Romains à l'égard des Germains.*

Digitized by Google

tomber sous le fardeau des taxes territoriales. Dépouillé de sa maison et de son champ par de cruelles exactions, le malheureux cultivateur allait donc s'établir sur les terres des grands et se faisait *colon* des riches. « Mais ce qu'il y a d'affligeant, dit Salvien, c'est qu'après qu'il a été reçu comme habitant volontaire, l'habitation le rend *indigène* ou *serf de la glèbe*... On l'accueille comme un étranger sur qui l'on n'a pas de droit, et bientôt on s'en sert comme d'un esclave. Et nous nous étonnons que les barbares nous réduisent en servitude, quand nous traitons de même nos propres frères !.... » Le colon avait des droits cependant, des droits imprescriptibles aux yeux de la loi, et qui seront un jour, le temps et la religion aidant, le salut des campagnes. Il était de condition libre, ne pouvait être vendu qu'avec la terre qu'il cultivait, et s'il devait à l'Etat une *capitation*, que le caprice du souverain pouvait élever à son gré, la fixité de la *redevance* qu'il était tenu de payer au maître du sol, le sauvait du despotisme de celui-ci. Toutefois, comme c'était au propriétaire foncier que l'Etat demandait la capitation des habitants de son domaine, lui laissant le soin de recouvrer ensuite à ses risques et périls les avances qu'il avait faites, il arriva que, l'impôt allant toujours croissant, devint de la part des propriétaires envers leurs colons, une source de vexations intolérables qui détruisirent en grande partie le bénéfice que devaient retirer ces derniers de la fixité de la redevance. Ainsi fut rapidement amenée cette décadence de la population agricole, qui devança l'invasion des barbares et en facilita le succès. Mais il n'en faut pas moins reconnaître que ce fut le bienfait de cette époque désastreuse, d'avoir

Digitized by Google

renversé la barrière qui séparait l'homme libre de l'esclave, pour placer entre eux une servitude nouvelle dont les variétés nombreuses (1) contribuèrent à rapprocher les deux conditions, jusqu'à ce que la servitude personnelle ou domestique eut tout-à-fait disparu. Déjà sous l'influence bienfaisante du christianisme, Constantin a défendu que dans le partage des terres on se partageât la famille de l'*esclave* ; il a aussi multiplié les affranchissements, et permis qu'ils se fissent dans l'église en présence du peuple et du clergé. Le nombre en est encore limité à cent, il est vrai ; mais Justinien abolira cette restriction avec la loi qui entretenait encore des restes de servitude dans certaines classes d'affranchis, et ce bienfait favorisera l'entière extinction de l'esclavage (2).

Plebs, classe intermédiaire entre les Colons et les Curiales. — Entre la classe servile et les curiales se place le peuple proprement dit, *plebs*, qui comprenait d'une part les petits propriétaires trop peu riches pour entrer dans la curie, de l'autre les marchands et les

(1) Les esclaves ruraux étaient, en effet, désignés sous des noms divers : *coloni, inquilini, rustici, agricolæ, aratores, tributarii, originarii, adscriptitii*, qui presque tous indiquaient des conditions différentes. « Quelquefois ce sont des esclaves domestiques envoyés dans un domaine pour travailler aux champs, au lieu de travailler dans l'intérieur des maisons de ville. D'autres sont de vrais serfs de la glèbe, qui ne pouvaient être vendus qu'avec le domaine ; ailleurs on reconnait des métayers qui cultivent à mi-fruit ; ailleurs de vrais fermiers qui paient leur redevance en argent ; d'autres paraissent des ouvriers libres, des valets de ferme employés pour un salaire. Et tantôt ces conditions très-diverses semblent confondues sous la dénomination générale de *coloni*, tantôt elles sont désignées par des noms différents. » (*Hist. de la civil. en France*, par Guizot, t. 1, p. 53.)

(2) Elle paraît avoir eu lieu vers le IXe siècle.

Digitized by Google

artisans libres. Autrefois l'industrie était surtout une profession domestique, exercée par les esclaves au profit de leurs maîtres. Mais la révolution qui enchaîna au profit des grands propriétaires la liberté du paysan et produisit le colonat, avait dû naturellement favoriser l'émancipation de l'industrie et former un grand nombre d'artisans qui travaillassent non pour un maître, mais pour le public et à leur profit. Toujours plus de besoins et moins d'esclaves : que devenait le luxe, si les hommes libres ne mettaient leur habileté au service de ses exigences et de ses caprices ? Aussi les voit-on, au commencement du ve siècle, répandus dans toutes les grandes villes, et constitués en corporations indépendantes, ayant chacune ses chefs, ses réglements, ses privilèges, et, pour ainsi dire, sa personnalité (1). Mais on comprend fa-

(1) Voilà, je crois, l'explication *introuvable* (*) de l'extension plutôt que de la formation de l'industrie libre sous l'empire ; car on ne saurait ni supposer qu'elle n'existait point auparavant, ni oublier 1° que Numa divisa les pauvres en neuf corps de métiers ; 2° que les lois des douze Tables font mention des confréries d'artisans ; 3° que l'an 68 avant Jésus-Christ, le sénat cassa ces corporations devenues sans doute trop puissantes et trop turbulentes ; 4° que bientôt après, Clodius les rétablit pour s'en faire un instrument contre Cicéron, à l'exil duquel elles durent contribuer ; 5° que Salluste détournait César de s'appuyer sur une multitude corrompue et dispersée *dans tant d'espèces de professions différentes, in artes vitasque varias dispalata... multitudo*, et que César suivit le conseil. — Toutefois, on aurait tort d'assimiler l'industrie romaine à la moderne, qui exige une grande liberté d'action, des temps prospères, les encouragements d'un gouvernement éclairé et modéré, et dont les créations aussi merveilleuses qu'infinies, enfantent à leur tour cette classe moyenne qui fait aujourd'hui la force des Etats de

(*) *Histoire de la civilisation en France* (2e leçon) de M. Guizot.

Digitized by Google

cilement que ceux qui avaient recueilli l'héritage de la servitude, loin de jouir d'aucune considération, n'aient été longtemps qu'un objet de mépris pour les hautes classes de la société. Leurs mœurs étaient peu propres d'ailleurs à les relever de l'état d'abjection où ils vivaient. « Le peuple ne vaut pas mieux que les sénateurs, dit Ammien ; il n'a pas de sandales aux pieds, et il se fait donner des noms retentissants ; il boit, joue et se plonge dans la débauche ; le grand cirque est son temple, sa demeure, son forum. Les plus vieux jurent par leurs rides et leurs cheveux gris que la république est perdue, si tel cocher ne part le premier et ne rase habilement la borne. »

Il y avait donc partout stérilité absolue, impuissance radicale. Dans cet état qui sauvera le monde ? l'église. Là seulement est la pureté des mœurs, là seulement est l'esprit, là seulement l'activité féconde.

l'Europe chrétienne. Une telle puissance existait si peu dans l'Empire, qu'on ne saurait s'imaginer combien, sous Dioclétien, était excessif le prix du travail et de certaines choses nécessaires à la vie. M. Moreau de Jonnès en a fait l'estimation d'après un édit de ce prince : Journée d'un maçon, 11 f 25 c.; d'un marbrier, 13 f 50 c. ; façon de chaussure d'un laboureur, 27 f. ; façon de chaussure de soldat, 22 f. 50 c : un litre de vin rustique, 3 f. 60 c.; de bière, 1 f. 80 c.; une livre de viande de bœuf, 2 f. 40 c.; de porc, 3 f. 60 c ; de bon lard, 4 f 80 c ; de jambon de Westphalie, de Cerdagne ou du pays des Marses, 6 f. ; une oie grasse, 45 f. ; un poulet, 13 f. ; un lièvre, 33 f. ; un cent d'huîtres, 22 f. 50 c.; quatre betteraves, 80 c.; quatre radis, 80 c.; un litre de vinaigre, 1 f. 70 c.

Digitized by Google

Communication de M. Mourin.

—

JEANNE D'ARC CHAMPENOISE ET NON PAS LORRAINE,

Par M. F.-A. Pernot, membre correspondant

JEANNE D'ARC EST-ELLE LORRAINE?

Par M. Henri Lepage.

JEANNE D'ARC ÉTAIT-ELLE FRANÇAISE?

Réponse au mémoire de M. Henri Lepage, par M. Renard (Athanase), membre correspondant.

—

Messieurs,

Vous avez reçu de M. Pernot, correspondant de la Compagnie, un mémoire lu dans la 18e session du congrès scientifique et intitulé : *Jeanne d'Arc Champenoise et non pas Lorraine.* M. Renard, qui vous est attaché par le même lien, vous a envoyé une brochure inspirée par la même pensée et portant pour titre : *Jeanne d'Arc était-elle Française?* Enfin M. Henri Lepage vous a fait hommage d'un travail lu à l'Académie de Stanislas, sous le titre de : *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?*

La question soulevée par ces trois écrivains n'est pas, à vrai dire, de nature à piquer la curiosité

Digitized by Google

générale. Mais elle ne laisse pas d'avoir quelque intérêt pour notre province. A ce titre, elle mérite de vous être soumise, et je crois devoir vous présenter le résumé de cette savante controverse.

Jusqu'ici chroniqueurs, historiens, poètes, les contemporains, la postérité, la science, la tradition populaire, tout le monde, en un mot, s'accordaient à nommer l'héroïne du XVe siècle, Jeanne la Lorraine. M. Pernot et M. Renard qui me paraissent être du nombre de ces natures généreuses se passionnant avec une égale promptitude pour la vérité et pour le paradoxe, ont entrepris d'en faire une Champenoise.

M. Pernot pose et tranche en quelques mots la question. « Jeanne d'Arc, dit-il, naquit en 1410; » son père né à Ceffonds, près de Montier-en-Der, » se nommait Jacques d'Arc et sa mère Isabelle » Romée... Ils habitaient Domremy, hameau séparé » par un faible intervalle du village de Greux et dé- » pendant de la prévôté d'Andelot, du bailliage de » Chaumont-en-Bassigny, de l'élection de Langres.

» La paroisse de Domremy était soumise, quant » au spirituel, au diocèse de Toul, dont la juridiction » ecclésiastique seulement s'étendait sur Vaucouleurs » et quelques autres endroits de la Champagne; » voilà en partie d'où est venue l'erreur que nous » venons de signaler. Mais ainsi que Greux, Vau- » couleurs, Andelot, Chaumont et Langres, Domremy » ne faisait pas moins partie de cette province de » Champagne oubliée par les historiens et les bio- » graphes. Dès l'an 1335, c'est-à-dire près d'un » siècle avant la naissance de Jeanne, la seigneurie » de Vaucouleurs, dans laquelle étaient compris » Greux et Domremy, avait été achetée à Jean de

Digitized by Google

» Joinville par Philippe-de-Valois, et en 1365,
» Charles V l'avait de nouveau unie à la couronne
» et attachée au gouvernement de la Champagne.
» C'est un fait établi par l'histoire et il suffit de
» consulter toutes les cartes géographiques de l'an-
» cienne France pour s'en convaincre. »

Tels sont les faits énoncés par M. Pernot, et sauf les mots de province et de gouvernement employés, à tort, l'un pour l'autre, ces faits sont assurément incontestables. Ils ne sont pas d'ailleurs produits pour la première fois. On les retrouve dans nos bons historiens qui n'en ont pas moins continué à désigner Jeanne sous le nom de Lorraine. Devons-nous faire comme eux, ou devons-nous adopter la qualification nouvelle proposée par votre honorable correspondant, au risque de désorienter l'Europe, pour me servir du mot de Riquetti Mirabeau ? M. Renard dit résolument oui ; M. Henri Lepage répond énergiquement non. Quant à moi je n'hésite vraiment guères plus que ces Messieurs ; mais mon rôle doit se borner d'abord à mettre sous vos yeux les arguments échangés dans cette lutte à la fois patriotique et savante.

M. Henri Lepage, s'appuyant sur des ouvrages imprimés et sur des documents inédits, a cherché à démontrer : 1° que Jeanne d'Arc a toujours été regardée comme Lorraine ; 2° que le village où elle est née était mi-partie Champagne et Barrois ; 3° enfin, que la maison de Domremy, qu'habita Jeanne d'Arc, était dans la partie Barrisienne.

La tradition est à peu-près unanime en faveur de son opinion. Les chroniqueurs, les historiens

Digitized by Google

et les poètes du xv• siècle désignent tous Jeanne d'Arc sous la qualification de *Vierge Lorraine*. Et ce sont non seulement les écrivains français qui s'expriment ainsi ; mais cette croyance était devenue tellement populaire, qu'elle était admise jusque dans les pays étrangers. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les nombreux extraits rassemblés par M. Jules Quicherat.

Perceval de Caegny écrit en 1436 : « *En icelui an* (1428) *une pucelle de l'âge de* 18 *ans*, *des marches de Lorraine et de Barrois*, *vint devers le roy à Chinon*. »

Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, chroniqueur en titre des rois de France (1449) : « *En cellui temps, vint nouvelles qu'il y avait pucelle d'emprez Vaucolor ès-marches de Barrois*. »

Le greffier de l'hôtel de la ville d'Albi : « *Se es assaber que en le mes de mars*, *venc al dich noble rey de Franssa una filha*, *puizela de quatorse à quinse ans*, *la eal era del pais et del dugat de Loreyne*. »

La dessusdite pucelle estoit de Lorraine, dit Mathieu Thomassin, auteur d'un livre sur l'histoire et les droits de la couronne delphinale, écrit en 1456 par ordre du dauphin Louis.

M. Quicherat rapporte encore l'extrait suivant d'une lettre écrite de Lyon, le 22 avril 1429 : « *Scripsit ulterius.... quod quadam puella oriunda en Lothanigia....* »

Les poètes ne parlent pas autrement. M. Lepage en cite trois ; les deux premiers ont écrit en latin, le troisième est Villon, né en 1431, l'année même

Digitized by Google

de la mort de l'héroïne, et qui, dans sa célèbre ballade des *Dames du temps jadis*, chante *Jehanne la bonne Lorraine*.

Quant aux écrivains étrangers, ils sont unanimes. L'Ecossais Walter Bower, qui écrivait en 1441, le religieux de Damferling, qui avait suivi Jeanne dans ses campagnes, Eberhard de Windeckez, trésorier de l'empereur Sigismond, Æneas Sylvius, depuis pape sous le nom de Pie II, et bien d'autres s'accordent à placer le berceau de la *fille au grand cœur* dans la Lorraine.

Voilà, certes, un faisceau de témoignages difficile à rompre. Comment, si Jeanne avait été Champenoise, comment se fait-il qu'aucun contemporain ne l'ait dit, et comment la province de Champagne n'a-t-elle point protesté plus tôt contre l'erreur générale ?

A cela, le chaleureux tenant de la Champagne, M. Athanase Renard, répond qu'il n'a point songé à contester ce mensonge traditionnel. L'opinion qu'il combat a été, sans doute, fort accréditée. Il fait observer seulement que ces locutions familières aux chroniqueurs, *marches de Barrois*, *marches de Lorraine*, s'expliquent par la difficulté de caractériser avec plus de précision la position de Domremy à l'extrême limite du royaume de France, entre la Lorraine et le Barrois. Il y voit plutôt une manière d'indiquer un voisinage qu'une appartenance. Quant aux poètes, il faut en faire bon marché ; on sait que la nécessité de la mesure ou de la rime font *faire bien des choses*. Enfin, il ne croit pas qu'on doive attacher la moindre importance aux citations empruntées à des auteurs étrangers que peuvent facilement égarer les erreurs populaires.

Digitized by Google

M. Lepage entreprend ensuite d'établir que le village de Domremy appartenait mi-partie au duché de Bar et à la France, et que la maison où Jeanne vit le jour était dans la partie Barrisienne.

En consultant le dénombrement des villages de Lorraine et de Barrois, on en trouve plusieurs mi-parties. De nombreux actes, conservés dans le trésor des chartes de Lorraine, prouvent que Domremy était dans ce cas.

Ainsi en 1332, Jean de Ste-Marie, sire de Triconville, donne son dénombrement *au comte de Bar pour ce qu'il possède à Domremy*, etc.

Ainsi en 1397, Robert, duc de Bar, dans un dénombrement fait au roi Charles VI, dit : « Item ce que Jean de Baullemant tient de moi en la ville, ban et finaige de Dompremy..... »

Ces documents que M. Lepage a multipliés dans son mémoire, prouvent évidemment qu'une portion de Domremy dépendait du Barrois. Cette portion était comprise dans les prévôté et chatellenie de Gondrecourt, laquelle avait été donnée par Philippe-le-Bel à Edouard Ier, comte de Bar, en avril 1307. — Un dernier titre fait du reste disparaître tous les doutes. C'est un jugement rendu par les élus de Langres, sur un procès engagé entre le receveur des aides et une partie des habitants de Domremy. Ces derniers se refusaient à payer les taxes comme n'étant pas sujets du roi. Les élus déclarent « *que les habitants demeurant en ladite ville de Dompremy depuis un petit ruisseau sur lequel a une grosse pierre plate en manière de planche, en tirant depuis ledit ru vers la ville de Greux sont et seront contri-*

Digitized by Google

buables..... et au regard desdits autres habitants demeurant en ladite ville depuis lesdits ruisseau et pierre, en tirant vers le Neufchâtel, et en bans et finaige dudit Dompremy oultre ladite pierre..... juyront iceulx habitants dautel et semblable privilége, en tout qu'il touche lesdits aides et tailles..... » M. Lepage a joint à ce passage de son mémoire, le plan de Domremy avec la délimitation indiquée.

La question est maintenant de savoir si la maison de Jeanne d'Arc était située dans la portion Barroise ou dans la portion Française.

M. Lepage invoque l'autorité de M. de Haldat, son savant confrère, qui, dans *son examen critique de l'histoire de Jeanne d'Arc*, a démontré, dit-il, jusqu'à la dernière évidence, que la maison acquise par le département des Vosges est bien celle qu'habita la libératrice d'Orléans.

Suivant M. Quicherat, cette maison n'est pas précisément celle où Jeanne d'Arc naquit, mais une habitation que ses parents, devenus plus fortunés, auraient élevée sur l'emplacement de l'habitation primitive. La date de la reconstruction est vraisemblablement celle qu'on lit au dessus de la porte d'entrée (1481).

L'identité des deux maisons étant admise, il suffit de jeter un coup-d'œil sur le plan, pour s'assurer que l'habitation de Jeanne d'Arc se trouvait dans le Domremy-Barrois. M. Lepage termine par cette conclusion : Jeanne d'Arc appartient au Barrois par sa naissance ; mais on peut la considérer, en même temps, comme Lorraine, puisque c'est de son vivant qu'eut lieu le mariage de René d'Anjou avec Isabelle,

Digitized by Google

fille de Charles II, mariage qui eut pour conséquence la réunion des deux duchés.

L'adversaire de M. Lepage ne conteste pas que le village de Domremy fût mi-partie. Il constate seulement qu'au temps de Jeanne, tous les habitants étaient considérés comme Français. Claude Dulys n'inscrivait-il pas sur sa maison ces mots : *vive le roy Loys !* Le village s'étendait à peine du côté Barrois. Les mêmes sentiments animaient cette double agglomération. Jeanne disait qu'elle n'y connaissait qu'un seul Bourguignon, un ennemi du roi. La population toute entière avait la même origine. Quelques émigrants de la partie Française peuplaient seuls la partie Barroise. Tous étaient réputés Français, et si dans le procès de 1459, les élus déclarèrent exempts de taxes les habitants Barrois, en vertu d'un fait matériel, le procureur du roi n'en soutenait pas moins avec raison que « *Domremy est entièrement situé et assis au royaume, que, de toute ancienneté, les habitants ont été contribuables aux aides, tailles et autres subventions du royaume, et qu'ils y ont contribué toutes et quantefois qu'ils en ont été requis, sans aucune difficulté.* »

Tout ce qu'on pourrait donc accorder à M. Lepage en raisonnant dans son système, c'est que Jeanne était une Française, née en pays Barrois. Mais ni M. de Haldat, ni M. Lepage n'ont prouvé que la maison, portant le millésime de 1481, ait été bâtie sur l'emplacement de celle de Jeanne d'Arc. C'est là une conjecture qui repose sur des recherches fort peu décisives ; et il est bien permis de révoquer en doute cette assertion, si l'on se met en présence des documents du temps.

Digitized by Google

Jeanne, répondant à ses juges, ne dit-elle pas qu'elle *est née à Domremy, qui ne forme qu'un même village avec Greux où est l'église!* Et l'on ne peut contester que Greux appartint à la Champagne.

N'appelle-t-elle pas toujours Charles VII *son roi*?

Les juges ne tiennent-ils pas un langage analogue, et cela après une enquête faite sur les lieux?

Charles VII, dans les lettres-patentes par lesquelles il anoblit la famille d'Arc, ne désigne-t-il pas Jeanne comme *née à Domremy, audit bailliage de Chaumont, en Bassigny*. Si la partie du village où naquit la pucelle avait été la partie Barroise, n'aurait-on point dit qu'elle était de la prévôté de Gondrecourt? M. Lepage a éludé cette difficulté, devant laquelle se brise l'ingénieux édifice de ses conjectures. Jeanne était donc bien Française, et c'est en vain qu'on lui dispute ce titre. Dom Calmet, Nicolle de Lacroix, Vosgien, Villaret, Anquetil, Berriat-St-Prix, Lebrun des Charmettes, Michelet, Henri Martin, n'ont pas hésité à le lui reconnaître, et ces autorités valent bien celles des chroniqueurs informes et des poètes cités par M. Lepage. Or, si la pucelle était Française, elle était nécessairement Champenoise, puisque Domremy était rattaché depuis 1365 au gouvernement de Champagne.

Je crois, Messieurs, avoir analysé ces doctes débats avec toute l'exactitude que permet la brièveté d'un rapport. Vous pouvez juger. Je n'ai personnellement aucune pièce nouvelle à apporter au procès. Toutefois, si vous me permettez de vous sou-

Digitized by Google

mettre mon avis, j'ajouterai à ce résumé de courtes observations.

Et d'abord, il ne faut pas attacher une trop grande importance à l'origine de la famille d'Arc. Tout le monde sait qu'au xve siècle il n'y avait d'état civil régulier que pour les familles nobles. Il est donc bien difficile, sinon impossible, d'établir la filiation exacte d'un pauvre laboureur. Le père de Jeanne était né, il est vrai, à Ceffonds, en Champagne. Mais on conjecture, avec une grande apparence de raison, que son nom lui venait du village habité précédemment par sa famille. Ce village serait, suivant Lebrun des Charmettes, Arc-en-Barrois, à cinq lieues au nord de Langres. Cet usage d'adopter, en s'établissant dans une contrée nouvelle, le nom du pays que l'on quittait, n'était pas seulement familier aux serfs; on le retrouve dans les familles nobles de l'époque, et on sait qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours dans les classes ouvrières. Nous en trouvons un exemple dans la maison même de Jeanne. Sa mère, Isabelle Romée, est quelquefois appelée par les chroniqueurs *Vaulthun* ou *Vaultheur* du nom du village qu'elle avait habité dans son enfance.

Domremy est sur le bord de la Meuse, dans le pays qu'on appelait à cette époque *Frontières*, *Marches*, *Parties* de *Lorraine*. Comme le disent MM. Pernot et Renard, ce coin de terre avait été rattaché au gouvernement militaire de Champagne. Je ne veux pas rechercher si le village était mi-partie et si Jeanne était née en deçà ou au-delà d'une limite peu nettement déterminée; je crois que la question doit être considérée de plus haut. En devenant Française, cette

Digitized by Google

contrée perdait-elle sa qualité de Lorraine? Avait-elle rompu tout lien avec la Lorraine? Ne pouvait-elle, en d'autres termes, être à la fois Lorraine et Française, comme Champenoise et Française? Je suis porté à croire que les honorables écrivains qui s'élèvent avec une sorte d'indignation contre la tradition générale, n'eussent pas repoussé cette simultanéité s'ils n'avaient pas oublié la différence qu'il y a toujours eue entre les provinces et les gouvernements. Un gouvernement n'était qu'une circonscription militaire dont les limites variaient suivant les circonstances. Les provinces, au contraire, avaient un caractère fixe et indélébile, dû à leur origine, à leurs limites naturelles, à la langue, aux mœurs de leurs habitants. Elles s'étaient constituées à l'époque du morcellement féodal et avaient été d'abord de grands fiefs. Leurs habitants, soumis aux mêmes lois, obéissant au même seigneur, parlant la même langue, honorant les mêmes saints, avaient contracté une sorte de type commun que les caprices de la fortune ni les transactions diplomatiques ne pouvaient leur faire perdre. Chacune formait une petite nationalité. Quand ces grands fiefs furent successivement réunis au domaine de la couronne, les rois les remanièrent à leur gré et modifièrent leur étendue et leurs limites. Ils réunirent quelquefois deux provinces en un seul gouvernement, par exemple l'Aunis et la Saintonge, la Guyenne et la Gascogne, la Bourgogne et la Bresse, etc. Mais ils ne purent effacer le caractère dont une longue tradition et des passions ou des intérêts longtemps communs avaient revêtu un pays. La province subsista sous la division par gouvernements comme elle subsiste aujourd'hui sous le morcellement par départements.

Digitized by Google

Ce qui est incontestable d'une province est tout aussi vrai des parties détachées d'une province. On a vu plusieurs fois des territoires distraits pour être rattachés à un nouveau gouvernement, sans que les habitants perdissent leur qualité primitive. Le Valois, le Noyonnais, le Laonnais avaient été réunis au gouvernement de l'Ile de France ; les populations de ces trois pays n'en étaient pas moins réputées Picardes. Il en fut ainsi de la frontière Lorraine, du pays de Jeanne, placé pendant plusieurs siècles, contre nature pour ainsi dire, en dehors de ses habitudes et de ses tendances, sous l'administration du gouvernement de Champagne. Il resta Lorrain, non seulement dans son origine, dans son esprit, dans sa tradition, mais encore dans le langage de tout le monde. Nos rois ne firent point comme le sénat de Rome qui effaçait jusqu'au nom des provinces subjuguées par les légions.

Les géographes Champenois même ne considérèrent jamais les Marches comme partie intégrante de la Champagne. L'un des plus autorisés, Baugier, seigneur de Breuvery, doyen du présidial de Châlons au commencement du XVIIIe siècle, faisant la description du gouvernement, le termine en disant que Vaucouleurs et Domremy forment un petit canton séparé.

M. Lepage a surabondamment prouvé que du temps de la Pucelle, l'opinion de ses adversaires n'eût pas rencontré d'adhérents.

Elle même, tout en se proclamant hautement Française, ne trouvait sans doute dans ce titre rien d'inconciliable avec celui de Lorraine. Attendant à Vaucouleurs la réponse du roi, elle disait : « *N'avez-vous pas ouï raconter qu'il a été prophétisé que la*

Digitized by Google

France serait perdue par une femme et rétablie par une vierge qui viendra du Mont-Chenu en Lorraine ?

La postérité, tout aussi bien que les prophètes populaires, appela Jeanne une Lorraine. — J'ajouterai qu'au XVIIIe siècle, quand la Lorraine entra enfin toute entière dans le domaine et qu'elle fut organisée en gouvernement, Vaucouleurs et Domremy lui furent restitués et reprirent officiellement la qualification que l'usage lui avait si fidèlement conservée. Enfin, si vous visitez de nos jours cette riante vallée où se joue le ruisseau qui doit être la Meuse, et où viennent mourir les dernières ondulations des Vosges, interrogez les habitants, ils vous répondront comme les pères et comme les contemporains de Jeanne, qu'ils sont Lorrains et non pas Champenois.

Je pourrais, Messieurs, vous présenter bien d'autres observations. Je pourrais vous rappeler que Domremy continua pendant l'occupation française à faire partie du diocèse de Toul et l'on sait l'importance, à cette époque, des divisions ecclésiastiques ; je pourrais vous dire l'influence que le duc de Lorraine garda sur ce petit pays, influence telle que Jeanne n'osa partir pour Chinon sans aller prendre congé du duc ; je pourrais faire remarquer qu'elle fut accompagnée dans son voyage et dans ses campagnes par des Lorrains, qu'elle dût d'être acceptée du roi à Chinon, à l'intervention de Yolande de Lorraine, belle-mère du roi et de la reine, sœur de Réné de Bar marié à la fille du duc de Lorraine. Je ne veux pas abuser plus longtemps de votre attention. Je crois en avoir dit assez pour décider la question.

C'est assurément un noble et légitime orgueil que celui que place un pays dans les illustrations qu'il a vu

Digitized by Google

naître. Mais en vérité la couronne qui brille au front de la Champagne est assez belle pour que vous hésitiez à y joindre, au grand étonnement de l'histoire, un fleuron imprévu, dont la propriété vous est vivement contestée, et que vous avez négligé de revendiquer pendant plus de quatre cents ans. Il me paraît donc que tout en regrettant l'émigration du laboureur de Ceffonds, père de l'héroïne, l'amour-propre local s'égarerait en adoptant la thèse ingénieuse de MM. Pernot et Renard. Je termine par un dernier mot. Jeanne est une de ces gloires qui n'appartiennent pas à un clocher, à un canton. Elles ont un caractère national. Que le hasard donc ait jeté son berceau sur une terre Lorraine ou sur une terre Champenoise, il restera du moins un point incontestable, c'est que, par son courage, son patriotisme et son martyre, Jeanne fut avant tout une bonne Française.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE.

—

STATISTIQUE MONUMENTALE DU DIOCÈSE DE REIMS,

DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

—

N° III. — MONUMENTS NON HISTORIQUES, INCOMPLETS, MAIS PRÉSENTANT DE L'INTÉRÊT, SOUS LE RAPPORT DE L'ART.

Par M. J. HUBERT, de Charleville, membre correspondant.

—

I° — ANTHENY.

Eglise et presbytère de style ogival du XVI*e siècle. Le porche, la tour et la porte doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église a été presque entièrement reconstruite à une époque assez rapprochée. Elle n'a qu'une seule nef sans transept. La tour et le porche qu'elle surmonte appartiennent à l'ancienne église. Le portail est ogival à nervures frustes. La tour est quadrangulaire et percée de deux fenêtres ogivales sur chaque face. Le presbytère est de 1585. Il existe dans le village d'Antheny plusieurs maisons du XVI*e* siècle avec

Digitized by Google

mâchicoulis et créneaux. Les murs gouttereaux de l'église et quelques fenêtres, notamment celles de la tour, auraient besoin de réparations.

—

IIe — AUTHE.

Eglise de style ogival des XVIe *et* XVIIe *siècles. Le chœur, les voûtes et les mâchicoulis doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église, qui a 22 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur, se compose d'une nef à trois travées et d'un chœur sans transept. Le chœur se termine carrément ; il est éclairé par deux fenêtres. Les voûtes du chœur et de la nef sont ogivales, à nervures anguleuses et à culs-de-lampe. Piliers engagés, sans chapiteaux, formant le prolongement des arceaux. Chacune des deux travées du chœur est occupée par deux ogives accolées encastrées dans le mur. Mâchicoulis et créneaux du XVIIe siècle. L'église entière a été restaurée à cette dernière époque.

—

IIIe — AUTRUCHE.

Eglise de style ogival et moderne du XVIe *siècle. Le chœur et les fenêtres doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église n'offre d'intéressant que son chœur, qui est ogival, percé de fenêtres du même style. Le reste est beaucoup postérieur et ne présente aucun intéret. On voit encore à Autruche les vestiges d'un

Digitized by Google

ancien château avec fossés et ponts-levis, qui appartenait à la famille d'Escamoussy. Ce château était le siége de la seigneurie d'Authe et Autruche. Ce qui en reste est peu important.

—

IV° — BERGNICOURT.

Eglise de style ogival du XVIe *siècle. Le chœur et les fenêtres doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église se compose d'une nef principale et de deux bas-côtés. La nef et les bas-côtés sont de construction tout-à-fait moderne. La partie ancienne ne consiste que dans un chœur qui est à cinq pans, à voûtes ogivales avec nervures anguleuses. On y voit encore une fenêtre ogivale à un meneau. Les contreforts de l'abside sont simples. On voit encore quelques créneaux entre ces contreforts. L'édifice aurait besoin de réparations.

—

V° — BESACE (la)

Eglise de style ogival du XVe *siècle. Le chœur, les piliers et les chapiteaux doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

L'église de la Besace était autrefois fort petite. Il y a environ cinquante ans, on a jugé à propos de l'agrandir. On y a ajouté toute la partie antérieure qui fait aujourd'hui, surtout à l'intérieur, un contraste fâcheux avec le reste de l'ancien édifice. Il ne reste de la partie ancienne que deux travées dont on a formé le chœur. Les anciennes fenêtres à vitraux peints ont été entiè-

Digitized by Google

rement changées. Il y a quelques piliers avec chapiteaux à crosses. Voûte du chœur, ogivale, à nervures cylindriques et anguleuses. Cette église a été mal restaurée.

—

VI° — BLANCHEFOSSE.

Restes de l'abbaye de Bonne-Fontaine, de style ogival du XIII*e siècle. Les pans de murs et les fenêtres doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

L'abbaye de Bonne-Fontaine avait été fondée en 1152 par Nicolas, seigneur de Rumigny, en faveur des disciples de saint Bernard. Dès avant la révolution de 1789, cette abbaye était en assez mauvais état. La révolution l'acheva. Ce qui menaçait ruine tomba, faute d'entretien, et depuis quelques années les vestiges importants qui en restaient ont considérablement diminué. Ce que l'on en voit encore est peu considérable. Ces restes consistent en quelques pans de murs dans lesquels on voit encore des fenêtres qui accusent le 13e siècle. Il en est une, entre autres, qui est fort belle.

—

VII° — BLANZY.

Eglise de style ogival du XVI*e siècle. La fenêtre et le groupe sculpté doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Nef principale, deux bas-côtés et transepts. Dans le transept droit est une fenêtre ogivale de la fin du XVIe siècle. Au-dessus de la porte d'entrée se trouve un

Digitized by Google

groupe en pierre sculptée d'environ 1 mètre 80 centimètres de longueur représentant le Christ dans un linceul et la Sainte-Vierge agenouillée près de lui. Ce groupe paraît être aussi de la fin du XVIe siècle et ne devait pas être placé en cet endroit. L'église est en assez bon état. Il est probable que cet édifice ainsi que la seigneurie de Blanzy, a appartenu aux religieuses de Saint-Pierre-les-Dames, de Reims.

—

VIIIe — BLOMBAY.

Eglise de style ogival du XVIe siècle. Le chœur, les fenêtres et la tour doivent être regardés comme les parties importantes du monument.

La nef de cette église a été reconstruite à une époque peu éloignée. Elle ne présente par conséquent rien d'intéressant. Le chœur est ogival avec nervures cylindriques ; quelques fenêtres ogivales un peu détériorées. Au dessus de la nef, mais plus ancienne qu'elle, est une grosse tour carrée avec créneaux et mâchicoulis. L'église a servi autrefois de fort. Les habitants s'y sont plusieurs fois retirés au moment des guerres. L'édifice est en bon état.

—

IXe — BOSSUS-LÈS-RUMIGNY.

Eglise de style ogival du XVIe siècle. Le chœur, la tour et les tourelles doivent être regardés comme les parties importantes du monument.

Cette église n'a qu'une seule nef de construction restaurée. Chœur ogival à deux travées avec nervures anguleuses. Il se termine carrément. Les fenêtres on

Digitized by Google

été reconstruites. L'abside est flanquée, au dehors, de deux tourelles rondes crénelées. Au-dessus de l'entrée est une grosse tour carrée, percée de créneaux et de mâchicoulis. Il y aurait des réparations à faire au chœur et aux tourelles.

—

X° — BOULT-AUX-BOIS.

Eglise de style moderne du XVI*e siècle. La cloche doit être regardée comme la seule chose digne d'être remarquée dans ce monument.*

Il ne reste plus rien de l'église qui appartenait à la commanderie de Boult-aux-Bois. Cette église, qui avait essuyé des désastres considérables, était devenue si peu solide, qu'on fût obligé de la détruire pour en reconstruire une nouvelle. Elle ne renferme aujourd'hui d'intéressant qu'une des cloches de l'église ancienne. Cette cloche porte une inscription qui commence ainsi : « L'an M. V. XIV. Honnourable et scientifique per» sonne Jehan de Carte, chevalier de Rhodes, com» mandeur de Bout, etc. » L'écusson de Jean de Carte est placé au-dessus de l'inscription.

—

XI° — BOURCQ.

Eglise de style ogival du XVI*e siècle. Le chœur, le transept et le portail doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

L'église de Bourcq n'a qu'une seule nef sans bas-côtés. Un seul transept à droite ; dans ce transept est une inscription adossée au mur, qui constate la fondation à perpétuité de deux messes et deux vigiles pour une dame morte en 1531. Chœur ogival

Digitized by Google

à cinq pans. Les fenêtres du chœur ne sont plus en harmonie avec le reste. Portail ogival avec voussures sculptées de feuilles et de grappes. Edifice en assez bon état. Il ne reste plus rien à Bourcq de l'établissement romain, si ce n'est le monticule qui se trouve à l'est du village et qui n'a jamais été fouillé.

—

XII° — BULSON.

Eglise de style ogival du XVe *siècle. Le cœur, les fenêtres et les créneaux doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

L'église de Bulson est fort petite. La nef ne présente aucun intérêt. Le chœur est ogival avec nervures cylindriques. Les fenêtres, qui étaient du même style, ont été restaurées presque entièrement Au dehors on aperçoit encore quelques créneaux et mâchicoulis. Cette église est fort pauvre et dans un état déplorable. La commune devrait y faire exécuter quelques travaux urgents de consolidation. Les eaux pluviales qui pénètrent par la toiture dégradent les murs et le peu de boiseries qu'elle renferme.

—

XIII° — CHESNE (le)

Eglise de style ogival et mixte du XVIe *siècle. La nef principale et le chœur doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cet édifice, d'une étendue assez considérable, a subi tant de restaurations et de mutilations, qu'on a peine à y reconnaître aujourd'hui une église du XVIe siècle, du moins à l'extérieur. Toutefois les voûtes

Digitized by Google

et le chœur sont encore dignes d'être conservés. On avait signalé, comme monument précieux, une croix en pierre qui se trouve sur la place du Chesne. Cette croix, qui ne date que du commencement du XVIIe siècle, n'offre absolument rien de remarquable.

—

XIV° — CHILLY.

Eglise de style ogival du XVe *siècle. Le chœur et les transepts doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

La nef de cette église a été construite dans le siècle dernier. Le chœur est beau et très élevé; voûte ogivale à nervures anguleuses, soutenue par deux piliers très élancés placés au milieu du chœur. Les deux transepts sont aussi à voûte ogivale. Le chœur est formé d'une grosse tour carrée, percée de créneaux et de mâchicoulis. Cette église a servi autrefois de fort. La partie ancienne aurait besoin de réparations.

—

XV° — CLIRON.

Eglise de style ogival du XVIe *siècle. Le chœur et les fenêtres doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église d'une très petite dimension, et d'une très chétive apparence, a possédé autrefois des vitraux peints. Le chœur est ogival avec nervures anguleuses; deux fenêtres du même style à un meneau. Tout le reste de l'édifice est insignifiant. Les pierres des meneaux et des trilobes se détachent. On a bouché un

Digitized by Google

de ces trilobes avec du mortier. Il serait facile et peu coûteux de remplacer ce mortier par du verre dépoli.

—

XVI° — CONDÉ-LES-HERPY.

Eglise de style ogival du XIVe *siècle. Les fenêtres et la dalle tumulaire doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Nef principale, chœur et transepts à plafond plat. Aux transepts deux fenêtres ogivales. Dalle tumulaire placée sous la chaire et dont les sculptures sont presque entièrement effacées. Deux personnages en pied, dessinés avec un simple trait sur fond noir s'y font encore distinguer. L'inscription qui régnait tout autour est complétement illisible. Cette Dalle est du XIVe siècle. Il serait important d'en conserver au moins ce qui reste, et pour cela il faudrait la placer debout contre un des murs intérieurs.

—

XVII° — DOMMERY.

Eglise de style moderne du XVIIe *siècle. La tourelle, les créneaux et mâchicoulis doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église n'offre rien de remarquable à l'intérieur. On voit, par l'extérieur, qu'elle a été autrefois destinée à servir de fort. On y remarque encore des mâchicoulis, des créneaux et une tourelle crénelée. Il y avait autrefois deux tours ; l'une d'elles a été démolie pour faire place à l'école. Le plafond de la

Digitized by Google

nef est en bois. L'édifice est en assez bon état, sauf le plafond et la charpente.

—

XVIIIe — ECORDAL.

Eglise de style ogival et moderne du XVIe *siècle. L'aside, les transepts et la dalle tumulaire doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église qui est loin d'être remarquable à l'extérieur, offre cependant quelques vestiges bien conservés du XVIe siècle. Ainsi l'on peut voir au transept droit un clocheton presque intact. Il y a eu autrefois des vitraux peints. La façade est lourde et disgracieuse. Dalle tumulaire dans un des bas-côtés. Il serait urgent de transférer cette dalle dans une autre partie de l'église et de la placer debout contre le mur. Cette dalle est celle d'un membre de la famille d'Ivary, seigneurs d'Ecordal, mort en 1612. La sculpture en est belle. Il ne reste rien de l'ancien château d'Ecordal.

—

XIXe — FALAISE.

Eglise de style ogival du XVIe *siècle. Les transepts, les fenêtres et le portail doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église se compose d'une nef sans bas-côtés, de construction moderne. Le chœur, aussi de construction moderne, ne présente rien de remarquable. Transepts à voûte ogivale avec deux fenêtres du même style. Portail ogival encadrant une partie séparée en deux par un meneau. Le meneau soutient un dais avec une statue de saint Victor, martyr. La voussure, comme à

Digitized by Google

Savigny, est formée de deux guirlandes de vignes fort bien travaillées. L'église est en assez bon état. Il y a quelques années, la commune a dû s'imposer extraordinairement pour la consolider. Il y avait à Falaise un château dont il ne reste plus que les écuries qui ont été converties en maison d'habitation.

—

XX° — FRAILLICOURT.

Eglise de style moderne du XVII*e siècle. Les tourelles, les créneaux et mâchicoulis doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église, construite entièrement en briques, a été destinée à servir de fort. Deux tourelles crénelées; créneaux aux murs de la nef et du chœur. On remarque encore des traces de boulets aux murs extérieurs. Le pavé de cette église est dans le plus mauvais état. Il serait urgent aussi de réparer la toiture et quelques parties des murs extérieurs.

—

XXI° — HARCY.

Château (ruines) de style du XV*e siècle. Les murs principaux doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Le château d'Harcy, dont l'histoire locale fait mention à l'occasion des guerres du XVI*e* siècle, n'est représenté aujourd'hui que par quelques pans de murs qui en dessinent encore la forme. C'était un parallélogramme probablement flanqué de tours aux quatre angles. Il était situé à deux cents mètres environ du

Digitized by Google

village d'Harcy. La plupart des maisons de ce village ont été bâties avec des pierres provenant des ruines du château.

—

XXIIe — GIVRON.

Eglise de style ogival du XVIe *siècle. Les fenêtres, le chœur et les voûtes doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Une seule nef; deux transepts percés d'une petite fenêtre cintrée. Chœur à voûte ogivale et à 5 pans, avec deux fenêtres ogivales restaurées. Les nervures de la voûte sont anguleuses. Au côté droit extérieur on remarque quatre arcades plein-cintre, qui ont dû appartenir à une ancienne église, ou attendre une construction adjacente. Fenêtres et toiture en mauvais état.

—

XXIIIe — HOUDILCOURT.

Eglise de style ogival du XIVe *siècle. Le chœur, les fenêtres et les piliers doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

La nef et les bas-côtés de cette église sont de construction moderne. Chœur terminé carrément à voûte ogivale avec nervures cylindriques, percé de quatre fenêtres ogivales. Les deux fenêtres du fond sont accolées. L'encadrement intérieur est formé d'un boudin qui repose sur une colonnette avec chapiteau à feuille de trèfle. Les piliers qui supportent la retombée de la voûte sont multicolonnes avec chapiteaux à feuilles de trèfle. Le chœur est beaucoup plus élevé que le reste

Digitized by Google

de l'édifice. Il est soutenu, au-dehors, par des contreforts sans ornements. Il n'y a pas de tour. L'église était crénelée. Réparations aux contreforts et aux murs extérieurs.

—

XXIVe — JEAN-AUX-BOIS (SAINT)

Eglise de style moderne du XVIIe *siècle. Les tourelles doivent être regardées comme les parties importantes du monument.*

Une pierre du portail de cette église porte la date de 1377. Il est hors de doute que cette date n'appartient pas à l'église actuelle. Peut-être est-ce un reste de l'ancienne église de Saint-Jean-aux-Bois. Aux quatre coins de l'église il existe une tourelle ronde de la même hauteur que l'église. Ces tourelles sont percées de créneaux. L'édifice était destiné à servir de fort.

—

XXVe — JUNIVILLE.

Eglise de style ogival du XVIe *siècle. Le chœur et les transepts doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église se compose d'une nef principale avec deux bas-côtés. Gros piliers carrés massifs et courts. Cette partie de l'église est plus récente que le reste. Deux transepts à voûte ogivale ; chœur semblable à cinq pans avec nervures anguleuses. L'église entière est très humide. Nombreuses crevasses à la voûte et lézardes aux murs gouttereaux. Il faudrait la dégager.

—

Digitized by Google

XXVI° — JUSTINE.

Eglise de style ogival du XVe *siècle. Le chœur et les transepts doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église ne se compose que d'une nef à quatre travées ogivales avec piliers quadrangulaires, de deux transepts et de l'abside. Le plafond est en bois dans toute l'église. Celui des transepts et du chœur est revêtu de mortier. Dans le transept droit une fenêtre ogivale à un meneau avec sculptures treflées. Contreforts simples et adhérents. Cette église est dans un très mauvais état. La plus grande partie de la toiture est délabrée. La partie gauche du portail et le derrière du chœur sont profondément lézardés. La pluie pénètre par plusieurs endroits. Il y aurait à faire des travaux urgents.

—

XXVII° — JUVIN (S^t^.)

Eglise de style ogival des XVIe *et* XVIIe *siècles. Les tourelles crénélées doivent être regardées comme les parties importantes du monument.*

L'église de Saint-Juvin, bâtie sur une hauteur, est plutôt un fort qu'une église. Elle se compose d'une seule nef sans bas-côtés, ni abside, ni transepts. Elle est plafonnée en bois. La façade est flanquée de deux tourelles rondes, et le chevet de deux tourelles pentagonalles. Créneaux aux murs et aux tourelles. Mâchicoulis au dessus de la porte d'entrée. Pas de tour ni de clocher. Pélerinage à Saint-Juvin

Digitized by Google

pour les maladies des porcs. L'édifice, sauf la toiture et quelques parties des murs et du plafond, est en assez bon état.

—

XXVIII° — LAVAL-DIEU.

Eglise de style moderne. Entièrement reconstruite à la fin du XVIIe *siècle. Les boiseries, l'orgue et les dalles tumulaires doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

L'église actuelle n'est plus celle de l'ancienne abbaye. Elle a été entièrement reconstruite à la fin du XVIIe siècle. Elle est élégante et simple. On y remarque de fort belles boiseries, l'orgue de l'ancienne abbaye et des pierres tumulaires des XVIIe et XVIIIe siècles. Tous les bâtiments de l'abbaye ont disparu et ont fait place à des bâtiments industriels.

—

XXIX° — LONNY.

Eglise de style ogival et moderne du XVIe *siècle. Le portail doit être regardé comme la partie importante du monument.*

Cet édifice, sans beaucoup d'importance, d'ailleurs, a un portail du XVIe siècle. Le reste a été détruit et reconstruit à une époque assez rapprochée. Il y avait des vitraux peints. On pourrait apporter plus de soin à l'entretien de cette église. Les murs, la toiture, la charpente et les fenêtres exigeraient des réparations.

—

Digitized by Google

XXXe — St-LOUP-TERRIER.

Eglise de style ogival du XVe *siècle. La nef, le chœur et les fenêtres doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église se compose d'une nef principale et de deux bas-côtés, le tout récemment reconstruit. Il n'y a pas de transepts. Chœur terminé carrément, sans fenêtres au fond, à voûte ogivale avec nervures cylindriques. La nef est ogivale ; elle a 22 mètres sur 12. On y voit trois fenêtres ogivales à un meneau. Il y avait à Saint-Loup un ancien château entouré de fossés ; il n'en reste plus que quelques débris peu importants.

—

XXXIe—LUMES.

Ruines du château.

Le château de Lumes avait été construit au commencement du 15e siècle. Les ruines qu'on voit aujourd'hui, sans être aussi importantes que celles d'Hierges et de Montcornet, ne sont cependant pas dépourvues d'intérêt. Ce château a été détruit vers le milieu du XVIIe siècle. Il appartenait aux seigneurs de Buzancy de la maison d'Apremont. Il appartient aujourd'hui à divers particuliers qui paraissent se soucier fort peu de l'intérêt qu'il peut présenter comme ruine historique, et qui en détruisent ou en laissent détruire tous les jours quelques portions. Il est probable que dans quelques années, la dernière trace de ce château aura entièrement disparu.

—

Digitized by Google

XXXII° — MARLEMONT.

Eglise de style moderne du XVII*e siècle. Les Mâchicoulis, les créneaux et la tour doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église a servi de fort. Elle n'a, du reste, de remarquable que sa grosse tour crénelée, ses mâchicoulis et ses créneaux aux murs de la nef et du chœur. Les piliers sont carrés, le plafond est en bois. Les murs extérieurs auraient besoin de réparations, ainsi que la toiture.

—

XXXIII° — MONTGON.

Eglise du XVI*e siècle. L'inscription doit être regardée comme la partie importante du monument.*

L'église de Montgon ne présente par elle-même aucun intérêt ; mais sur une plaque de marbre noir qui se trouve en bas du chœur de cette église, on lit l'inscription suivante :

« Ceste chapelle avec le preset tableaux ontz esté » faictz par Frâçois de Vignaucourt sieur de Mogo en » ptié por linocence de damoiselle Nicolle de Villers » sa feme, laquele il tua d'un coup de dague sans » l'avoir médité, le 1er juillet 1579. Come fol, incesé » p oppressios de fauce jalousie. Lequel est icy e » chemise a genoux devat ce crucifix, demadat pardon » de l'ofece qu'il a faict, et ci a fodé en la de cha- » pelle, quatre obitz, vigille et messes, aux 4 temps » de l'an, et tos les ans à perpétuité, pr prier Dieu » pr l'ame de la de deffucte. Amen. »

En tête de l'inscription se trouve représenté un per-

Digitized by Google

sonnage à longue barbe, à genoux, les mains jointes, et priant au pied d'un crucifix. Quelques personnages sont témoins de la pénitence que s'est imposée le coupable.

Il n'existe plus aucune trace de l'abbaye de Longwé qui avait été transférée dans ce lieu en 1350.

—

XXXIV° — NEUVIZY.

Eglise de style ogival du XVIe *siècle. Le chœur et les transepts doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église n'a d'intéressants que le chœur et les deux transepts qui sont à voûte ogivale et remontent au XVIe siècle. Le reste de l'église, construit à une époque beaucoup plus récente, ne présente absolument rien qui soit digne de quelque intérêt.

—

XXXV° — NOUART.

Eglise de style ogival du XVIe *siècle. Le chœur et les contreforts doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église se compose d'une nef moderne sans bas-côtés, et d'un chœur dont la voûte ogivale a été remplacée par un plafond. La nef est aussi plafonnée. Le chœur a sept pans. Ce chœur a été construit par le prieur de Belval et appartenait à cette abbaye. La nef était à la commune. Au dehors, contreforts simples. L'édifice est en bon état.

Digitized by Google

XXXVI° — PIERREMONT (S^t).

Eglise et restes de châteaux de style ogival et moderne des XVe *et* XVIIe *siècles. Le chœur, la tour et les tourelles doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

L'église de Saint-Pierremont n'a qu'une seule nef de construction moderne, sans bas-côtés. Le chœur, à deux travées, se termine carrément. La voûte en est ogivale, avec nervures cylindriques. Il forme la partie inférieure d'une grosse tour crénelée. Il y avait à Saint-Pierremont plusieurs châteaux. L'un d'eux, qui est aujourd'hui une ferme, n'a conservé qu'une tour carrée avec mâchicoulis. Une autre ferme, autrefois château, est encore flanquée de deux grosses tours carrées avec créneaux et mâchicoulis. Toute la partie gauche a été détruite. Dans la partie droite il reste encore plusieurs pièces voûtées, à larges cheminées. La maison où est né Mabillon subsiste encore. Rien ne la distingue des plus modestes habitations du village.

—

XXXVII° — QUENTIN (S^t).

Eglise de style ogival du XVe *siècle. Le chœur, les tourelles et les reliquaires doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église se compose d'une nef principale et de deux bas-côtés de construction moderne, sans voûtes, plafonnés en planches brutes. Il paraît que la nef primitive a été détruite par un incendie. Chœur à deux travées, voûte ogivale à nervures

Digitized by Google

anguleuses, terminé carrément. Les fenêtres ont été remplacées par des fenêtres modernes. Un transept à droite, avec voûte ogivale. A l'extérieur, à gauche, est une tourelle crénelée renfermant l'escalier qui conduit aux combles. Quelques têtes et figures monstrueuses aux entablements. Entre autres débris de l'abbaye de La Val-Roi, que renferme l'église de Saint-Quentin, on remarque deux reliquaires d'un assez bon travail. La fenêtre de la façade et les murs extérieurs sont en très mauvais état.

—

XXXVIII° — REMILLY PRÈS SEDAN.

Eglise de style moderne du XVII*e siècle. Les créneaux et les mâchicoulis doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église était destinée à servir de fort. Elle est bâtie sur la partie la plus élevée du village ancien, lequel se trouvait plus bas que le village actuel. La façade est percée de créneaux, ainsi que les murs du chœur et des côtés. La porte principale est surmontée d'un mâchicoulis. Du reste l'architecture intérieure de l'édifice ne présente rien de remarquable.

—

XXXIX° — REMONVILLE.

Eglise de style ogival du XVII*e siècle. Le chœur, les piliers, les voûtes et la tourelle doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Nef principale à trois travées sans bas-côtés ni transepts, à voûte ogivale avec nervures anguleuses.

Digitized by Google

Chœur à cinq pans, même voûte et mêmes nervures, percé de très petites fenêtres. Les piliers, qui sont multicolonnes sont engagés. Chapiteaux à crochets et à feuilles de vigne. Dans le chœur à gauche est engagée une petite tourelle crénelée. Les murs gouttereaux sont loin d'être en bon état.

—

XL° — REVIN.

Eglise de style moderne du XVIII*e siècle. Les boiseries du chœur et de la nef doivent être regardées comme les parties importantes du monument.*

Les boiseries de cette église sont d'une grande beauté quoique d'une époque peu ancienne. Elles appartiennent ainsi que l'église à l'ancien couvent des Dominicains. Mais une église plus ancienne avait précédé celle qui existe aujourd'hui. Il n'en reste plus de vestiges. Les bâtiments qui subsistent encore et qui faisaient partie de l'abbaye ne présentent aucun caractère remarquable. On y a établi les écoles de Revin et quelques habitations particulières.

—

XLI° — RIMOGNE.

Eglise de style ogival du XIV*e siècle. Le chœur et les fenêtres doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église, dont la prochaine destruction est décidée, présente encore des vestiges curieux de son ancien état. Le chœur, qui est ogival, est éclairé par des fenêtres ogivales d'un bon style. Il est à regretter

Digitized by Google

qu'on n'ait pas cru devoir le conserver dans l'église qu'on vient d'édifier. N'aurait-il pas été possible d'agrandir l'église actuelle en conservant le chœur et en construisant une nef et deux bas-côtés assez spacieux ? L'espace le permettait ; pourquoi l'architecte ne l'a-t-il pas permis ? Dans quelques mois il n'existera plus rien de l'ancienne église de Rimogne.

—

XLII° — ROCQUIGNY.

Eglise de style moderne du XVII° *siècle. Les mâchicoulis, la tour et les créneaux doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église est, en tout, semblable à celle de Fraillicourt et a été destinée aux mêmes usages (voir Fraillicourt). Du reste elle est bien entretenue et ne paraît pas exiger de réparations.

—

XLIII° — ROIZY.

Eglise de style ogival du XV° *siècle. La nef, les transepts, le chœur et le portail doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église se compose d'une nef ogivale à quatre travées et de deux bas-côtés. Piliers carrés. Deux transepts et chœur ogival à nervures cylindriques. Piliers multicolonnes avec chapiteaux à crosses. Le chœur est à cinq pans et percé de petites fenêtres autrefois ogivales. Portail ogival avec voussures à triple boudin reposant sur des colonnettes avec cha-

Digitized by Google

piteaux à crosses. Les colonnettes et les chapiteaux sont entièrement rongés par la vétusté. Il y aurait des réparations considérables à faire à cette église qui est loin d'être dénuée d'intérêt.

—

XLIVe — SERVION.

Eglise de style moderne du XVIIe *siècle. Les tours, les tourelles, les créneaux et les mâchicoulis doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église offre un aspect assez harmonieux. Elle a été destinée à servir de fort. La fortification en est même plus complète que dans beaucoup d'autres édifices du même genre. Non seulement il y a des tours, des tourelles et des créneaux, mais encore plusieurs mâchicoulis. L'église est située sur un point élevé qui domine tout le village. Il serait urgent de réparer l'entablement dont les pierres se détachent et quelques crévasses qui se sont formées dans les murs latéraux.

—

XLVe — SEUIL.

Eglise de style ogival et renaissance des XVIe *et* XVIIe *siècles. Le chœur, les fenêtres et la piscine doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Les réparations considérables qui ont été faites successivement à cette église en ont beaucoup altéré le caractère. Elle se compose d'une nef principale, de deux transepts et d'un chœur à cinq pans. Le chœur est ogival, ainsi que les transepts et quelques

Digitized by Google

fenêtres. Piliers ronds et quadrangulaires. Une piscine en style renaissance. La commune de Seuil s'est imposé, pour son église, de grands sacrifices.

—

XLVI° — SÉVIGNY.

Eglise de style ogival du XVI° *siècle. Le chœur, les transepts et la façade doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

La nef principale et les deux bas-côtés sont de construction postérieure au reste de l'édifice. Chœur à voûte ogivale et nervures anguleuses, à cinq pans. Les fenêtres sont modernes. Deux transepts à voûte ogivale et nervures anguleuses. Les piliers du chœur n'ont pas été achevés. Les nervures se terminent à leur retombée, par un écusson sans sculpture ni inscription. Dans le transept droit est le caveau des seigneurs de Sévigny. Le dernier seigneur, Melchior-Gabriel de Morière, y a été enterré en 1789. Façade flanquée de deux tourelles à créneaux. Il ne reste plus rien de l'abbaye de La Val-Roy, si ce n'est une porte d'entrée et quelques murs. Elle venait d'être reconstruite en 1789.

—

XLVII° — SIGNY-L'ABBAYE.

Eglise de style moderne du XVII° *siècle. Les boiseries doivent être regardées comme les parties importantes du monument.*

L'église de l'ancienne abbaye de Signy, qui était un remarquable monument de la plus riche architec-

Digitized by Google

ture du moyen-âge, est entièrement détruite. Il n'en reste que des substructions tout-à-fait insignifiantes et qui révèlent seulement l'étendue de l'église ancienne. Des filatures se sont élevées sur l'emplacement de cet édifice.

On voit dans le chœur de l'église actuelle deux panneaux de boiseries, deux candélabres sculptés en chêne, un pupitre aussi en chêne sculpté avec deux écussons, dont l'un porte *d'azur à trois léopards*. Ces boiseries appartenaient à l'abbaye de Signy, mais elles ne sont pas d'une date fort ancienne.

—

XLVIIe *bis*. — SIGNY-L'ABBAYE.

Dalle tumulaire du XIIIe *siècle.*

On voit dans le cimetière de Signy et servant de support à la grande croix, une dalle en marbre noir de 2 mètres 75 centimètres de longueur sur 1 mètre de largeur. Les deux extrémités, qui étaient arrondies, ont été brisées. Autour de cette dalle règne une inscription malheureusement tronquée et mutilée, qui constate que la tombe dont cette dalle faisait partie renfermait les restes d'un Bertrand, abbé de Signy. Les caractères sont du XIIIe siècle.

—

XLVIIIe — SORMONNE.

Eglise de style ogival du XVe *siècle et moderne. Le portail, le chœur et le vitrail doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette église, qui a été considérablement défigurée, ne présente plus d'intéressant que le chœur, le portail

Digitized by Google

et un panneau de vitrail peint. Le portail est ogival, d'architecture simple. Le chœur, aussi ogival, renferme une fenêtre du même style, qui contient un vitrail. Ce vitrail représente l'*Assomption de la Vierge*. Il y aurait des réparations importantes à faire au portail et aux fenêtres du chœur.

—

XLIX° — SY.

Eglise de style ogival et renaissance des XVI° *et* XVII° *siècles. Le chœur, les créneaux et le portail doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

La plus grande partie de cette église a été reconstruite. Chœur ogival à nervures cylindriques et anguleuses et à trois pans. Les piliers du chœur n'ont pas été achevés. Les murs extérieurs sont percés de créneaux et de mâchicoulis ; contreforts simples. Le portail est de la renaissance. Il est divisé par un meneau qui supporte un dais. Les deux pilastres latéraux supportent aussi chacun un dais. Tout l'extérieur de cette église aurait besoin de réparations. La charpente et la toiture sont en mauvais état.

—

L° — THIN-LE-MOUTIER.

Clocheton isolé dans l'église de style ogival du XIII° *siècle.*

Il n'y a de remarquable dans l'église actuelle de Thin-le-Moutier que le clocheton. Ce petit monument, d'environ 3 mètres de hauteur, et de 80

Digitized by Google

centimètres de diamètre à sa base, semble provenir de l'ancienne église de Thin, qui était fort belle, et qui faisait partie du prieuré fondé en 959 par le comte Etienne et sa femme. L'architecture et la sculpture de ce clocheton, d'une délicatesse infinie, paraissent être du XIIIe siècle. C'est un bijou très précieux à conserver et dont les habitants du pays n'apprécient pas tout le mérite. Il est à regretter qu'un amateur ait mutilé cet élégant morceau pour emporter une boule évidée à jour qui le surmontait.

On voit encore quelques substructions de l'ancienne église, et un ou deux piliers qui font aujourd'hui partie d'une grange, et qui, du reste, par suite des mutilations qu'ils ont éprouvées, n'offrent plus d'autre intérêt que celui de souvenir. On voit aussi les restes de l'ancien château et quelques débris du prieuré. Le château était entouré de fossés et paraît avoir été considérable.

Il serait important de placer le clocheton dans un endroit apparent de l'église et de l'entourer d'une grille ou d'une simple balustrade en fer.

—

LIe — VERRIÈRES.

Eglise de style ogival du XVIe siècle. Le chœur doit être regardé comme la partie importante du monument.

La presque totalité de cette église a été reconstruite. Il ne reste de l'église primitive que le chœur qui est ogival à nervures anguleuses avec deux fenêtres ogivales. Créneaux et mâchicoulis. L'édifice est en assez bon état.

Digitized by Google

LII° — VILLERS-SEMEUSE.

Eglise de style ogival et moderne du XV*e siècle. L'abside, les contreforts et la voûte doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Cette petite église est l in d'être dépourvue d'intérêt. Le chœur est ogival, à cinq pans, avec fenêtres ogivales. Voûte ogivale à nervures anguleuses. Fragments de vitraux peints. On lit encore sur la façade de cette église l'inscription qui rappelle que la Convention nationale a proclamé par un décret l'*existence de Dieu et l'immortalité de l'âme*. Du reste, le portail est d'une architecture postérieure à celle des autres parties de l'édifice. L'église est en bon état.

—

LIII° — VIVIER-AU-COURT.

Eglise de style ogival et moderne du XVI*e siècle. L'abside, la piscine et les tourelles doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

Nef principale et deux bas-côtés de construction moderne. Chœur terminé carrément avec voûte ogivale à nervures anguleuses et culs-de-lampe. Cette église n'a pas été achevée sur le plan qui avait été conçu d'abord, on s'en aperçoit à la naissance des arcades qui sont arrêtées à la hauteur de 30 centimètres. Une piscine du XVI*e* siècle. L'abside est flanquée de deux tourelles crénelées. Il y a des créneaux dans les autres parties de l'église.

Digitized by Google

LIV° — VRIZY.

Eglise de style ogival du XV° *siècle. Le chœur, les transepts, le portail et les fenêtres doivent être regardés comme les parties importantes du monument.*

La nef principale de cette église, qui a deux travées, n'a pas été terminée. Les piliers sont interrompus à environ 6 mètres du sol. Le plafond est en bois. Deux transepts voûtés en ogive. Chœur à cinq pans, même voûte. Fenêtres ogivales à deux meneaux, treflées et flamboyantes. Nervures anguleuses. Deux piscines masquées par la boiserie du chœur et du confessional. Portail ogival à un meneau ; voussure en guirlande de vigne. Ce portail surplombe de plus de 50 centimètres. Contreforts simples.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE.

—

Communication de M. l'abbé Gainet

SUR UN LIVRE INTITULÉ *le Sage dans les différents états de la vie.*

—

J'ai cru que l'Académie ferait volontiers connaissance avec un petit livre déjà bien vieux, parfaitement inconnu, mais bien digne d'une meilleure fortune. Cet opuscule intitulé : *La conduite du sage dans les différents états de la vie*, n'est plus dans le commerce. Après bien des recherches, on n'a pu le découvrir dans aucune bibliothèque, ni sur aucun catalogue. Comme il a vu le jour du temps d'Henri IV, il peut se faire, après trois siècles, que l'exemplaire qui est ici, soit le seul qui reste d'un tirage probablement restreint.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage mérite de fixer l'attention à plus d'un titre. D'abord il n'est pas possible de condenser plus de pensées justes et solides dans un plus petit volume. Il a fallu pour l'écrire, réunir une expérience consommée de la vie humaine, la perspicacité d'un philosophe, la sagesse d'un moraliste, la foi vive d'un chrétien, le tact fin de l'homme du monde, le bon sens de l'homme politique.

Digitized by Google

Un fond aussi riche pouvait se soutenir par lui-même ; mais il se trouve encore rehaussé par l'éclat et la vigueur du style.

On y admire la justesse de l'expression et la précision de la pensée teintes des couleurs d'une brillante imagination ; des aperçus longs, des points de vue d'une grande profondeur, qui n'excluent pas la finesse des coups de pinceaux dans les détails ; la rigueur sévère du logicien qui s'accorde tantôt avec les saillies de l'homme d'esprit, tantôt avec les épanchements du cœur le plus sensible.

On pourrait appliquer à ce charmant petit livre ce que le duc de Saint-Simon disait de la physionomie de Fénélon : *Les contraires s'y rencontrent sans s'y heurter*.

Dans quelques chapitres seulement, l'auteur semble être un peu inférieur à lui-même, soit qu'il ait moins naturellement dessiné les contours de son sujet ; soit que son énergie et son esprit naturel tourne un peu à la prétention. Mais quelques pages moins parfaites sont une ombre bien transparente dans un livre où tout est beau, substantiel, qui accuse une pensée forte et un rare talent d'écrire.

L'ouvrage est divisé en quarante-un chapitres, qui embrassent les différentes situations de la vie, et les états de l'âme les plus contraires. On y voit le sage en scène dans la conversation, dans l'étude, dans les affaires, dans le barreau, dans le gouvernement, dans les disgrâces, dans la tristesse, dans la joie.

Je demande la permission d'en lire un chapitre. Sénèque même, devenu chrétien, ne désavouerait pas les pages suivantes sur les bienfaits.

Digitized by Google

« Il y a trois grands de secrets au monde parmy les gens d'honneur ; le premier, c'est de faire un bienfait ; le second, est de le recevoir ; le troisième, est de le rendre. Nous ne parlons icy que du premier ; et comme c'est à mon advis le plus difficile à exécuter, il est très-véritable aussi qu'il y en a peu qui le sçachent bien faire ; car vous en trouverez qui estant d'un naturel fort obligeant, ne demandent qu'à faire plaisir, et qui donnent d'abord au premier qui les prie, et par cette facilité ils donnent lieu de mépriser le bienfait. Ces sortes de gens négligent pour l'ordinaire le soin de leurs propres affaires pour faire celles des autres ; et ils semblent obliger plûtost leur naturel, qui ne demande qu'à faire du bien, que de faire plaisir à leurs semblables. »

« Il y en a d'autres qui attendent qu'on n'en puisse plus auparavant que d'obliger ; c'est trop attendre ; car c'est alors donner à la nécessité plustost qu'à la personne ; c'est une debte, et non pas un bienfait. »

« Les un sattendent qu'on en vienne aux prières, aux supplications et aux larmes ; ce n'est pas faire un bienfait, c'est le vendre ; et comme le bienfait se reçoit de la mesme façon dont on le fait, celuy qui le reçoit par cette voye, ne le regarde pas tant comme un bienfait que comme une chose extorquée par ses instances ; et il croit en estre plus redevable à sa misère, qu'à la libéralité de celui qui l'oblige. »

« Les autres font les bienfaits d'assez bonne grâce, mais ils s'en font honneur, et sont les premiers à les publier. C'est une espèce de reproche que de publier un bienfait ; il n'appartient qu'à celuy qui l'a

Digitized by Google

reçeu de faire connoistre la générosité de celuy qui l'a fait ; et quand nous nous vantons nous mesmes d'avoir obligé quelqu'un, nous faisons voir que c'est plustost la vanité qui nous l'a fait faire, que l'amitié. Remettez moy entre les mains des ennemis dont vous m'avez délivré (disait autrefois un ancien), car j'aime mieux estre exposé à leur cruauté, que d'estre redevable à un amy qui se vante si souvent de ma délivrance. »

« Vous en verrez quelques-uns qui demandent des récompenses, et des services ; cette manière d'agir est fort lâche, et détruit la nature du bienfait ; qui ne demande qu'une simple connaissance, où l'intérest n'a point de part. »

« Voici comme le sage s'y comporte : »

« Il considère premièrement l'état où il est, pour proportionner le bienfait à ses forces, de peur d'agir inutilement au sujet de son amy ; car on attend du riche les richesses pour bienfait, du sage l'approbation, et le service du pauvre. »

« Secondement, il n'attend pas que son amy luy fasse connoistre la nécessité où il est, mais il le prévient tousjours ; car le bienfait n'est pas moins grand d'empêcher un amy de découvrir sa pauvreté, que de l'en retirer. »

« Troisièmement, il distingue deux sortes de bienfaits les premiers qui se font en public, comme l'approbation de la vertu et les dons militaires qui sont les récompenses de la valeur ; les seconds qui se font en particulier, comme de soulager la pauvreté de son ami en des besoins secrets. Le sage se montre magnifiqu dans les premiers, et charitables dans les seconds, «

Digitized by Google

dans tous les deux il fait paroistre un cœur, qui se persuade qu'ils ne possède que ce qu'il a donné, et qu'il croit recevoir un bienfait lorsqu'il oblige son ami. »

« Et comme il ne le peut obliger que dans les choses nécessaires, dans les choses utiles et dans les choses agréables, il commencera toujours à l'obliger par les choses nécessaires. Quand il aura satisfait à la nécessité, il cherchera l'occasion de l'obliger dans l'utilité et après cela il étendra sa libéralité jusqu'à luy procurer les agréments et les plaisirs, que la bienséance de l'amitié demande. »

La *Conduite du Sage dans les différents états de la vie*, place son auteur entre Labruyère, Vauvenargues et Duclos.

Nos premiers moralistes, en prenant cette expression dans un sens un peu large, sont évidemment Pascal et Labruyère. Ces deux hommes sont sans rivaux chez nous. Larochefoucault mériterait peut-être ces mêmes honneurs, si, au lieu de parler sur la morale, il n'avait pas écrit contre la morale. Mais il faut descendre quelques degrés pour arriver jusqu'à Vauvenargues et Duclos. Leurs œuvres péchent par la base. Ils ont parlé de morale sans en connaître bien les fondements : c'était la maladie de leur siècle. Cette hésitation, qu'on prenait alors pour de la prudence ou pour de la bonne philosophie, nous paraît aujourd'hui de la faiblesse. En ce sens, Duclos est encore plus faible que Vauvenargues. L'auteur qui nous occupe n'a point de ces faiblesses, ni de ces tergiversations; il part de principes fixes et solides,

Digitized by Google

de ces principes qui dominent les générations et les siècles. Sa manière d'envisager son sujet prête moins a de grands et riches développements, puisqu'il le traite surtout au point de vue pratique : malgré cette position restreinte, la vivacité de sa pensée, et la marche assurée de son raisonnement, agrandit la matière en apparence la plus simple, le lieu commun le plus épuisé, et y jette un vif intérêt.

La *Conduite du Sage* est un livre qui s'adresse à tous les âges et à peu près à toutes les conditions. C'est le privilége d'un petit nombre d'ouvrages où l'on a respecté en même temps les exigences du bon sens, de la vertu et du bon goût.

Mais plus il est parfait, plus il m'embarrasse. Car au témoignage de M. Brayer, dans la famille duquel il a fait les délices de plusieurs générations, il portait autrefois une approbation de Henry IV, et son auteur serait le contemporain de Malherbe, ce qui veut dire que l'auteur aurait parlé sa langue mieux que ses contemporains : car il serait, sinon pour l'esprit au moins pour la perfection et la maturité du style, au dessus des auteurs de la satyre Ménippée. Et alors comment est-il resté inconnu? Un tirage à un petit nombre d'exemplaires suffit-il pour expliquer cette mauvaise fortune? Peut-être. *Habent sua fata libelli*. Quoi qu'il en soit, il porte le cachet de la plus belle époque de la littérature française, et mérite les honneurs d'une résurrection.

Digitized by Google

Allocution de M. l'abbé Tourneur

Secrétaire-général de l'Académie

dans la

CÉRÉMONIE DES OBSÈQUES DE M. ERNEST ARNOULD.

—

Messieurs,

La dernière fois que l'Académie se réunissait dans une circonstance analogue à celle qui nous rassemble, elle venait rendre les devoirs funèbres à son vénérable doyen d'âge, M. le vicomte de Brimont, dont la longue carrière, toute remplie de nobles exemples, ne semblait s'être si longtemps prolongée que pour nous donner plus de regrets de la voir finir! Cependant, notre deuil est aujourd'hui plus amer, et notre perte plus sensible encore s'il est possible. Car, si l'on peut se consoler en voyant tomber de l'arbre le fruit mûr que l'hiver en détache, il est toujours bien triste de le contempler anéanti dans sa fleur, avant d'avoir donné tout ce qu'il avait promis. Que dirons-nous donc en ce moment, et comment ne mêlerions-nous pas nos larmes à tant de larmes, quand nous avons vu tout-à-l'heure déposer à la fois dans la tombe tant de générosité, de talents, de jeunesse, et tout ce long avenir qui se déroulait si brillant devant nous?

L'Académie de Reims ne comptait pas encore une année d'existence, que déjà nos fondateurs s'empressaient d'accueillir au milieu d'elle un jeune homme âgé de 24 ans à peine, mais dont le talent éprouvé faisait concevoir les plus légitimes espérances. Ces espérances, chaque jour fidèlement

Digitized by Google

réalisées depuis dix ans, une mort cruelle vient de les anéantir. Appelé plus d'une fois aux charges les plus laborieuses et les plus honorables de l'Académie, M. Ernest Arnould a su les remplir avec un zèle qui lui a conquis des droits à toute notre reconnaissance; et malgré des préoccupations incessantes, malgré les soins assidus qu'exigeaient de lui le barreau, la magistrature, les affaires publiques, le patronage des ouvriers et des pauvres, ses privilégiés, ses devoirs envers la société comme envers sa famille, il a su trouver encore dans sa merveilleuse facilité le loisir de composer pour nous d'intéressants travaux, toujours étincelants d'aperçus ingénieux, de verve, de grâce, d'esprit, et où surtout son cœur sensible et bon se décelait tout entier.

Pourquoi faut-il qu'un trépas prématuré l'ait sitôt ravi, non seulement à sa famille, mais encore à une Compagnie où il a toujours compté autant d'amis que de collègues! Une seule chose, cependant, nous console : c'est que nous pouvons lui appliquer avec justesse cette parole, fréquemment citée sans être toujours aussi vraie : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa*? En peu d'années il a beaucoup vécu! Trop peu, certainement, pour tous ceux qui le regrettent à tant de titres; mais beaucoup pour les heureux qu'il a faits, pour les infortunes qu'il a soulagées, pour le bien qu'il a toujours cherché. Beaucoup aussi pour nous-mêmes, quand nous nous rappellerons que ses bonnes œuvres et sa belle âme lui auront sans doute donné une récompense plus grande que les joies d'ici-bas, dans un séjour meilleur.

Digitized by Google

Allocution de M. l'abbé Tourneur

Secrétaire-général de l'Académie

dans la

CÉRÉMONIE DES OBSÈQUES DE M. L'ABBÉ BANDEVILLE.

—

Messieurs,

Au milieu de tant de douleurs, l'Académie impériale de Reims ne saurait se dispenser de faire entendre sa voix, car elle aussi a été frappée dans ses affections les plus chères d'un coup non moins cruel qu'inattendu. Ce qu'elle vient exprimer ici, ce ne sont pas seulement les regrets d'une douce et vraie confraternité, c'est surtout la douleur de la reconnaissance, car nous sommes tous profondément pénétrés de ce que M. l'abbé Bandeville a fait pour nous et de ce que nous lui devons.

Dès l'instant où une haute pensée médita la création de l'Académie, le mérite éclatant du modeste vicaire de Notre-Dame l'appelait des premiers à prendre place sur la liste de nos fondateurs; aucun nom n'était en effet plus digne d'y être inscrit que le sien; et durant les onze années qui se sont succédé depuis lors, chaque jour, pour ainsi dire, est venu nous enrichir de ses travaux. Les archives de la Compagnie garderont à jamais les preuves de son zèle, de son activité, de son dévouement

Digitized by Google

dans la charge importante que les suffrages plus d'une fois renouvelés de ses collègues lui avaient confiée. Un jour, certainement, les amis éclairés des lettres rechercheront avec empressement les volumes de nos *Annales* pour y relire avec délices les œuvres admirables que cette plume, toujours élégante et pure dans sa merveilleuse facilité, traçait chaque année pour nous en se jouant. Si, dès son début, l'Académie de Reims a pu prendre rang parmi les sociétés littéraires de province les plus laborieuses, et par le nombre et par l'importance de ses travaux, pourrait-elle oublier jamais qu'elle le doit en grande partie à celui qui a bien voulu consacrer de longues veilles à corriger, commenter, éclaircir, avec une patience érudite et intelligente, les volumineuses annales de dom Marlot. Et si maintenant, avec l'aide du gouvernement, nous pouvons continuer à marcher dans les mêmes voies et nous soutenir à la même hauteur, à qui le devons-nous encore? si ce n'est à celui qui traduisit pour nous les œuvres de Richer, et qui, après nous avoir mis en possession, par ses recherches, des textes inédits de Flodoard, les a reproduits en français presque en entier, au prix de mille fatigues dont seul il ne paraissait pas s'apercevoir.

Et pourtant il n'est plus! L'impitoyable mort nous l'a ravi au moment même où nous pouvions espérer d'être de longues années sans le perdre, car il venait de prendre sa place dans ce corps vénérable, institué pour être, par ses lumières comme par ses vertus, le premier corps de chaque diocèse, le sénat de l'évêque, le modèle et la

Digitized by Google

règle du clergé. Oh ! combien cruellement ce coup funeste va retentir dans le cœur paternel du premier fondateur de l'Académie ! Quelle douleur amère pour le chef éminent de ce diocèse, qui savait si bien l'apprécier à sa juste valeur, et dont le choix honorable autant que juste lui avait décerné naguère avec bonheur cette récompense noblement conquise par trente années d'infatigables travaux. Il devait rester bien longtemps au milieu de nous pour notre consolation, pour notre gloire... un seul instant nous a fait tout perdre.. Il n'est plus !

O bien-aimé confrère, les fonctions que vous remplissiez au milieude nous seront bientôt confiées à d'autres, ainsi le veut l'inexorable loi de la Providence qui nous envoie l'un après l'autre sur cette terre d'un jour pour mettre tour à tour la main à l'œuvre qu'elle veut bien nous confier en passant... Mais hélas ! (je puis bien le dire, puisque au moment où je le dis, j'en suis moi-même une double preuve), à l'académie comme ailleurs, votre place, bien qu'occupée par un autre, ne sera jamais remplie, et le vide que nous cause votre absence subsistera toujours au milieu de nous ! Ce ne seront pas seulement nos souvenirs et nos cœurs qui nous reporteront vers vous, mais bien souvent aussi nos nécessités et nos besoins... Nous chercherons, pour en profiter, votre érudition si vaste et si sûre, votre inflexible logique, votre prodigieuse aptitude qui savait mener de front vingt travaux opposés avec un égal succès ; votre style correct, limpide, étincelant de clarté comme votre intelligence, et en même temps nuancé de

Digitized by Google

sentiments délicats et de gracieuses images qui s'échappaient sans efforts d'un cœur et d'une imagination toujours jeunes, comme ces fleurs dont la nature se pare d'elle-même à toutes les époques de l'année, dans ces heureux climats où règne un éternel printemps; nous chercherons tous ces trésors que vous épanchiez sur nous avec tant de libéralité... Mais, hélas! nous les chercherons en vain. Quoique nous ne puissions nous le persuader encore, tant nous aimions à compter sur vous et sur le long avenir qui vous semblait réservé, le coup qui nous frappe est sans remède, et nous ne vous verrons plus ici-bas.

Il est mort, messieurs, il est mort comme il a vécu, calme, paisible, résigné, souriant à tous sous l'étreinte cruelle de la maladie. Il est mort! et si tous peuvent mesurer la perte que font aujourd'hui sa famille, l'Académie, le clergé, le lycée, la ville de Reims, nos larmes seules sauront dire l'étendue des regrets de ceux qui l'ont intimement connu. Une seule pensée nous consolera, c'est qu'en nous l'enlevant, le Dieu qui nous l'a prêté a voulu devancer pour lui l'heure des récompenses éternelles.

Reims. — Imp. de P. Regnier.

Digitized by Google

TRAVAUX
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

ANNÉE 1852-1853.

—

Tome XVIII. — *N°* 2.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE, ANNÉE 1852-1853,

Par M. Tournebur, Secrétaire général.

—

Messieurs,

Après les remarquables paroles que vous venez d'entendre, il ne saurait appartenir au secrétaire de l'Académie de vous dire avec quelle vive satisfaction elle vient d'assister à l'installation de cette nouvelle école de médecine de Reims, appelée à continuer au milieu de nous l'œuvre glorieuse de ses devancières et à nous rendre dans l'avenir tant de services.

D'autres pensées doivent nous occuper ici : l'attention si bienveillante pour nous de confondre en quelque sorte cette grande solennité avec celle de notre séance publique; la présence de ces hauts fonctionnaires, de ces magistrats qui veulent bien nous consacrer quelques portions d'un temps arraché à des occupations si sérieuses; l'empressement de cette

Digitized by Google

assistance d'élite qui nous environne, sont à nos yeux de précieuses marques d'une sympathie dont nous sommes fiers. Une autre voix que la mienne aurait dû exprimer la reconnaissance de la Compagnie avec une autorité beaucoup plus grande et un talent bien supérieur; mais, puisque les honneurs mérités que reçoit aujourd'hui M. le directeur de l'école de médecine ferment la bouche au président annuel de l'Académie impériale de Reims, et nous condamnent à subir son silence, il faudrait peut-être que je m'efforçasse de suppléer à ce qu'il aurait pu vous dire. Toutefois, messieurs, je ne saurais oublier que si vos suffrages bienveillants m'ont décerné le périlleux honneur de prendre en ce moment la parole, c'est en qualité de secrétaire général que je dois le faire: là donc se bornera mon rôle; et l'unique remerciement que j'adresserai à l'honorable auditoire qui se presse autour de nous, sera de justifier l'intérêt qu'il nous accorde par le compte-rendu fidèle de ce que nous avons fait durant le cours de cette année pour le mériter.

Pour arriver à ce but, j'aurai à vous entretenir de choses très étrangères à mes connaissances personnelles, et l'analyse que j'ai à vous présenter sera forcément bien uniforme et bien aride. Puissé-je diminuer au moins ces inconvénients par le laconisme le plus sévère! Tous mes efforts tendront à y arriver.

Fondée surtout dans le but de recueillir et de publier les matériaux qui peuvent servir à l'histoire du pays, l'Académie de Reims a toujours attaché le plus grand intérêt aux travaux historiques. Ceux qui lui ont été présentés dans le cours de l'année qui

Digitized by Google

vient de s'écouler ne le cèdent en rien à ceux qu'elle avait reçus durant les années précédentes.

Deux de nos nouveaux collègues ont bien voulu détacher, pour nous les offrir, quelques feuilles d'ouvrages inédits fort importants auxquels le public studieux et éclairé fera certainement le meilleur accueil, quand il lui sera donné d'en jouir.

D'abord, M. Joguet, extrayant d'une *Histoire des Empereurs romains* la *monographie complète de la première dynastie Flavienne,* a captivé notre attention durant trois séances presque entières, en nous montrant tour-à-tour, Vespasien et Titus, vainqueurs de Jérusalem, poussés vers le trône par l'erreur populaire qui leur applique les prophéties relatives à l'avènement du Messie; puis les autres rapports indirects de ces princes et de Domitien, leur successeur, avec le christianisme. Entrant ensuite dans de plus grands détails, il a signalé les relations directes de cette famille avec la religion nouvelle, et en particulier la touchante histoire de trois de ses principaux membres: Flavius Clemens, Plautilla et Domitilla.

Enfin, ouvrant dans sa conclusion de nouveaux horizons à la science et un champ presque inexploré aux recherches des historiens, il conclut en ces termes: « Le christianisme n'est pas seulement la » grande explication des institutions sociales durant » les deux premiers siècles... Il a été mêlé à tout, » il a agi à peu près partout. Plus on fouillera autour » de son berceau, plus on y découvrira de ces rapports » cachés avec les hommes et les événements qui » l'ont entouré; plus s'éclairent de lumières inatten- » dues les points qui paraissent le moins succeptibles » d'en recevoir de ce côté. Nous aurions atteint le

Digitized by Google

» but principal que nous nous sommes proposé en
» esquissant la singulière destinée des Flaviens, si
» nous avions réussi à donner l'idée de l'importance
» et de l'intérêt que peuvent offrir les résultats de
» recherches dirigées dans ce sens et inspirées par
» cette conviction. »

Cette conviction de l'homme consciencieux, qui s'est rendu compte des faits et qui les a profondément étudiés pour les connaître, est aussi celle de M. Poinsignon. Dans un premier fragment emprunté à l'introduction d'une *Histoire du moyen-âge* encore inédite, fragment qui sera, nous l'espérons, suivi de plusieurs autres, l'auteur nous trace à grands traits le tableau de l'empire romain à l'époque de la mort de Théodose le Grand. Tout tombe en ruine: la noblesse est sans croyance et sans mœurs, la bourgeoisie pressurée par le despotisme, la plèbe plongée dans la débauche, l'armée recrutée parmi les Barbares, partout stérilité absolue, impuissance radicale! « L'Eglise seule, s'écrie en terminant l'au-
» teur, pouvait donc sauver et régénérer le monde. »

Sortons de l'histoire romaine pour entrer dans l'histoire de France, et mentionnons d'abord, de M. Jeantin, président du tribunal civil de Montmédy, un ouvrage intitulé *Chronique d'Ardennes et de Wæpvres.* Ce livre, en deux forts volumes in-8° contient de précieuses recherches sur l'état ancien des pays arrosés par la Meuse et qui appartiennent aujourd'hui les uns à la France, les autres à la Belgique. L'un de nous avait été chargé par l'Académie de rendre compte de cet intéressant travail; mais, sur la demande de l'auteur, qui veut l'améliorer dans une seconde édition, le compte-rendu a dû être ajourné

Digitized by Google

L'histoire elle-même a ses surprises!

Un soir de cette année, notre laborieux correspondant, M. Pernot, faisait retentir au sein de l'Académie, par l'organe du secrétaire chargé du dépouillement de la correspondance, cette affirmation servant de titre à une brochure, et qui vous sembla peut-être un peu paradoxale: *Jeanne d'Arc est champenoise et non pas lorraine*. Quinze jours après M. Lepage, archiviste du département de la Meurthe, venait contester l'assertion de M. Pernot, en répondant par l'affirmative à cette question plus timide dans la forme, mais non moins absolument tranchée : *Jeanne d'Arc est-elle lorraine?* Puis, enfin, M. Athanase Renard, ancien député, maire de Bourbonne et l'un de nos plus nouveaux correspondants, essayait de faire pencher la balance du côté de M. Pernot, en demandant avec habileté : *Jeanne d'arc est-elle française?* — Qualité incontestable, sans doute, et qui, suivant M. Renard, ne peut appartenir à la Pucelle qu'autant *que celle-ci sera champenoise et non pas lorraine*. Qui nous donnera donc le mot de cette énigme? qui jugera ce grand procès? Ce sera M. Mourin. — Dans un lucide et intéressant rapport, après avoir scrupuleusement analysé les raisons apportées de part et d'autre en faveur de chacune des deux thèses opposées, notre savant confrère nous rappelle que Domremy, village lorrain, avait été, effectivement, réuni à la Champagne en 1335. Mais en entrant dans le *gouvernement* militaire de la Champagne, et en devenant par-là village français, il ne cessait pas d'appartenir toujours à la *province* de Lorraine, et les documents les plus authentiques démontrent que tout en se considérant comme Fran-

Digitized by Google

çais, les habitants de ce pays gardèrent toujours leur titre de Lorrains.

Après cette explication si claire, M. le rapporteur, forcé de mettre à néant les prétentions de la Champagne, s'efforce de la consoler en ces termes, en lui faisant trouver dans la gloire des Français un dédommagement à ce que perdent les Champenois :

« C'est assurément un noble et légitime orgueil, » nous dit-il, que celui que place un pays dans les » illustrations qu'il a vu naître. Mais en vérité, la » couronne qui brille au front de la Champagne » est assez belle pour que vous hésitiez à y joindre, » au grand étonnement de l'histoire, un fleuron » imprévu, dont la propriété vous est vivement » contestée, et que vous avez négligé de revendiquer » pendant plus de quatre cents ans.

» Jeanne d'Arc est une de ces gloires qui n'appar- » tiennent pas à un clocher, à un canton : elles ont » un caractère national. Que le hasard, donc, ait » jeté son berceau sur une terre lorraine, ou sur » une terre champenoise, il restera, du moins, un » point incontestable, c'est que, par son courage » son patriotisme et son martyre, Jeanne d'Arc fut » avant tout, une bonne Française. »

Avant de quitter l'histoire, mentionnons : une brochure sur *Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons-sur-Marne*, par M. Edouard de Barthélemy, membre correspondant ;

Essai sur les comtes de Champagne, par le même auteur ;

Les Résumés séculaires de l'Histoire-Sainte, conçu sur un plan nouveau et fort habile, par M. L. Paris membre honoraire ;

Digitized by Google

Le *Tableau des Gaules*, édité par M. de Pontaumont, membre correspondant ;

Un *Essai sur le mombre et l'origine des provinces romaines*, par M. Poinsignon, membre titulaire ;

Enfin, du même auteur, une thèse latine intitulée: *Quid illyricum fuerit...?*

De l'histoire à l'archéologie, il n'y a qu'un pas : arrivons donc bien vite à ce qui concerne cette dernière.

Avant tous les autres, et pour l'importance du sujet, et pour l'étendue du travail, et pour le luxe de l'exécution, nous placerons le charmant volume intitulé: *Notre-Dame de Reims*, par M. Prosper Tarbé, membre honoraire de l'Académie, et dont l'éditeur, M. Quentin-Dailly, vous a fait hommage.

Je devrais peut-être garder le silence sur cet ouvrage, et attendre le jugement, qu'en portera notre confrère, M. l'abbé Pierret, chargé par vous, messieurs, de vous en rendre compte. Toutefois, l'intérêt du livre de M. Tarbé m'oblige à vous en dire un mot.

Après avoir rapporté l'histoire des premières cathédrales, l'auteur entre dans les développements plus étendus sur la fondation, l'incendie et les diverses réparations du temple auguste que nous admirons encore aujourd'hui. Il en décrit minutieusement toutes les merveilles; l'intérieur, l'extérieur, l'ameublement, le trésor, tout est l'objet de son étude et de ses patientes recherches. Aucun événement important, relatif à la cathédrale de Reims, n'est oublié ; et ce que la plume de M. Tarbé nous décrit avec élégance, le burin de M. Varin nous le montre, en reproduisant

Digitized by Google

pour nous ce qu'a tracé le crayon fidèle de M. Raimbaut. C'est ainsi que trois artistes éminents (car qui hésiterait à nommer artiste M. Tarbé?) ont réuni leurs efforts, afin de chercher à produire une œuvre digne du monument sublime qu'elle veut faire connaître.

Puisque nous en sommes à vous parler de la cathédrale de Reims, je ne puis passer sous silence la découverte de dessins authentiques du XIIIe siècle, exécutés à Reims même, à l'époque des plus grands travaux de construction de l'édifice actuel, présentant une série de vues faites alors d'après le monument, et nous donnant sur la coupe intérieure des divers piliers, sur les plans primitifs des architectes, sur les procédés qu'ils ont mis en œuvre, sur les églises dont ils ont voulu imiter les formes, des détails précieux qu'on chercherait vainement ailleurs. L'auteur de ces croquis s'appelle Villart de Honnecourt ; son album, conservé autrefois dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, appartient aujourd'hui à la bibliothèque impériale ; et le gouvernement, qui apprécie toute l'importance de pareilles œuvres, a confié à l'habile restaurateur de Notre-Dame de Paris, M. Lassus, le soin de le publier. Instruit par hasard de l'existence de cet autographe vraiment unique, et devenu possesseur d'un calque très fidèle de ces curieux dessins, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de vous le signaler comme particulièrement intéressant au triple point de vue de l'histoire, de l'archéologie et de l'art, dont il constate l'état à Reims, à cette grande époque du treizième siècle, déjà si reculée.

Digitized by Google

Personne d'entre vous, messieurs, n'a oublié le consciencieux traité de M. Loriquet sur l'éclairage chez les Romains: aussi me garderais-je bien de vous le rappeler, malgré tout son mérite, si l'auteur n'avait eu, cette année, à le défendre contre quelques attaques. Un membre de la société d'émulation de l'Allier, M. Rispal, ayant exposé le même sujet que notre confrère, eut le bon goût de croire qu'il ne pouvait mieux faire que lui, et lui emprunta, en l'analysant, la plus grande partie de son travail. Toutefois pour y mettre du sien, sans doute, il critiqua avec quelque amertume certaines étymologies adoptées par M. Loriquet. Celui-ci releva le gant avec toute la vigueur d'un helléniste émérite et d'un archéologue convaincu. J'ai le bonheur de vous annoncer qu'après échange de plusieurs notes énergiques, dont la plus importante nous a été communiquée, les parties belligérantes se sont cordialement entendues, et ont signé la paix.

Vous allez peut-être me soupçonner d'aimer trop l'archéologie? Cependant ne quittons pas son terrain sans rappeler: 1° une brochure *sur l'Archéologie légendaire*, par M. Pierre Aubert, de Rouen; 2° le splendide ouvrage intitulé *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, par M. Charles Robert, de Metz, notre laborieux correspondant; 3° les *Souvenirs numismatiques de Metz*, par le même; sans mentionner surtout les communications, pleines d'intérêt, de M. Duquenelle. Dans deux rapports très-précis et où il traite toutes ces questions en homme parfaitement compétent, notre confrère nous fait connaître d'abord le résultat des recherches de M. Ch. Robert sur les monnaies mérovingiennes; de

Digitized by Google

M. le docteur Colson, de Noyon, sur une monnaie jusqu'alors incertaine de Marie de Blois et de Jean Ier, duc de Lorraine, frappée à Neufchâteaux; de M. de Long-Périer, sur les deniers romains de la famille *hosidia*.

Quittant ensuite la numismatique pour l'épigraphie, il fait ressortir à nos yeux, d'après les mémoires de la société nationale des antiquaires de France, toute l'importance des inscriptions récemment découvertes à Lambèze (province de Constantine), par M. le commandant de La Mare.

Enfin, discutant avec M. Gressy, de Pontoise, l'authenticité de plusieurs crosses pastorales d'ivoire, de celle entre autres dont on conserve un fragment considérable dans le trésor de la cathédrale de Reims, sous le nom de bâton de saint Gibrien, il conclut que cette attribution doit être nécessairement erronée. Saint Gibrien, disciple de saint Remi, mourut en effet au VIe siècle, et l'ivoire sculpté dont il s'agit, ne saurait être antérieur au XIe : fait capital pour l'histoire de l'art, et pour celle de l'un des plus curieux joyaux de l'écrin de notre métropole.

Entrons maintenant, puisque, tout profane que nous sommes, il nous faut le parcourir, entrons dans le riche domaine des sciences exactes : nous y rencontrerons certainement des premiers M. E. Maumené, explorateur infatigable, qui en connaît si bien tous les secrets et qui sait mieux que personne nous les dévoiler.

En *chimie*, notre ingénieux confrère nous expose un procédé nouveau pour *analyser les huiles au moyen du dégagement de chaleur produit avec l'acide sulfurique*. A l'aide de ce procédé, certains mélanges

Digitized by Google

d'huile d'olive et de navette, par exemple, que l'on combine dans un but intéressé qui ne se devine que trop, ne sauraient plus échapper à une répression juste et sévère.

M. Maumené vous a fait part, en outre, de ses *observations sur l'emploi de quelques procédés pour l'analyse des sirops*, observations confirmées sous nos yeux par de nombreuses expériences, et desquelles il paraît résulter que l'iodure de potassium ioduré, employé comme réactif, ne doit être admis qu'avec la plus grande réserve, et, en cas de falsification, être accompagné de la preuve qui résulte uniquement d'une détermination de quantité.

En *physique*, nous avons eu de M. Jamin, professeur à l'école polytechnique, et notre correspondant, les communications verbales les plus attrayantes, touchant les résultats de ses expériences personnelles sur la condensation que les gaz éprouvent au contact des surfaces solides.

En *physique appliquée à l'industrie*, du vénérable M. de Maizière, dont l'ardeur toujours jeune ne s'épuise pas plus que la science, un très sérieux mémoire sur un *nouveau système d'architecture navale* qu'il propose aux ingénieurs de la marine.

De M. Rouget de l'Isle, une notice historique, théorique et pratique sur le blanchissage du linge de toile, de la flanelle de santé et des divers vêtements.

De M. Maumené, l'appréciation des avantages d'un appareil à soutirer les liquides, inventé par M. Gamahut, ouvrier ferblantier de Reims, appareil qui présente réunies l'économie du temps et celle de l'argent, en permettant de remplir à la fois plusieurs

Digitized by Google

bouteilles, sans aucune possibilité d'épanchement au dehors.

Conformément aux conclusions d'une commission d'examen, dont M. Maumené était l'organe, l'Académie a décerné à M. Gamahut une médaille d'encouragement.

Dans un rapport sur les nouveaux appareils de chauffage, de ventilation et de panification, soumis à l'Institut de France pendant l'année 1852, M. Landouzy fait chaleureusement ressortir toute l'utilité qu'offrent, au point de vue de l'hygiène, les perfectionnements nouveaux. Sur sa proposition, l'Académie, désireuse d'encourager, autant qu'il est en son pouvoir, tout ce qui peut être bon et utile, a décidé unanimement que trois médailles de première classe seraient décernées dans cette séance publique : 1° aux chefs d'établissements du département de la Marne qui auront appliqué aux ateliers et aux écoles les meilleurs systèmes de chauffage ou de ventilation ; 2° aux boulangers qui, les premiers, dans le même département, emploieront avec succès le pétrissage mécanique et la cuisson à l'air chaud.

Hâtons-nous d'ajouter avec bonheur, que, conduits par l'amour du bien, MM. Lachappelle et Levarlet avaient entendu nos vœux Leur appareil, construit dans le système de M. Duvoir, a paru à votre commission remplir toutes les conditions de votre programme. La chaleur d'un foyer fournissant, par l'effet du soutirage, une ventilation considérable qui entraîne après elle les produits de la respiration à mesure qu'ils sont formés, entretient ainsi dans les ateliers un courant d'air toujours pur. Les ouvriers y trouvent la santé, la force, la gaîté, l'activité, le bien-être, et

Digitized by Google

les chefs de l'établissement, avec la satisfaction si douce d'avoir été utiles à ceux qui dépendent d'eux, un travail plus régulier, plus soutenu, et par conséquent plus profitable à leurs intérêts.

L'Académie est heureuse de décerner à MM. Lachappelle et Levarlet la médaille de première classe, qu'ils ont si bien méritée ; et, dans l'espérance de provoquer de nouveaux efforts, elle maintient dans son programme, pour 1854, l'engagement de donner les mêmes récompenses aux appareils, soit de ventilation, soit de chauffage, soit de panification, qui seraient établis d'ici à cette époque.

En *médecine*, M. Casin, docteur à Boulogne-sur-Mer, qui n'était point encore notre correspondant, nous a envoyé :

1° Une monographie de la chlorose, dont M. Landouzy nous a rendu un compte très favorable ;

2° Un traité pratique et raisonné de l'emploi des plantes médicales indigènes ;

3° Une dissertation sur les vers ascarides et lombricoïdes.

L'*anatomie comparée* a fait aussi, cette année, son apparition à l'Académie de Reims, sous la forme aimable d'un ver à soie, d'un escargot, d'un hanneton et d'une sangsue, grossis exprès pour nous des centaines de fois, et reproduits avec la plus grande exactitude par les procédés clastiques du docteur Auzoux. La parole lucide de M. Lemercier nous a fait pénétrer, avec un vif intérêt, dans tous les mystères les plus intimes de l'organisation extérieure et intérieure de ces curieux animaux. Toute la ville connaît assez M. Lemercier : il a répété ses cours

Digitized by Google

dans nos principaux établissements d'éducation et dans nos séminaires, avec un succès bien dignement inauguré par les remerciements que lui adressait M. Rohault de Fleury, notre vice-président, au nom de l'Académie, après la séance où il nous avait été donné de l'entendre.

En *histoire naturelle*, nous avons reçu les *Souvenirs d'un naturaliste*, par M. de Quatre-Farges.

Un exposé des recherches de M. Leroy-Mabille et de M. Léon de Beuze, de Troyes, enrichi de faits et d'observations toutes nouvelles *sur la maladie des pommes de terre*, par M. Baudesson, qui a commencé, à ce sujet, une série d'expériences, dont il a promis de nous rendre compte, quand elles seront terminées.

De M. Saubinet, l'analyse fort claire, quoique succincte, d'un rapport adressé à M. le ministre de l'intérieure par M. Louis Leclerc, membre correspondant, sur *la maladie de la vigne*, étudiée dans les vignobles français en 1852.

Cette maladie, née en Angleterre en 1845, y a reçu le nom d'*Oïdium Tuckeri*. Elle a envahi la France en 1847, et déjà elle est devenue, pour le Languedoc en particulier, un fléau si grave, que Mgr l'évêque de Montpellier a cru devoir ordonner, l'année dernière, des prières publiques pour le conjurer. La nature de cette maladie est une sorte de moisissure produite par un champignon. Sa cause n'est sans doute ni l'éclairage au gaz, ni les bateaux à vapeur, ni le télégraphe électrique, ni les chemins de fer, comme le croient fermement les paysans de la vallée du Rhône ; toutefois, la science ne la connaît pas, pas plus que son remède. Déjà, en 1852, ce redoutable ennemi s'est montré dans nos contrées : il vient d'y reparaître encore ; il est donc d'autant plus

Digitized by Google

important de chercher à le bien connaître, pour découvrir les moyens de le vaincre.

Enfin, grâces immortelles soient mille et mille fois rendues à la *zoologie !* C'est à elle que nous aurons dû, cette année, la découverte bien réelle du plus précieux des phénomènes.

La comédie et le roman semblaient avoir seuls, jusqu'à ce jour, le privilége de fournir à des neveux avides, de ces oncles modèles, arrivés de la Californie tout exprès pour les engraisser de leur substance : l'Académie en a vu un, un bien vivant, et qui était vraiment le nourricier de ses neveux : il ne venait pas d'Amérique, mais de chez M. Firmin-Martinet, cultivateur et propriétaire à Brimont.... C'était un *mouton lactifère,* amené par notre confrère M. Charlier, et qui s'est prêté devant nous, de la meilleure grâce du monde, à allaiter un agneau très avide comme bien d'autres neveux !

Ce fait, tout extraordinaire qu'il paraisse, n'est pourtant pas nouveau ; du moins, c'est ce qu'est venu nous dire Aristote en personne, introduit par M. Landouzy. S'il faut en croire le philosophe de Stagyre (et il faut l'en croire, puisqu'il l'a dit : *ipse dixit*), l'Académie d'Athènes aurait eu, comme nous, il y a deux mille ans, l'honneur de recevoir un mouton produisant du lait. L'oracle de Delphes, consulté, aurait annoncé qu'une grande abondance en serait la suite, réponse qui ne peut que faire le plus grand honneur à l'oracle, car M. Charlier sera bientôt possesseur d'une bergerie remplie de moutons tout aussi lactifères que celui de Brimont. Les agneaux nageront donc dans l'abondance et ne manqueront, à l'avenir, ni de nourriciers ni de nourrices.

Digitized by Google

J'ai traversé dans toute son étendue le champ de la science, et je touche aux vertes prairies de la littérature: où placer plus convenablement *les tables tournantes*, qui sont peut-être de la science, malgré les savants, mais dont les évolutions nous ont été racontées d'une façon très littéraire, je vous assure, par M. Maxime Sutaine ?

Comme à tout le monde, vous allez nous demander : Les tables tournent-elles ou ne tournent-elles pas ? — M. Sutaine est pour l'affirmative ; — MM. Lechat, Maumené et Jamin pensent qu'elles ne tournent pas, et ils déclarent très résolument qu'ils ne voient là aucun principe nouveau introduit dans la science.— M. de Maizière, dans une brochure toute récente, admet le mouvement des tables, et lui donne une explication naturelle. — Pour nous, *profanes*, sur la foi de nos cinq sens, nous dirions volontiers : *E pur si muove*, et, pourtant, cela tourne ! — Mais l'Académie, qui n'est pas profane, et qui est prudente, attendra, pour se prononcer, un plus ample informé.

Pour continuer, messieurs, à vous parler de littérature, je sens que j'aurais besoin de beaucoup d'espace ; mais les feuilles, qui s'accumulent sous ma main, me rappellent au laconisme sévère que je vous ai promis en commençant. Je m'en tiendrai donc à une sorte de table de matières.

Nous avons entendu de M. Robillard, et avec quel plaisir ? vous en pourrez juger encore tout-à-l'heure : 1° une magnifique étude sur le beau livre de M. Guizot, intitulé : *Essai sur l'Histoire de France* ; 2° sous le titre modeste de : *Réflexions au coin du feu* ; une appréciation aussi juste qu'intéressante des autobiographies ou des mémoires. Je voudrais pouvoir

Digitized by Google

vous en citer de longs fragments, je me borne à ces quelques lignes qui résument toute la pensée de l'auteur :

« Les mémoires ne sont pas utiles seulement à » l'histoire ; ils sont utiles aussi à la philosophie ; » ils peuvent servir de matière à ses réflexions, ils » peuvent vérifier quelques-uns de ses principes, par » les expériences qu'ils racontent....»

M. l'abbé Pierret nous a rendu compte d'un ouvrage intitulé : *Manuel d'une femme chrétienne*, par M. Chassay ;

M. Loriquet, de la 32e année des *Mémoires de l'Académie nationale de Metz ;*

M. Soullié, de ceux de l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, et en particulier, de la curieuse question de savoir si *Clémence Isaure*, prétendue fondatrice des jeux floraux, a vraiment existé, et si elle ne serait pas plutôt, comme le pensent depuis longtemps beaucoup de bons esprits, une sorte de mythe ou de personnification de la Très-Sainte Vierge, véritable patronne de ces célèbres jeux. Cette question reste encore malheureusement indécise.

M. Gainet nous a fait faire connaissance avec un petit livre déjà bien vieux et parfaitement inconnu, quoique digne d'un meilleur sort. Au dire de notre savant confrère, si bon juge en cette matière, ce livre, intitulé : *la Conduite du sage dans les différents états de la vie*, a été imprimé au commencement du XVIIe siècle, sous Henri IV, et, cependant, il semblerait être de Pascal pour le style, de Labruyère ou de Vauvenargues pour l'étude du cœur

Digitized by Google

humain, d'un Sénèque chrétien pour les pensées. Les presses d'un libraire de Reims s'occupent actuellement à le reproduire ; espérons que le public ratifiera la sentence de M. Gainet.

M. Fanart nous a donné une notice sur M. Alphonse Périn et sur les peintures de la chapelle de la Communion, à Notre-Dame de Lorette, chef-d'œuvre de ce grand artiste. On voit, en lisant M. Fanart, qu'il est artiste lui-même et qu'il a laissé parler son cœur en racontant la vie d'un ami.

Parmi les ouvrages les plus remarquables qui aient été déposés en hommage sur le bureau de l'Académie, dans le genre littéraire, nous citerons avant tous les autres, le *Panégyrique de Bayard*, prêché à Mézières, le 27 septembre 1852, par M. l'abbé Bandeville, et l'*Eloge de Reims*, par M. Galeron...

Viennent ensuite : *Un mot de plus sur l'auteur de l'Imitation*, par M. Mangeart, bibliothécaire à Valenciennes, membre correspondant.

Un beau Souvenir, ou *Ermitage et vie de saint Valbert*, par M. l'abbé Clerc, membre correspondant, professeur de rhétorique au séminaire de Luxeuil (Haute-Saône), et dont M. l'abbé Sevestre a promis de nous rendre compte.

Un *Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine*, par M. Th. Lorin, membre correspondant.

Les *beaux-arts* ne nous ont pas fait défaut. M. Auguste Raimbaut, de Reims, nous a remis, gravé sur quatre planches, les *vues, coupes, élévations et détails* de la jolie chapelle de l'archevêché, et un fort bel intérieur de *l'église de Saint-Remi*. M. Lefebvre chargé par vous d'examiner les dessins, leur a décerné de bien justes éloges.

Digitized by Google

Enfin, la poésie!... nous l'avouerons sans détour, a été muette cette année aux séances de l'Académie. Nos correspondants nous ont envoyé des vers, il est vrai; M. Onésime Seure, la *Mort de Milton*, poème couronné aux jeux floraux; M. Th. Lorin, le *Philosophe et le Berger*, fable imitée de Gay; mais nos membres titulaires ont gardé le silence. Toutefois, nous le dirons avec fierté, l'Académie a parfaitement rempli le rôle qui lui appartient, en excitant, par le choix d'un magnifique sujet et par les récompenses qu'elle avait promises, l'émulation des muses du dehors. Un de nos confrères vous parlera tout-à-l'heure des poésies remarquables qui ont répondu à notre appel.

Vous le voyez, messieurs, notre année a été fertile en travaux importants, elle ne l'a pas été moins en événements de plus d'une sorte.

Nous nous sommes efforcés de remplir les engagements que contractait pour nous, dans notre dernière séance solennelle, l'Eminent Prélat qui nous faisait alors l'honneur de nous présider.

Après le rapport de M. Louis Lucas, une souscription a été ouverte au sein de l'Académie pour contribuer à l'érection d'une statue à Colbert sur l'une des places publiques de la ville de Reims; cette souscription s'est élevée en quelques jours à *deux mille francs*.

Au nom de la Compagnie, un rapport rédigé par M. Dérodé, a été envoyé par nous à l'Académie française pour attirer l'attention des sages distributeurs des prix de vertu sur une vie bien modeste, et d'autant plus digne de récompense.

Digitized by Google

Nous avons reçu de la part du gouvernement de grands encouragements, le titre d'Académie impériale et un secours de 2,000 fr. pour commencer la publication des œuvres de Flodoard et de Richer, auxquelles messieurs Gobet, Lejeune, Loriquet, Poinsignon et Bazin consacrent dès maintenant de pénibles veilles.

Mais, messieurs, je le sens, vous êtes tous depuis longtemps sous l'empire d'une préoccupation dont moins que personne je ne puis me défendre. La voix qui vous parle en ce moment, n'est plus celle qui vous a si longtemps charmés et dont aucun de nous ne perdra jamais le souvenir. La mort a frappé au milieu de nous deux coups bien cruels! Avec M. Ernest Arnould, nous avons déposé dans la tombe la jeunesse, la générosité, la bonté; un talent plein de sève et qui avait produit pour nous tant de fruits suaves et délicieux; enfin, un long avenir que nous nous plaisions à remplir des plus douces espérances. Avec M. l'abbé Bandeville, que tant de larmes pleurent encore, nous avons perdu un savant véritable, un écrivain de premier ordre, l'honneur de l'Académie et l'âme de ses travaux. Déjà plusieurs voix se sont élevées pour exprimer vos regrets et votre douleur amère; il nous sera doux, pour répondre à vos désirs, de retracer bientôt, afin de vous en faire hommage tous les détails de cette vie si belle et si bien remplie: le temps nous permettra de vous dire alors tout ce que nous sommes forcés de supprimer aujourd'hui. Et vous, nouveaux collègues, qui prenez part pour la première fois à cette solennité en qualité de membres de l'Académie, voyez à nos regrets pour nos frères qui ne sont plus, toute la sincérité de notre dévouement pour ceux qui viennent au milieu de nous les remplacer.

Digitized by Google

Lecture de M. P. Soullié.

—

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE POUR L'ANNÉE 1853 (1).

—

L'Académie avait proposé pour sujet du concours de poésie en 1853, Jeanne d'Arc à Reims, espérant que les candidats trouveraient dans une des pages les plus belles et les plus touchantes de notre histoire une source abondante d'inspirations. En effet, est-il rien de plus admirable que cette mission de la jeune bergère qui délivre son pays du joug de l'étranger. Parée de toutes les grâces de la beauté et de l'innocence, animée de la foi la plus naïve et du courage le plus héroïque, brûlant de l'amour de Dieu et de la patrie, toujours ferme et modeste, sage et inspirée, pieuse et guerrière, assurée dans son langage et simple dans les grandeurs, Jeanne d'Arc combat sans connaître l'ivresse du sang et du carnage, triomphe sans orgueil et sans embarras, et afin que rien ne manque à ses mérites et à sa gloire, meurt sur un bûcher,

(1) La commission se composait de MM. Gobet, Midoc, Gainet, De Maiche, Delan, P. Soullié.

Digitized by Google

martyr de son patriotisme. Elle réunit en elle toutes les vertus des deux sexes sans jamais se démentir dans les succès ni dans les revers, toutes les qualités de la femme chrétienne et du chevalier français, tout ce qui peut charmer l'imagination et attendrir le cœur ; et, chose étrange et triste à dire, cette céleste personnification de la France au moyen-âge, cette héroïne de la plus belle épopée n'a inspiré jusqu'ici que des poèmes honteux ou ridicules, de médiocres tragédies, ou des essais épiques sans portée, si l'on en excepte quelques vers de Casimir Delavigne et le monument qu'Alexandre Soumet, surpris par la mort, n'a pas eu le temps d'achever.

C'était donc une heureuse pensée que de proposer pour sujet aux muses françaises la libératrice de la France, surtout dans une ville, où après avoir accompli sa double mission par la délivrance d'Orléans et le sacre de Charles VII à Reims, elle brille de tout l'éclat de son génie et de sa gloire, et aspirant en vain à retourner dans son humble chaumière, ne pressent plus pour elle dans les cours et dans les armées que désastres et que revers.

L'Académie n'a pas été trompée dans ses espérances, et jamais elle n'avait vu plus de candidats se disputer ses suffrages, ni un concours plus brillant s'ouvrir sous ses yeux et à son appel.

Sept pièces de vers lui sont parvenues, d'un mérite inégal assurément, mais dans lesquelles, sans exception, on trouve de nobles inspirations et de traces de talent. Toutes même, comme il est naturel, ont entre elles un certain air de ressemblance par le plan et la composition. La France allait pe

Digitized by Google

rir ; Jeanne paraît et la fait triompher à Reims ; mais si sa patrie est sauvée, elle-même doit être sacrifiée.

La pièce portant le n° 1 a pour devise : *Deus et gladium*. Dans cette ode, d'ailleurs assez courte, on trouve du mouvement, des traits brillants et des pensées ingénieuses. Mais le ton nous en a paru peu soutenu ; tour-à-tour trop haut ou trop bas, le goût n'en est pas toujours pur, ni le choix des mots heureux ou naturel. Au lieu de relever ces taches assez nombreuses, j'aime mieux vous lire la première et la dernière strophe qui justifiera, je le pense, mes éloges et mes critiques :

L'Anglais régnait chez nous ; la France à l'agonie
Pleurait lugubrement sur sa gloire ternie ;
Tout allait s'engloutir dans le gouffre béant :
Famille, mœurs, beaux-arts, royauté, langue même,
Se trouvaient enserrés dans l'horrible dilemme :
Esclavage ou néant.

A la fin de la pièce l'auteur s'adresse ainsi à Jeanne d'Arc :

Marche, tout en sachant que tu vas au martyre ;
Le bûcher qui de loin te fascine et t'attire
Deviendra le remords, la honte d'Albion ;
Premier anneau d'airain de l'implacable chaîne
Qui reliera plus tard Rouen à Sainte-Hélène,
Jeanne d'Arc à Napoléon.

Le n° 2, qui a pour devise ce vers tiré de la pièce même :

Aimer Dieu, le servir, était sa seule loi.

n'a ni les mêmes qualités, ni les mêmes défauts ; plus sage dans les détails, il pèche par le plan, par des longueurs, par le manque d'intérêt et de coloris

Digitized by Google

poétique. L'auteur s'est attaché surtout à représenter le sacre du roi dans la cathédrale de Reims. Nous y avons remarqué ces beaux vers sur cette merveille de l'architecture du moyen-âge :

Que vous étiez sincère, ô foi de nos aïeux !
Chef-d'œuvre de leurs mains, ce monument pieux,
Elevé par l'amour, conçu par le génie,
Respecté par le temps, sans cesse le défie.
Il n'a pas jusqu'à nous altéré dans son cours
La couronne élégante ornement de ses tours.
Notre-Dame à la foule ouvre ses trois portiques :
Les rangs sont confondus sous ces voûtes antiques,
Seule aux yeux du Très-Haut règne l'égalité ;
C'est de l'ordre ici-bas que naît la liberté.
Le front calme et serein sur le champ de bataille,
Jeanne au pied de l'autel est émue et tressaille ;
Son regard inspiré se porte tour-à-tour
Vers les Cieux avec foi, sur Charle avec amour ;
Du bonheur du triomphe elle est heureuse et fière ;
A la fois c'est un ange, une vierge guerrière,
Que la terre possède et que le Ciel attend.

La troisième pièce, bien supérieure à la précédente, devra bientôt fixer plus particulièrement notre attention. Je passe donc au n° 4, dont l'épigraphe assez étrange et d'ailleurs peu justifiée par les vers de l'auteur, est puisée dans une satyre de Boileau :

Je ne puis arracher du creux de ma cervelle
Que des vers plus forcés que ceux de la Pucelle.

Le sujet se développe lentement dans un cadre assez régulier et assez bien conçu. Mais le défaut capital de cette longue pièce est le manque d'élégance et une facilité prosaïque qui ne s'élève et ne s'échauffe presque jamais. L'Académie regrette de n'avoir pu se montrer plus sensible aux compliments que l'auteur lui adresse en finissant, ainsi qu'à

Digitized by Google

l'éminent prélat, son président et son fondateur. Je me bornerai à citer la fin de l'imitation du psaume *Exaudiat* assez heureusement amené par la cérémonie :

Dans leurs coursiers, dans leurs nombreuses armes
Nos ennemis mettaient tout leur espoir ;
De notre Dieu l'invincible pouvoir
Nous soutenait dans nos vives alarmes.

Ils sont tombés ces superbes tyrans
Qui nous pressaient du poids de l'esclavage ;
Nous par le ciel délivrés de l'outrage
Nous élevons nos drapeaux triomphants

Sauve, Seigneur, le roi que tu nous donnes,
Dans les périls montre-toi son appui ;
Exauce-nous, nous te prions pour lui,
Défends toujours le plus noble des trônes.

Nous reviendrons tout-à-l'heure sur les nos 5 et 6 qui méritent un examen plus approfondi. Pour achever cette énumération des poèmes adressés à l'Académie, il me reste à parler du no 7 qui a pris pour devise des vers de Manzoni qui s'appliquent mieux à Napoléon qu'à Jeanne d'Arc :

La terra Ne sa quando una simile Orma di pié mortale La sua cruenta polvere A calpistrar verra.	La terre ne sait quand elle verra une semblable trace d'un pied mortel fouler sa poussière sanglante.

Cette pièce est l'essai d'une main encore inexpérimentée, animée de sentiments généreux, mais qui n'est point assez exercée au mécanisme de notre versification. Le plan en est faiblement conçu et les fautes de style, et même de prosodie, y sont

Digitized by Google

assez nombreuses, mais les vers suivants parlent d'un noble cœur :

Rémois, de ce grand jour gardez bien la mémoire.
Dieu du sang de vos rois y releva la gloire ;
Dans la poudre il foula l'orgueil des conquérants,
Montra que notre sol dévore ses tyrans ;
A l'Univers entier, attendant en silence,
Il arracha ce cri : Dieu protège la France !
Dieu la protège, oh ! oui ! notre belle patrie,
La soutient d'une main quand de l'autre il châtie,
Et lorsque en sa justice il fait couler ses pleurs,
Il la prend sous son aile et berce ses douleurs.

Après ces accents d'une âme chrétienne et française, l'auteur nous élève et nous attendrit par un enthousiasme touchant pour le martyre patriotique d'une femme que Christine de Pisan, sa contemporaine, célébrait déjà comme l'honneur de son sexe :

Des beaux anges de Dieu la douce voix t'appelle,
Viens, ma sœur, disent-ils, à la joie éternelle ;
Pour goûter près de nous d'ineffables douceurs,
Ah ! passe sans faiblir à travers les douleurs.
Lève les yeux en haut, vois la noble couronne :
Veux-tu la conquérir ? souffre, meurs et pardonne.
Car pour la mériter il te faut réunir
La palme du héros et celle du martyr.

Quelque soit le mérite de ces citations, les pièces d'où elles sont tirées sont bien inférieures à celles dont je dois vous parler avec un peu plus d'étendue, et qui ont attiré plus particulièrement l'attention de l'Académie. Elle a quelque temps hésité entre les trois poèmes à peu près égaux, quoique par des mérites différents, et tous trois remarquables par une composition large et bien conçue, des pensées grandes et généreuses, le mouvement, le feu que l'ode réclame, et un coloris vraiment poétique. Aucun n'est

Digitized by Google

sans tache assurément, mais les fautes s'effacent devant les beautés frappantes et nombreuses dont ils sont remplis.

Je parlerai d'abord du n° 5 qui porte pour épigraphe deux vers, l'un de Virgile, l'autre de Racine le fils, également bien choisis :

> Gratior et pulchro veniens in corpore virtus.
> ... Dans un faible corps s'allume un grand courage.

Le plan est assez exact, quoique l'introduction soit un peu longue et embarrassée ; le début de l'auteur est majestueux. Il sent, il exprime vivement l'admiration la plus haute pour les secrets desseins de la Providence, pour la grâce et la vertu de Jeanne d'Arc et ses exploits merveilleux. Il pleure sur son trépas et lui promet qu'elle vivra toujours dans la mémoire de la France, et surtout dans celle de Reims qui l'a vue triompher, et des laboureurs qui la virent naître comme eux sous le chaume. La pièce a quelques longueurs qui nuisent à la clarté du plan et à l'unité du sujet ; et quelques expressions inexactes ou communes, qui, sans rien ôter à la grandeur des idées ou à la pureté des sentiments, nuisent à l'effet poétique. Chacun sait combien il est difficile, en français surtout, de saisir le langage de la poésie qui ne s'y distingue pas toujours assez de la prose éloquente. Corneille seul a su être à la fois simple et grand dans ses vers, et le talent du candidat brille plus par la délicatesse que par l'énergie.

Le n° 3 porte cette juste et magnifique devise : *Tu es, Deus, fortitudo mea... quare tristis es anima mea, et quare conturbas me?* C'est l'œuvre d'un

Digitized by Google

esprit distingué et d'un talent viril et mûri par la réflexion ; le plan en est remarquable par la simplicité, sans suivre un ordre trop méthodique. Les pensées en sont généralement fortes, le style ferme, précis et soutenu, suffisamment coloré ; le ton est celui de l'ode grave et sérieuse ; le rythme convenable au sujet. Quelquefois peut-être l'idée est obscure et pénible, l'expression légèrement ambitieuse et emphatique, les sentiments plus nobles que profonds. L'auteur, un peu trop guindé d'abord, s'attendrit à la fin sur le sort de notre héroïne.

Le nº 6, ayant pour devise la devise même de Jeanne d'Arc : *Jhesus Maria* au-dessous d'une croix, plus libre et moins sévère dans son plan, a aussi plus de variété. On y trouve ce désordre apparent, fruit de l'enthousiasme qui convient à l'ode et cache un ordre réel ; plus de facilité et d'élan naturel, plus de mouvements sentis et chaleureux, mais aussi moins d'élévation dans le style et de sûreté dans l'expression. En un mot, ce poème annonce un talent jeune et plein de feu, un cœur ouvert à tous les sentiments honnêtes et dévoués, mais qui ne sait point encore donner à sa pensée la forme la plus pure et la plus parfaite.

En résumé, le nº 5, malgré la noblesse ou la grâce des idées que ne suit pas toujours l'élégance de l'expression, a moins d'élan, moins d'éclat et plus de fautes que ses deux rivaux.

Le nº 3, pris dans son ensemble, est le plus irréprochable, quoiqu'un peu tendu peut-être; enfin, le nº 6, avec quelques négligences de style, brille par l'âme, la facilité et une foule de traits heureux.

Digitized by Google

Dans cette perplexité et après d'assez longs débats sur le mérite respectif des trois concurrents, l'Académie s'est arrêtée à la résolution suivante : le prix de poésie est partagé également entre les auteurs des poèmes portant l'un le n° 6 avec cette devise : *Jhesus Maria*, et le n° 3 ayant pour épigraphe : *Tu es, Deus, fortitudo mea.* Un second prix est décerné à l'auteur du poème inscrit sous le n° 5, avec cette devise : *Gratior et pulchro veniens in corpore virtus* ; qui, de l'aveu de tous, inférieur aux deux premiers s'en est approché de bien près, et en reste, comme le dit Quintilien en parlant de Virgile, inférieur à Homère, *tamen proprior primo quam tertio.* L'Académie ayant ensuite procédé à l'ouverture des bulletins portant les devises que je viens de citer, accorde une médaille d'or à M. Lecuyer, auteur du n° 6, son lauréat de l'année dernière, élève du grand séminaire de Reims, et qui en quittant le monde pour entrer dans un ordre religieux ne pouvait nous faire de plus nobles adieux ni nous laisser plus de regrets, et à M. Flayol, auteur du n° 3, avocat distingué du barreau de Paris. Elle décerne une médaille d'argent à l'auteur du poème n° 5, M. Jean-Baptiste Buzy, jeune homme plein d'avenir, maître élémentaire au lycée impérial de Reims.

Il sera donné lecture à la fin de la séance de fragments assez étendus des poèmes couronnés, pour que l'assemblée puissent ratifier par ses suffrages et en connaissance de cause le jugement de l'Académie.

Je répète en finissant, au nom de l'Académie, que le concours de poésie lui a paru des plus

Digitized by Google

brillants, et le talent des lauréats vraiment distingués, et qu'en se félicitant de cet heureux résultat, elle espère que le sujet du *baptême de Clovis*, qu'elle propose aux candidats pour le concours de l'année 1854, fournira des inspirations aussi pures et aussi élevées à leur pieux patriotisme et à leur talent poétique. La gloire de Reims y est encore plus intéressée peut-être que dans le sujet de Jeanne d'Arc; et, c'est pour nous une joie toute filiale de penser que s'il y a peu de villes en France aussi importantes dans le présent par leur industrie, il n'y en a pas qui offre, dans le passé plus de scènes également chères à la religion et à la patrie, également précieuses à la poésie et à l'histoire.

Digitized by Google

Lecture de M. Dérodé.

—

Rapport sur le concours d'histoire littéraire (1).

—

FRANÇOIS MAUCROIX.

SA VIE ET SES OUVRAGES.

—

Dans les premières années de ce siècle, un pareil titre eut excité bien faiblement l'attention publique. Maucroix ! c'était un de ces noms qui ne sont familiers qu'aux érudits et n'éveillent guère la sympathie des gens du monde. Aujourd'hui, grâce à M. Walckenaer, grâce aux historiettes de Tallemant des Réaux et à M. de Monmerqué, grâce aussi, pour peu que ce soit, à la société des Bibliophiles de Reims, la renommée de Maucroix, obscurcie durant près d'un siècle, est redevenue à bon droit populaire.

(1) La commission se composait de MM. Dérodé, Gobet et Tourneur.

Digitized by Google

Mais les illustres académiciens que nous venons de citer n'ont pu soulever le voile tout entier, dans l'ignorance où ils étaient, de l'existence de manuscrits intéressants dont la bibliothèque de cette ville garde le précieux dépôt, et notre Compagnie a cru qu'il entrait dans sa mission de convier les hommes d'étude à remettre complètement en lumière une individualité littéraire trop effacée, dont le malheur a été d'apparaître en un temps trop fécond en génies de premier ordre. Cet appel a été entendu ; et l'Académie a reçu, sur la vie et les ouvrages de Maucroix, un mémoire qui sera couronné tout-à-l'heure. Je vais avoir l'honneur de vous faire part de l'impression que la lecture de cette notice a produite sur nous.

Le sujet mis au concours était d'un ordre fort élevé, si l'on considère la nature des principales œuvres de Maucroix, les grands événements auxquels il s'est trouvé mêlé, les grands hommes dans la familiarité desquels il a vécu ; mais il y avait le revers : la correspondance intime un peu trop enjouée, les poésies un peu trop légères, heureusement inédites pour la plupart, les faiblesses de cœur un peu trop fréquentes. Comment fondre en une seule nuance ces couleurs si disparates ? Comment peindre le poète de boudoir sans offenser la mémoire du sénéchal de Notre-Dame de Reims, sans surtout blesser la susceptibilité ombrageuse de notre XIXe siècle, aux mœurs si pures, aux oreilles si chastes ?

Une courte analyse biographique vous mettra à même d'apprécier la situation dans laquelle l'écrivain était placé, et comment il en est sorti.

Digitized by Google

François Maucroix, dont Reims fut la patrie adoptive, est né, en 1619, à Noyon.

Son père était un praticien sans fortune, vivant à l'ombre de l'illustre famille des Joyeuse de Champagne; la haute protection de cette famille valut au jeune Maucroix une bourse dans un collége; et quelques faits tendent à établir que ce collége fut celui de Château-Thierry, où il aurait été le condisciple de La Fontaine: ainsi cette amitié si touchante et si fidèle entre Maucroix et notre inimitable fabuliste aurait commencé pour ainsi dire avec la vie; la mort seule a pu la rompre.

Maucroix suivit d'abord la carrière du barreau, mais il plaida peu, cinq ou six fois, raconte-t-il lui-même, durant le cours d'un nombre à peu près égal d'années; les loisirs que lui faisait l'indifférence des plaideurs étaient consacrés à l'étude passionnée des lettres, et à la fréquentation de ces salons célèbres, dont l'exquise politesse donnait comme une seconde culture aux esprits heureusement disposés.

Ce n'était assurément pas la meilleure méthode pour devenir ce qu'on appelle de nos jours un homme d'affaires. Mais ce fut pour le jeune avocat l'occasion de nouer des relations qui répandirent le plus grand charme sur le reste de sa vie, et lui facilitèrent plus tard le moyen de suivre, sans souci dans l'avenir, sa véritable vocation. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la faveur dont il a joui constamment auprès du surintendant Fouquet, de Mme la marquise de Rambouillet et du prince de Conty. A cette époque aussi que prirent naissance ou se développèrent les rapports d'amitié qu'il n'a

Digitized by Google

cessé d'entretenir depuis avec d'Ablancourt, Conrart, Tallemant des Réaux, Patru, Pelisson, Boileau, Racine, rapports dont sa correspondance renferme des preuves multipliées, aujourd'hui bien précieuses pour l'histoire littéraire du grand siècle.

Avec les goûts que nous lui connaissons, vivant dans un pareil milieu, Maucroix ne pouvait manquer d'écrire : aussi composa-t-il dans les premiers temps de sa jeunesse uno foule de petites pièces de poésie légère qu'il aurait certainement anéanties plus tard, s'il avait su qu'elles dussent être jamais livrées à la publicité.

De ces pièces, plusieurs sont aujourd'hui très répandues, d'autres complètement inédites ; un exemple pris au hasard suffira pour en faire connaître le ton.

A une dame qui ne voulait compatir à ses peines, l'auteur adresse entre autres couplets celui-ci ; on voudra bien nous pardonner la citation par respect pour la vérité historique :

Songez à me rendre content :
Que vous sert d'être si sévère ?
Ce devoir que vous prisez tant
Après tout, n'est qu'une chimère ?
Serait-ce un crime, ma belle,
De reconnaitre ma foi ?
Hélas ! soyez moins cruelle,
Je prends tout le mal sur moi !

Le jeune disciple de Themis (comme on disait alors) préludait à des travaux plus sérieux par ces

Digitized by Google

jeux d'esprit, dont il n'a jamais complètement perdu le goût et l'habitude, lorsque M. de Joyeuse Baron de Saint-Lambert l'appela près de lui pour mettre ordre à ses affaires ; ce que la fortune des Joyeuse y gagna nul ne le sait ; mais ce qui n'est que trop avéré, c'est que M. de Saint-Lambert avait une fille charmante, à laquelle Maucroix fut chargé d'enseigner les belles-lettres ; c'est que le maître conçut pour l'élève une tendre affection qu'il nous est impossible de passer sous silence, parce qu'elle se rattache, assure-t-on, à l'événement principal de sa vie. Le roman finit comme il ne pouvait manquer de finir entre amoureux de conditions si inégales, par le mariage de la très-belle Henriette-Charlotte de Joyeuse avec un marquis de Brosse, dont Tallemant des Réaux fait un affreux portrait.

Les amis de Maucroix, témoins de son désespoir, lui donnèrent un conseil bien prosaïque ; ils l'engagèrent à se marier aussi ; soit fidélité, soit manque de vocation, il ne tint compte de leurs avis, et fit à ce sujet, un jour que la douleur était sans doute moins poignante, les quelques vers suivants dont chacun de vous a gardé le souvenir :

« Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose ;
Mais toutefois ne pressons rien ;
Prendre femme est étrange chose !
Il y faut penser mûrement ;
Sages gens en qui je me fie
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y penser toute la vie. »

Digitized by Google

Ayant échoué de ce côté, les personnes considérables, dont Maucroix avait su se concilier la bienveillance, cherchèrent à lui ménager une condition mieux appropriée à sa nature.

Il existait alors dans le clergé diverses fonctions, n'entraînant pas charge d'âmes, n'exigeant pas même la prêtrise, permettant la vie du monde, et qui offraient aux gens de lettres sans fortune une existence indépendante et calme singulièrement favorable à l'étude; c'étaient entre autres les canonicats; une prébende de cette sorte devint vacante à la cathédrale de Reims; on la sollicita pour Maucroix; on l'obtint.

Comprenant les obligations que lui imposait sa nouvelle robe, Maucroix se livra alors avec une ardeur et un succès remarquable aux travaux sérieux qui font sa gloire et qui, seuls, furent connus du public jusqu'au jour des révélations indiscrètes de Tallemant des Réaux et du chanoine Favart.

En faire la longue énumération devant cette assemblée, serait chose aussi fastidieuse qu'inutile; tous ceux qui nous font l'honneur de nous écouter les connaissent de longue main. Nous nous bornerons à citer ses traductions de *saint Jean Chrysostôme*, du *schisme d'Angleterre*, de *Démosthènes*, de *Cicéron*, d'*Horace*, de *Quintilien* et toutes œuvres capitales du plus haut mérite, du goût le plus sévère, et dont quelques-unes ont eu la destinée étrange d'être publiées dans le même corps d'ouvrages avec des poésies de La Fontaine qui n'ont pas tout-à-fait le même caractère. Ce n'est pas non plus le moment d'apprécier l'influence que ces œuvres ont pu exercer

Digitized by Google

sur la littérature du temps ; il nous suffira de dire que Boileau en faisait le plus grand cas, que Voltaire, au siècle suivant, les tenait en particulière estime, et que Bayle, dont le témoignage n'est assurément pas suspect à l'endroit des gens d'église, a imprimé dans ses nouvelles de la République des lettres : « On ne peut rien voir de mieux écrit dans notre langue. »

L'éclat que les publications du savant chanoine avait répandu sur sa compagnie, sa connaissance du droit, l'urbanité de son caractère lui concilièrent les suffrages de ses collègues ; il fut élevé jeune encore à la dignité de sénéchal du chapitre dont il administra longtemps, en cette qualité, les affaires temporelles. Dans les querelles du clergé avec le cardinal Barberini que nos chanoines d'alors, très imbus de gallicanisme, voyaient de fort mauvais œil en possession de l'archevêché de Reims, il fut au premier rang parmi les rebelles ; sous le pontificat de Charles-Maurice Letellier, au contraire, il n'a cessé de jouir du plus légitime crédit auprès de cet archevêque ; aussi accompagna-t-il le prélat en qualité de député du clergé de second ordre, lors de la réunion de la célèbre assemblée dont les travaux ont abouti le 13 mars 1682, à la déclaration des quatre articles qui résument ce qu'on a appelé les libertés de l'Eglise gallicane. Maucroix dut même à sa renommée littéraire d'être élu secrétaire de l'assemblée, partant d'y jouer l'un des principaux rôles. On peut donc dire hautement qu'il partage avant tous autres, avec François de Harlay, Maurice Letellier et le grand Bossuet, l'honneur ou la responsabilité de cet acte mémorable du clergé français.

Digitized by Google

Ce sont, si nous ne nous trompons, des titres sérieux bien dignes de conjurer l'oubli de la postérité et d'attirer sur notre compatriote d'adoption le pardon de quelques peccadilles plutôt de langage, après tout, que de fait.

Nous n'oserions cependant pas faire remonter la conversion complète de Maucroix aux premières années de son séjour dans nos murs, et nous le soupçonnons fort d'avoir composé, à Reims, le madrigal adressé par lui à je ne sais plus quelle grande dame, abbesse dans nos environs, laquelle poussait de gros soupirs sachant le spirituel chanoine malade.

Divin objet de mes désirs,
N'employez pas tous vos soupirs
Dans le cours de ma maladie ;
Soupirs aux fièvres ne font rien !
Gardez m'en quelqu'un, je vous prie,
Pour quand je me porterai bien.

Il faut tenir compte des mœurs du temps ; nos pères n'avaient point l'oreille très-chatouilleuse ; et nous devons nous garder de tirer de ces légers badinages qui choqueraient beaucoup chez un ecclésiastique de nos jours, des conséquences exagérées. Bien que sa plume se soit quelquefois égarée, rien ne prouve que Maucroix ait continué sous le camail la vie fort peu édifiante qu'il menait sous la robe d'avocat. Il est au contraire bien établi que dans ses épanchements les plus intimes, il n'a jamais méconnu le respect dû aux mystères de la religion dont il était le ministre, et que, lorsqu'en 1708, il a quitté ce monde à l'âge de 89 ans, il donnai

Digitized by Google

depuis longtemps, non seulement devant le public auquel il n'a jamais manqué, mais dans le secret de sa vie intérieure, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

A l'appui de cette assertion nous ne pouvons résister au plaisir de citer une fois de plus deux lettres déjà imprimées ailleurs; l'une a été écrite à Maucroix par La Fontaine, deux mois avant sa mort; l'autre par Maucroix en réponse à la première:

La Fontaine qui ne voyait pas sans trouble approcher l'heure fatale, épanchait ses craintes en ces termes dans le sein de son ami :

« Tu te trompes assurément, mon cher ami, s'il est bien vrai comme M. de Soissons me l'a dit que tu me crois plus malade d'esprit que de corps; il me l'a dit pour tâcher de m'inspirer du courage, mais ce n'est pas de quoi je manque. Je t'assure que le meilleur de tes amis n'a plus à compter sur quinze jours de vie. Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller un peu à l'Académie, afin que cela m'amuse. Hier comme j'en revenais, il me prit dans la rue du Chantre une si grande faiblesse que je crus véritablement mourir. O mon cher! mourir n'est rien. Mais songes-tu que je vais paraître devant Dieu! Tu sais comme j'ai vécu! Avant que tu reçoives ce billet les portes de l'éternité seront peut-être ouvertes pour moi »

Maucroix fit à cette lettre si digne d'être méditée, la réponse suivante qui n'a pas besoin de commentaire :

« Mon cher ami, la douleur que ta dernière lettre me cause est telle que tu te la dois imaginer. Mais en même temps je te dirai que j'ai bien des consolations des dispositions chrétiennes où je te vois. Mon très-cher, les plus justes ont besoin de la miséricorde de Dieu. Prends-y donc une entière confiance et souviens toi qu'il s'appelle le père

Digitized by Google

des miséricordes et le Dieu de toute consolation. Invoque-le de tout cœur. Qu'est-ce qu'une véritable contrition ne peut obtenir de cette bonté infinie? Si Dieu te fait la grâce de te renvoyer la santé, j'espère que tu viendras passer avec moi le reste de ta vie et que souvent nous parlerons ensemble des miséricordes de Dieu. Cependant si tu n'as pas la force de m'écrire, prie M. Racine de me rendre cet office de charité le plus grand qu'il me puisse rendre. Adieu, mon bon, mon ancien et véritable ami. Que Dieu, par sa très-grande bonté, prenne soin de la santé de ton corps et de celle de ton âme. »

On le voit, l'Académie pouvait sans scrupule ouvrir le concours dont j'ai l'honneur de vous rendre compte en ce moment, à la condition toutefois que les détails anecdotiques et les citations de poésies seraient reléguées au dernier plan.

L'auteur du seul mémoire qui nous ait été envoyé a rempli avec un talent remarquable toutes les conditions du programme.

C'est un manuscrit qui, imprimé, ne formera pas moins d'un volume, et dont cependant la lecture captive constamment l'attention. Toutes les œuvres sérieuses de Maucroix y sont rappelées et analysées avec une profondeur et une sûreté de goût vraiment dignes du XVIIe siècle. Les grandes discussions religieuses auxquelles le savant chanoine a pris une part si considérable, y occupent la place qui leur est due. Les illustres amis du sénéchal de Reims interviennent au récit d'une façon toute naturelle, par des extraits de correspondance qui en relèvent notablement l'éclat ; plusieurs portraits, tracés de main de maître, sont intercalés avec art dans le sujet principal ; enfin, les pièces de poésie heureusement choisies, les anecdotes biographiques, racontées dans un style

Digitized by Google

toujours spirituel, répandent sur l'ensemble de la composition une teinte gracieuse qui en rend la lecture très attrayante.

L'Académie n'a point hésité à lui décerner la médaille d'or.

Nous n'étonnerons personne dans cette enceinte, en disant pour terminer que l'auteur du mémoire couronné est M. Louis Paris, ancien bibliothécaire de la ville de Reims.

Digitized by Google

JEANNE D'ARC A REIMS

Par J. L. Victor M. LECUYER.

—

†

Jhesus Maria

I.

Salut à l'ange de la France !
A l'ange de force et de paix !
Que son nom soit notre espérance !
Que son bras soit notre défense !
Salut à l'ange de la France !
Honneur aux preux ! mort aux Anglais !
Le Ciel a député ses anges
Pour anéantir leurs phalanges
Et reconquérir notre honneur ;
Gloire à sa digne messagère !
Gloire à l'héroïque bergère
Qui s'avance au nom du Seigneur !

La voici ! voici la Pucelle
Dans sa naïve majesté !
Son œil virginal étincelle
D'espoir, de joie et de fierté.
Reims au devant d'elle s'empresse,
Les peuples dans leur allégresse

Digitized by Google

Baisent la trace de ses pas ;
Leur amour se souvient à peine
De ce roi qu'il faut que l'on mène
Au triomphe comme aux combats !

Douce et pure comme une sainte,
Terrible comme un chevalier,
Elle s'abandonne sans crainte
Aux écarts de son destrier :
Les héros de trente batailles,
La Hire, Dunois et Xaintrailles
Marchent sans honte à ses côtés ;
Cité fidèle, ouvre tes portes !
Et vous, pacifiques cohortes,
Prêtres du Dieu vivant, chantez !

II.

Chantez ! car Dieu lui seul est l'auteur du prodige !
Il sait, quand il lui plaît, jusqu'au dernier vestige,
Des plus fiers conquérants anéantir l'orgueil,
Et de la pourpre même effaçant le prestige,
Changer leur gloire en honte, et leur trône en cercueil !
Mais aussi, quand un peuple au jour de l'agonie
Elève jusqu'au Ciel de longs gémissements,
Quand des flots odieux d'ennemis triomphants,
Tout joyeux et tout fiers de son ignominie,
Se partagent déjà ses membres palpitants.....
Tout-à-coup Dieu se lève en se riant des hommes,
Et se sert pour changer la face des royaumes
Des plus vils instruments !

Digitized by Google

Tantôt c'est une veuve, humble et chaste héroïne,
Qui veut d'un peuple entier conjurer la ruine,
Et sans autre secours qu'un peu d'or et de fard,
De l'ennemi public entreprend la conquête,
Lui promet des faveurs, et rapporte sa tête
Pour prix d'un seul regard !

Quelquefois c'est un pâtre étranger dans le monde,
Qui sort de son désert, et qui n'a qu'une fronde
Pour dompter Goliath et sauver Israël ;
Ou bien c'est un pêcheur dont la parole austère
Anéantit l'Olympe, et fonde sur la terre
Un empire immortel !

III.

Sous le chaume ignoré d'un berger de Lorraine
Grandissait, comme un lis oublié dans la plaine
Et qui croît sans orgueil sous la garde de Dieu,
Une vierge au cœur pur, au regard plein de feu.
Au vallon paternel désolé par la guerre,
Jeanne, c'était son nom, pensive et solitaire
De la patrie en deuil méditait les douleurs,
Et tremblante, à ses vœux elle mêlait des pleurs :
« Dieu de toute bonté, pitié, s'écriait-elle,
» Pitié pour ce Dauphin dont le trône chancelle !
» Pitié pour tes enfants ! pitié pour les Français !
» Ah ! si c'est par le sang qu'on achète la paix,
» Mon Dieu, prenez le mien et sauvez ma patrie ! »
Toujours le Ciel écoute un cœur humble qui prie.
Il initia Jeanne à ces secrets desseins
Qu'il dérobe aux puissants et qu'il révèle aux saints.
Seule dans la forêt, souvent du sein des nues
Elle voyait sortir des femmes inconnues
Qui lui disaient : « Ma fille, il est temps, lève-toi !
» Rendons Charle à la France et la France à son roi ! »

Digitized by Google

IV.

La vierge écoute ; elle se lève
Et marche contre l'étranger :
Déjà son regard cherche un glaive
Et son bras le trouve léger.
Aussi rapide que la foudre,
Elle frappe, et réduit en poudre
Les plus audacieux remparts,
Et de l'antique monarchie
Sa victorieuse énergie
Rassemble les tronçons épars.

Anglais ! le Ciel dans sa colère
Arma cette innocente main !
Le Ciel a béni sa bannière,
Le Ciel a tracé son chemin !
Tremblez ! car déjà vos esclaves,
Secouant d'indignes entraves,
Dans ses rangs volent tour-à-tour,
Et Reims où son ardeur l'appelle,
Reims au devoir toujours fidèle
L'accueille avec des cris d'amour !

Où court cette armée intrépide,
Et si fière de ses hauts-faits ?
Devant une femme timide
Tout fuit ; Reims est libre à jamais !
Allez, troupe déshonorée,
Cette terre auguste et sacrée

Digitized by Google

A nous seuls doit appartenir :
C'est le prix de notre victoire !
C'est le berceau de notre histoire !
C'est l'espoir de notre avenir !

Là s'élève la métropole
Des apôtres et des docteurs ;
Le majestueux Capitole
Des modernes triomphateurs ;
Là l'Eglise joyeuse et fière
Accueillit dans ses bras de mère
Un barbare au front couronné,
Et dans les ondes du baptême
Purifiant son diadème
Le choisit pour son premier né !

Jeanne s'approche. Qu'elle est belle !
Que de force ! que de douceur !
Anges ! volez au devant d'elle,
Guidez les pas de votre sœur !.... .
De ses flots inondant le temple,
Un peuple avide la contemple,
Ainsi que ses aïeux jadis
Au pied du même sanctuaire
Contemplaient Clotilde en prière
Pendant le sacre de Clovis.

Vie et victoire ! ..... le saint chrême
A coulé sur le front du roi.
Sois enfin digne de toi-même,
Fils de saint Louis, lève-toi !

Digitized by Google

En te rendant ton héritage,
Le Ciel ne te laisse en partage
Que le soin de le conserver :
Défends toi-même ta couronne !
Un roi peut bien garder le trône
Qu'une femme a su relever !

V.

Et toi, vierge au divin génie,
rête ! désormais ta carrière est finie ;
éjà le feu sacré s'est éteint dans ton cœur,
a voix est sans prestige et ton bras sans vigueur !
près l'œuvre de Dieu l'œuvre des rois commence :
entôt ils jugeront dans leur lâche prudence
on courage inutile et tes jours superflus :
u'importe à leur triomphe un miracle de plus ?

Héroïne, il est temps de redevenir femme !
ne félicité plus digne de ton âme
'attend loin des combats, aux champs de Domremi,
ous le toit paternel, près d'un visage ami.
h ! rappelle à ton cœur, fille de la vallée,
ette enfance si pure et si vite écoulée ;
es doux champs où sans doute auprès de ton berceau
ieu destine à ta cendre un paisible tombeau ;
es adieux déchirants de ton humble famille,
t cette mère en pleurs qui réclame sa fille !

Ecoute !.... des bruits sourds grondent à l'horizon ;
e toutes parts s'élève un vent de trahison....
ois-tu dans l'avenir ce bûcher qui s'apprête,
es juges, ces bourreaux?... fille du Ciel, arrête !

Digitized by Google

Arrête ! leur vengeance a décidé ton sort,
Et ce sort, pauvre enfant, c'est la honte et la mort !

Eh ! qu'importe la mort ! ta patrie est sauvée,
Ton Dauphin règne en paix, ton œuvre est achevée :
Ange du Tout-Puissant, ta place est dans le Ciel !
Holocauste sans tache, avance vers l'autel !
Avance sans frémir où le Seigneur t'envoie :
Tes fers sont prêts déjà, la mort attend sa proie.
Mais la mort, c'est l'honneur ! et le bûcher fatal
Deviendra pour ta gloire un digne piédestal !
Laisse couler ce sang dont leur âme est avide !
Laisse flétrir ton nom ! quelque tache livide
Que l'on ose imprimer sur le front des héros,
L'honneur reste aux martyrs, la honte à leurs bourreaux !
Ton siècle te trahit, mais l'avenir te reste :
Il entrelacera sur ton front si modeste
La couronne des saints et celle des guerriers ;
La France avec orgueil célébrera tes fêtes ;
Et si ta gloire un jour enfante des poètes,
Pour couronner leurs têtes,
De tes lauriers sanglants naîtront d'autres lauriers !

Digitized by Google

JEANNE DARC A REIMS

PAR M. FLAYOL,

Avocat du barreau de Paris.

—

Tu es, Deus, fortitudo mea... Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me ?

(*Psaume* 42.)

Pourquoi ces bruits confus dont les airs retentissent ?
Sous les pas mesurés de nombreux escadrons
On sent trembler le sol ; et les chevaux hennissent
A l'appel guerrier des clairons.
Le fer des lances brille aux rayons de l'aurore ;
Vers la Cité le vent sonore
Envoie un belliqueux refrain.
Lorsque Reims de Saveuse a vu fuir les cohortes (1),
Est-ce l'Anglais qui vient, pour assiéger nos portes,
Nous faire une prison d'airain ?

(1) Le seigneur de Saveuse, lieutenant du duc de Bourgogne, avait té Reims à l'approche de Charles VII.

Digitized by Google

Mont-joie et Saint-Denis ! voici Laval, Xaintrailles,
La Hire, d'Alençon, La Trémouille, Dunois !
Et Reims a salué, du haut de ses murailles,
L'étendard sacré de nos rois.
Ouvrez ! c'est le héraut de notre délivrance !
C'est la fortune de la France (1) !
La victoire revient aux lys !
Faon timide, en lion le Dauphin se relève ;
Et sa jeune valeur a ressaisi le glaive
Tombé des mains de Charles Six.

Près du roi, comtemplez, dans sa mâle parure,
Pressant les flancs poudreux de son noble coursier,
Cette femme qui porte, avec la blanche armure,
Le casque à l'éclatant cimier.
La fierté de son front n'ôte rien à sa grâce :
C'est un guerrier par son audace,
Une vierge dans sa beauté.
Mais d'où vient qu'en sa droite une épée étincelle,
Et que nos chevaliers s'inclinent devant elle
Comme aux pieds d'une royauté ?

La France périssait ! une mère, une reine,
Sans cœur pour un époux, sans pitié pour un fils,
Vendait à nos rivaux, dont l'or payait sa haine,
L'héritage de saint Louis.
Dans sa lutte obstiné, le Bourguignon rebelle
Scellait, complice d'Isabelle,

(1) Le 26 avril 1346, le soir de la funeste journée de Crécy, Philippe de Valois se présenta devant le château de Broie qu'il trouva fermé. Il fit appeler le châtelain et lui dit : « Ouvrez, ouvrez, châtelain ; c'est la fortune de la France ! »

Digitized by Google

Un pacte impie avec Bedfort;
Et Saint-Denis livrait à des gardes anglaises
Les cercueils des aînés de trois races françaises,
Vassaux couronnés de la mort (1).

Trainant en fugitif sa fortune inconstante,
Dans la France proscrit du sol de ses aïeux,
Charles Sept abritait son exil sous la tente
Que défendaient nos derniers preux.
Le sort lui réservait une injure suprême :
Charles voyait son diadème
Parer le front de l'étranger.
Sous son royal suaire, ombre illustre et plaintive,
Du Guesclin s'indignait, dans sa tombe captive (2),
De ne pouvoir plus nous venger.

Paris dormait au bruit des nocturnes orgies
Où les plus grands souillaient l'honneur de leur blason,
Préparant, dans l'ivresse aux mains de sang rougies,
Et le poignard et le poison :
Cependant que le fer des discordes civiles
O douleur ! dépeuplait nos villes,
Et déchirait notre drapeau.
Et ce beau nom de France, orgueil de mille années,
Trompait, en succombant, les hautes destinées
Qui planèrent sur son berceau.

La France périssait ! du sein de ses ruines,
Une vierge inspirée aux champs de Vaucouleurs (3)

(1) Saint-Denis était, comme Paris, au pouvoir des Anglais.
(2) Charles V avait décerné à Du Guesclin les honneurs de la sépulture
ale à Saint-Denis. La Bretagne avait gardé le cœur du héros. On voit
ore l'urne funéraire dans l'église de Saint-Sauveur, à Dinan.
(3) « Celui an (1428), en ce même temps de Karesmes, arriva une jeune
par devers le roy, au chastel de Chinon, nommée Jeanne du Lys la

Digitized by Google

Relève fièrement l'étendard de Bouvines
Aux lys d'or, aux blanches couleurs.
Plus forte par la croix encor que par l'épée,
D'une magnifique épopée
Le héros est une humble enfant :
Comme aux jours d'Attila, pour sauver un royaume,
Le Dieu de Geneviève a choisi sous le chaume
La bergère au bras triomphant.

A ses premiers exploits tu dois tes chants de fête,
Orléans ; sa valeur affranchit ton rempart.
Jargeau, Patay, Mehun, d'une triple défaite
Ont vu frémir le Léopard.
Talbot même a perdu sa vieille renommée,
Talbot captif, que son armée
Pleure sous ses tentes en deuil (1).
Jeanne d'Arc a vengé l'affront de nos annales
En jetant des lauriers sur nos pages fatales
Et d'Azincourt et de Verneuil.

Rapportant l'espérance au pays qui succombe,
Jeanne prie et combat, l'oriflamme à la main ;
Et vers le sanctuaire où veille la colombe
La victoire ouvre le chemin.

Pucelle : la quelle estoit née et nourrie de auprès de Vaucoulours, d'un village assis dans la rivière de la Meuse ; et avoit esté, toute sa jeunesse, jusqu'à cette heure, à garder les brebis.

» Et vint devant le roy, en le saluant, et lui dit ces paroles : Que Notre-Seigneur l'envoyoit devers lui pour le mener couronner à Reims, et pour lever le siège que les Anglois tenoient devant la bonne cité d'Orléans.

» Le roi la fit examiner par plusieurs sages docteurs aux quels elle respondit sagement et en bonne manière ; et tellement, que tous les docteurs estoient d'opinion que son faict, son dit et ses paroles estoient dictes et faictes par miracle de Dieu. » (ALAIN CHARTIER)

(1) Talbot fut fait prisonnier à la bataille de Patay.

Digitized by Google

Vous ne faillirez pas, mystérieux oracles
Qui lui promettiez des miracles,
Sous le chêne de Domremy !
Car voilà qu'en ce jour le peuple ému contemple
L'héritier de Clovis sur les marches du temple
Où l'attend un autre Remy (1).

Salut, dômes sacrés de la Gaule chrétienne !
Les monarques du monde, au pied de cet autel,
Prosternent leur grandeur en face de la tienne,
Seul monarque au règne éternel !
Tous nos rois ont franchi tes augustes portiques,
De la foi des âges antiques
Impérissable monument !
Et lors qu'en son palais la mort les voit descendre,
Le marbre, à Saint-Denis, ne garde que leur cendre ;
A Reims, Dieu garde leur serment.

Chevaliers, faites place à la vierge guerrière !
Vendôme, Beaumanoir, Mailly, suivez ses pas ;
Jeanne d'Arc a le droit de marcher la première
A la fête comme aux combats.
Lévites, à l'autel apportez le saint-chrême,
Et le sceptre et le diadême
Que Jeanne d'Arc rend au Dauphin ;
Pour les derniers combats lorsque Charles s'apprête,
Pontife du Seigneur, sur la royale tête
Répandez le baume divin.

(1) «Si entra le roy Charles dedans la ville de Reims, le vendredi sixième juillet 1429. .. et puis fut, le dimanche ensuivant, couronné roy ; ésents les princes et prélats, et toute la baronnie et chevalerie qui là oient »
(MONSTRELET.)

Digitized by Google

Un long cri monte au ciel; les voix des canons grondent;
Du vieux temple des Francs la nef a tressailli;
Au salut triomphal tous les échos répondent.
Peuple, l'oracle est accompli!
Tes fureurs, Isabelle, avaient maudit ta race:
Mais au dessus de ta menace
La France a proclamé son vœu;
Et si Lancastre, aux murs de Lutèce trompée,
Porte encor quelques jours sa couronne usurpée,
Voici le roi, l'élu de Dieu!

Honneur à Jeanne d'Arc!... mais pourquoi ces alarmes,
Cette étrange pâleur et cet effroi soudain?
Comme une faible femme elle verse des larmes;
La bannière échappe à sa main;
Dans son cœur l'épouvante a glacé la prière;
Vers le pavé du sanctuaire
Sa tête semble se pencher.
On dirait qu'elle a vu, sur la rive lointaine,
Se refléter là-bas dans les eaux de la Seine
La flamme ardente d'un bûcher

Comme l'astre obscurci par un sombre nuage,
La splendeur du saint lieu s'efface à son regard;
Son âme fuit la pompe et s'envole au village
Si triste encor de son départ (1).

(1) « O gentil roy, dit Jeanne d'Arc, en embrassant les genoux de Charles » VII, maintenant est fait le plaisir de Dieu qui m'avait ordonné de » vous amener en cette cité de Reims recevoir votre saint sacre...
» J'ai fait ce que mon Seigneur m'avoit chargé de faire. Je voudrois » bien maintenant qu'il lui plût de m'envoyer garder mes troupeaux » avec ma sœur et ma mère. »

Digitized by Google

Ah ! rendez lui ses champs, le ciel de ses montagnes ;
Les jeux naïfs de ses compagnes,
L'humble houlette des pasteurs ;
Le bord des clairs ruisseaux et la fraîche prairie
Où, pour parer l'autel de la Vierge Marie,
Elle allait cueillir tant de fleurs.

Naguère, à Domremy, l'heureuse jeune fille,
Sous son rustique toit de mousse et de gazon,
Voyait chaque soleil luire sur sa famille
Dans un calme et pur horizon ;
Lorsque le fier Archange aux ailes enflammées (9)
La ravit à ses sœurs aimées,
A ses vallons, à son troupeau ;
Ce doux pays natal dont la voix la rappelle,
N'aura pas une tombe, auprès de la chapelle,
Pour l'héroïne du hameau.

Dieu se voile ici-bas des ombres du mystère ;
Il épure la gloire au creuset des douleurs,
Quand il imprime au front des élus de la terre
Le sceau fatal de ses grandeurs.
Des volontés d'en haut ces confidents sublimes
Tombent souvent nobles victimes
De leur céleste mission ;
Le Christ porta le poids des justices divines
Ceint du bandeau funèbre aux sanglantes épines,
Sur la montagne de Sion.

Pauvre fille, un vieillard dans sa triste demeure
T'attendra vainement pour lui fermer les yeux ;

(9) L'Archange Saint-Michel le plus souvent nommé dans les visions de anne d'Arc.

Digitized by Google

A son foyer désert ta mère qui te pleure
Ne te retrouvera qu'aux Cieux.
Dans ses lâches plaisirs Charles Sept t'abandonne ;
Charles te doit une couronne....
Il ne paira pas ta rançon
Et des preux que guidait ta vaillante oriflamme
Nul n'ira défier les geôliers d'une femme
Tremblants au seuil de sa prison.

Vierge, héros, martyr, ange de la patrie,
Remonte au sein du Dieu qui t'envoya vers nous.
Nos neveux, pour venger ta mémoire chérie,
Ne te nommeront qu'à genoux (1)
Ton bûcher de douleur jusqu'à la fin des âges
Verra croître avec nos hommages
Ton populaire souvenir ;
Et si ta sainte mort accuse notre histoire,
La France cachera sa honte sous ta gloire
Devant les pleurs de l'avenir.

(1) C'est en 1449 que commencèrent enfin les publiques réparations dues à Jeanne d'Arc, de bonne mémoire (*bonæ memoriæ*).

La procédure en révision fut suivie à la requête d'Isabelle Romée, veuve d'Arc, sa mère, et à la requête de ses frères Pierre et Jean d'Arc, Et, le 7 Juillet 1456, un jugement solennel, après avoir déclaré nulle la sentence de 1431, ordonna des processions expiatoires dans la ville de Rouen, et la plantation d'une croix sur le lieu même où s'était élevé l'infâme bûcher (*ad perpetuam memoriam*).

Digitized by Google

A MA MÈRE.

—

ENTRÉE

de

JEANNE D'ARC A REIMS,

LE 17 JUILLET 1429;

Par J.-B. BUZY.

—

Gratior et pulchro veniens in corpore virtus.
Virgile.
.....dans un faible corps s'allume un grand courage.
Racine fils.

I.

Qui peut approfondir les lois du Tout-Puissant?
Qui nous dira comment de sa main tutélaire,
Refermant de la mer l'abîme mugissant,
Il arrête des flots l'impuissante colère?
Comment il fait gronder le tonnerre à son gré,
Et, quand l'orage en feu dévore les campagnes,
Tout-à-coup un rayon joyeux, inespéré,
Colore en souriant la cime des montagnes?
Qui nous dira comment la puissance des rois,
Quand il veut, en un jour disparaît dans la poudre;
Comment leur sceptre d'or et leur gloire à la fois
Se brisent renversés sous les coups de sa foudre;
Et lorsque, fors l'honneur, on pense tout perdu,
Qu'un grand peuple se meurt dans le sang et la flamme
Comment Dieu raffermit son courage éperdu
Par le bras d'un héros ou le cœur d'une femme?
C'est que, pour déjouer les conseils des humains,
Dieu ne mesure point les effets à leur cause;

Digitized by Google

C'est qu'il veut quelquefois, par les plus faibles mains,
Que le monde ébranlé dans la paix se repose.
C'est que, quand il lui plait, en ses desseins secrets,
L'âme la plus timide et la plus ignorée
Lui sert à féconder ses plus vastes projets,
S'il l'échauffe un moment de sa flamme sacrée.

II.

Cette nuit,* Reims avait un air libre et serein;
La royale cité tressaillait d'allégresse;
L'étranger avait fui, laissant dans sa détresse
L'inconstante fortune échapper de sa main.
Dans son dôme d'azur, étonnée et sans voiles,
La lune conduisait son char silencieux;
Et vingt mille flambeaux de l'éclat de leurs feux
Effaçaient les pâles étoiles.

Dans cette nuit fameuse, avec ses vieilles tours,
Ses vitraux étoilés et son portail antique,
De magiques clartés l'auguste basilique
Semblait resplendissante ainsi qu'aux plus beaux jours.
On aurait dit qu'alors l'immense cathédrale,
Libre, élevait plus haut ses voûtes vers les cieux,
Et l'on aurait cru voir sur son front radieux
Respirer la grandeur royale.

Aux hymnes de victoire éclatant dans les airs,
Aux joyeuses clameurs qui montent jusqu'aux nues,
Vingt cloches à la fois mêlant leurs voix connues
Forment de toutes parts d'ineffables concerts.
La ville triomphait, fière et reconnaissante
De l'honneur d'abriter nos sacrés étendards
Et d'ouvrir un asile en ses nobles remparts
A la royauté renaissante.

* *Charles VII et Jeanne d'arc firent leur entrée à Reims, aux flambeaux dans la nuit du 16 Juillet 1429.*

Digitized by Google

Des fils de saint Louis le trône s'écroulait;
Par ses propres enfants reine découronnée,
La France dans le deuil, captive, abandonnée,
Sur le bord de l'abîme en tremblant chancelait.
Et déjà l'Angleterre, orgueilleuse rivale,
De Bourges nous laissant l'amère illusion,
Sur les tours de Paris plantait son pavillon,
En l'appelant sa capitale.

Quel bras ressaisira ton sceptre renversé,
O France? quelle main, quel bienfaisant génie
Relèvera l'éclat de ta splendeur ternie?
Ton astre pour toujours serait-il éclipsé?
Non, non, du haut des cieux Dieu veille sur la France;
Ses pleurs vont enfanter des triomphes nouveaux;
Le ciel vient de choisir entre mille héros
Une femme pour sa défense.

D'un modeste vallon, des champs de Domremy,
Soudain on voit sortir une chaste pucelle;
Son regard belliqueux de courage étincelle;
Elle a paru; son bras a chassé l'ennemi.
« Dieu le veut! » Elle dit, et sa voix virginale
De la patrie en pleurs raffermit le destin;
Et c'est elle qui vient sur le front du Dauphin
Poser la couronne royale.

III.

Enfin je la vois; qu'elle est belle!
La jeune et vaillante Pucelle
Souffle une ardeur surnaturelle
Au sein des nobles chevaliers.
Dans ses regards brille la gloire,
Et sous sa chevelure noire
Son front, respirant la victoire,
Fait battre le cœur des guerriers.

Digitized by Google

Je vois sous la cotte de maille
Se balancer sa noble taille;
Et sur son cheval de bataille
J'admire son port gracieux;
Et l'on sent dans cette grande âme
Que le feu de la guerre enflamme,
Palpiter le cœur d'une femme
Sous un voile mystérieux.

J'aperçois sa blanche bannière
Que la prophétique guerrière
De sa main planta la première
Sur les murailles d'Orléans;
Cette bannière symbolique,
Pieuse et touchante relique,
Où fleurit l'image pudique
D'une couronne de lis blancs.

La fleur de la chevalerie
Qui voit en elle le génie,
L'ange gardien de la patrie,
S'avance en ordre sur ses pas.
C'est Dunois, Xaintrailles, Lahire,
C'est Baudricourt, le noble sire,
Dont le cœur généreux respire
L'honneur, l'amour et les combats.

Sous l'étendard de la Pucelle,
Charles vainqueur, Charles près d'elle
Se sent à l'ombre de son aile
Régner pour la première fois.
Il puise en elle sa vaillance;
Par elle il retrouve la France;
Il retrouve avec l'espérance
Les vertus qui font les grands rois.

IV.

Et la foule à l'envi se pressant sur sa trace
Brûlait de contempler cette mâle beauté;

Digitized by Google

Les hommes admiraient sa pudeur et sa grâce;
Les vierges, sa noble fierté.

Le vieillard dans les jours lointains de son enfance
Recherchait, mais en vain, un pareil souvenir;
Il disait en pleurant: Dieu protége la France!
Elle est libre, je puis mourir.

Et les preux chevaliers endurcis dans les armes
Souriaient à l'aspect de ce front triomphant;
La mère la priait avec de douces larmes
De bénir son petit enfant.

A ce torrent d'amour l'héroïque bergère,
Heureuse sans orgueil, résiste vainement;
Peuple et soldats, chacun veut baiser sa bannière
Ou le bord de son vêtement.

Tant de bonheur était l'œuvre de son courage;
Sa main de la patrie avait séché les pleurs.
Guerrière. de lauriers on semait son passage;
Vierge, on la couronnait de fleurs.

V.

Mais, hélas! au milieu de ces fêtes si belles
Et de ces chants d'amour,
Qui l'eût cru, que ces feux, ces palmes immortelles
Ne dureraient qu'un jour?

Quel prophète jamais aurait osé prédire
De prochaines douleurs,
Entrevu du bûcher, pressenti du martyre
Les funèbres lueurs?

Fleur qui nait le matin et qui le soir succombe
Sous la commune loi,
Oui, tu devais bientôt te flétrir dans la tombe
Et dans l'oubli d'un roi.

Digitized by Google

Mais du moins s'il est vrai que le pauvre au village
Garde ton souvenir;
Si le peuple t'invoque en son simple langage
Et pense à te bénir;

Enfin si la Champagne en sa foi poétique,
Si ton pieux hameau
Conserve avec respect comme sainte relique
Ton toit et ton berceau;

Qu'importe le trépas? de ta France adorée
Tu restes les amours;
Et pour tous les grands cœurs, ô vierge vénérée,
C'est là vivre toujours.

VI.

Oui, toujours tu vivras, Jeanne, dans la mémoire
De la France qui t'aime et qui te doit ses rois.
A nos derniers neveux les pages de l'histoire
Rediront ta vertu, ta beauté, tes exploits.
Mais surtout dans son cœur, Reims, la ville royale,
Reims un moment ouverte aux armes de l'Anglais,
Reims qui vit autrefois ta pompe triomphale
Garde pieusement ta mémoire à jamais.

Et si quelque méchant, quelque fatal génie
D'un talent criminel profanait ton honneur,
Et déchaînant sur toi l'infâme calomnie
Ecrivait sans rougir des lignes sans pudeur,
La France se levant pour réparer l'outrage
Vengerait cet affront d'une commune voix,
Et traînant dans la fange et l'auteur et l'ouvrage
Les foulerait du pied tous les deux à la fois.
Car son cœur est jaloux de l'honneur de sa fille,
A qui dans la douleur elle a donné le jour,
Sa fille bien-aimée, orgueil de la famille,
Son ange protecteur, l'enfant de son amour.

Digitized by Google

Mais non; ton nom béni, ta grandeur mémorable
Restera toujours chère à l'amour des Français;
Ta gloire sortira plus pure et plus durable
Du bûcher allumé par la main des Anglais.
Oui, Jeanne, tes malheurs t'absoudront de ta gloire,
Ton image vivra plus blanche que les lis;
Toujours sous ton drapeau ta touchante mémoire
Refleurira plus belle à l'ombre de ses plis.
Les rois rapporteront tout l'honneur de leurs armes
A ton humble berceau par le temps respecté;
La vierge en deuil viendra l'arroser de ses larmes;
Le poète, y chanter ta sévère beauté.
Le laboureur dira dans sa reconnaissance:
Jeanne est née avec nous; elle a brisé nos fers;
De nos toits est sorti le salut de la France,
Comme de Béthléem celui de l'univers.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE FR. MAUCROIX,

Chanoine de Reims,

Par M. L. PARIS, membre honoraire de l'Académie, etc., etc.

CHAPITRE VI.

Le temps était enfin arrivé pour Maucroix des travaux sérieux qui devaient fonder sa réputation de prosateur français. Je ne puis fixer, je le répète, la date précise de son retour aux fortes études, mais il est bien à présumer qu'elles sont antérieures à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, et que comme les fables de Lafontaine qui ne parurent que bien longtemps après leur composition, quelques-uns de ses ouvrages en prose étaient terminés avant qu'il songeât à les publier. Parmi les auteurs sacrés qui, avec les

Le Mémoire sur Maucroix devant servir d'introduction à une édition plus complète des ouvrages de cet auteur, l'Académie n'en publie qu'un extrait, afin de mettre les lecteurs de ses *Séances et Travaux* à même d'apprécier le mérite du travail qu'elle a couronné.

Le Mémoire complet est actuellement sous presse.

Digitized by Google

ınds écrivains classiques occupèrent ses loisirs, il s'attaqua point au plus faible, au plus facile, mais à nt Jean Chrysostôme, dont on a dit qu'aux beaux ırs de la Grèce il eut pu être Platon ou Démosthènes. Né à Antioche vers le milieu du IVe siècle, et d'une s premières familles de la province, Jean avait mme notre poète, s'il est permis de comparer deux mmes si différents, débuté par le barreau, où d'éclaıts succès avaient couronné ses essais. Mais bientôt goûté de la chicane, de la vie factice de l'avocat, et s injustices habituelles des tribunaux, on avait vu an après les vicissitudes ordinaires de la jeunesse, noncer à la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui, mme aux espérances que lui donnait le monde, itter la ville, s'enfoncer dans le désert, et se refuer à vingt-trois ans dans les austérités de l'Evangile; ıis se livrer aux travaux de l'étude et aux rudes ercices de la pénitence, jusqu'au jour où, reparaisnt au milieu de cette société corrompue qu'il avait ıittée, il devait entreprendre de la réformer : « foncons, » dit Feller, « qu'il remplit avec d'autant plus fruit, qu'à une éloquence touchante et persuasive, joignait des mœurs célestes. » On voit à ce simple posé, où s'arrêtent les similitudes, et où commencent s oppositions entre les deux écrivains. Maucroix ne ı pas détourné par ces dernières, mais il choisit présément, parmi les œuvres du grand orateur, celles ıi lui semblaient offrir une analogie de plus avec les ıits de sa propre histoire. Il entreprit la traduction es *Homélies*. » On sait à quelle occasion la plupart de es morceaux oratoires furent composés. Jean Chrysosôme avait assisté aux déchirements de sa patrie, aux oubles, aux révoltes du peuple d'Antioche et surtout

Digitized by Google

au châtiment que lui infligeaient les rigueurs impériales : « Les plus riches citoyens, » dit M. Villemain, « étaient arrêtés et battus de verges ; des femmes d'une illustre naissance étaient chassées de leurs maisons, privées de leurs biens, errantes auprès des prisons pour demander la grâce de leurs époux et de leurs fils. » La terreur générale était à son comble. Dans ces homélies prononcées au peuple d'Antioche tandis qu'il est châtié, tremblant, sous le courroux de Théodose, l'orateur rappelle les événements, les fautes qui ont amené ces jours d'épreuves ; il déplore la triste situation de la patrie, il essaie de relever le courage de ses concitoyens, et mêle le reproche à l'exhortation. Puis, faisant un appel à la clémence du prince, à la pitié des grands, il passe à ces paroles de saint Paul : « *Dites aux riches de ce siècle de ne point s'énorgueillir.* » Et, paraphrasant cette sublime apostrophe, il provoque les secours et les aumônes en faveur de son peuple si misérablement traité.

Les *homélies au peuple d'Antioche* qui, je le répète, semblent le premier ouvrage du genre grave auquel ait travaillé Maucroix, parurent au commencement de l'année 1671, et sous les auspices de M. Letellier encore coadjuteur. L'épître dédicatoire est du style relevé, et quoique assez courte, rien d'essentiel n'y est omis : ni l'éloge de Jean Chrysostôme et de son œuvre, ni l'appréciation plus que modeste de la traduction, ni surtout la glorification du personnage sous le patronage duquel l'ouvrage est placé. « Que pourrait-on offrir à un grand archevêque qui fût plus digne de lui que ces divines homélies qui autrefois eurent la force de consoler le désespoir d'un ville et de persuader à un peuple voluptueux que la dou-

Digitized by Google

r était plus agréable que le plaisir ? Je confesse
artant que mon auteur a perdu entre mes mains
ucoup de ses ornements : mais il est si riche que,
elque perte qu'il puisse faire, il serait difficile de
opauvrir. C'est un souverain dépouillé, qui au milieu
sa mauvaise fortune conserve toujours des marques
sa première grandeur. Je souhaite, monseigneur,
'il puisse occuper quelques moments de votre loisir
servir d'entretien à cet esprit élevé, qui en même
nps se montre capable de tant d'emplois différents :
i après s'être rempli de toutes les lumières de la
éologie, monte en chaire pour disputer aux pre-
ers orateurs de notre siècle (1), non seulement la
oire de l'éloquence, qui serait peu de chose, mais
lle de la conversion des âmes qui est la plus noble
nction de la prélature ».

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans le début
Maucroix, dans le genre élevé, et ce qui prouve
non le mérite de sa traduction au moins la haute
nsidération dont il jouissait dans le monde et parmi
s confrères, c'est l'accueil fait à son livre. Les
nseurs, habituellement si sobres d'éloges, dans leur
probation, n'ont pas de termes assez louangeurs
our l'illustre M. de Maucroix. « On ne peut croire
sans faire injure au grand saint Chrysostôme, »
t dans son visa M. le censeur de Sorbonne que

(1) Je ne sais si cet éloge n'est pas exagéré. Le talent oratoire
e l'archevêque Letellier a été fort contesté : « Ce fut environ
vers ce temps (1685) que Ch. Maur. Letellier, grand imitateur
de Charles de Lorraine, s'avisa de prêcher les habitants de
Sedan presque tous huguenots : mais son peu de talent pour
la prédication l'exposa à la censure et à la raillerie des hu-
guenots. » (Collection Lév. Laraval.)

Digitized by Google

ses ouvrages aient besoin d'approbation. Ce n'est donc pas pour approuver les homélies que ce grand homme a autrefois prêchées au peuple d'Antioche que j'ai mis ici mon nom : Ce n'est que pour rendre témoignage à la fidélité de l'illustre traducteur qui nous les donne en notre langue ; ou pour mieux dire ce que j'en pense, c'est seulement pour exciter tous ceux qui ont quelque soin de leur salut et quelque désir de s'instruire de la véritable morale chétienne à venir puiser dans une source si abondante et si pure ce qui peut les encourager à la suivre. Ils reconnaîtront combien ils sont obligés à l'érudition, au zèle de ce savant traducteur, qui a fait en nos jours revivre heureusement pour la France cet oracle de la Grèce, en le faisant parler notre langue, avec autant d'éloquence et de grâce qu'il parlait en son temps celle de son pays. C'est le sentiment que j'ai eu en lisant ces homélies et dont j'ai cru devoir rendre raison au public. — Donné en Sorbonne, ce 10 mars 1670.

COQUELIN,

Docteur de la maison et société de Sorbonne.

Mais cette approbation inusitée dans la forme à force d'être louangeuse n'approche pas de celle-ci délivrée par l'officialité de Reims et que je placerai encore ici comme monument de l'admiration qu'avait le chapitre de Reims pour le beau génie de M. de Maucroix :

Approbation de M. Le Vaillant, ci-devant théologal de l'église de Reims.

N'est-ce pas quelque chose de bien hardi que de faire parler saint Chrysostôme en notre langue ? Quelques beaux esprits l'ont entrepris en nous donnant

Digitized by Google

ses ouvrages, et je veux croire qu'ils n'ont pas
réussi. Mais quand je lis et que j'examine la
lité, la politesse et l'éloquence française dont les
nélies de ce grand saint sont parées et revêtues
s cette nouvelle traduction, je ne considère et
dmire plus la hardiesse de ceux qui ont tant osé.
doute, et avec raison, si le peuple d'Antioche
evait plus de contentement en écoutant le grec
cette *Bouche d'or*, que celui de France, en lisant
rançais de son illustre et admirable traducteur, du-
l je puis dire, sans craindre que la bonté et l'a-
tié qu'il m'a toujours témoignées, me rende suspect;
e ses expressions, si elles ne sont aussi dorées dans
copie que dans l'original, ont au moins la pureté
la blancheur de l'argent dont parle le proverbe:
oquia casta, argentum probatum et purgatum. L'é-
euve ne peut être encore faite par ceux qui vou-
ont lire et goûter aussi le plaisir que j'ai eu et que
ressentirais assez en témoignant simplement, comme
approbateurs ordinaires, que je n'ai rien ici trouvé
i soit contraire à la foi de l'église, ni aux bonnes
œurs. J'en demeurerai là, si on veut, ajoutant seu-
nent que le docteur approbateur n'appréhende point
avoir trop dit, puisque l'auteur, chanoine, son cher
ni, a si dignement répondu à la grandeur de son
jet, c'est-à-dire en un mot, à la pompe, et à la
agnificence de Chrysostôme, le plus relevé et le
us majestueux de tous les Pères de l'Eglise. C'est
jugement de celui qui a autant de respect pour le
aître qui a écrit, que d'affection pour le disciple qui
traduit. — A Paris, le 23 mars 1671.

A. Le Vaillant.

Digitized by Google

Après les éloges des censeurs, voici ceux de la critique : « L'habile traducteur, » dit le *Journal des savants,* n'a rien oublié pour exprimer dignement les pensées du plus éloquent de tous les Pères, et pour lui prêter des paroles dont la force et la beauté approchassent de celles qui le firent autrefois admirer par un des auditoires le plus délicat de l'univers (1). »

En présence de ces jugements de maîtres assez compétents, je ne me permettrai pas d'apprécier le mérite de la traduction de Maucroix, mais j'affirmerai, après sérieuse comparaison, que si l'élégance et la fidélité que le XVIIe siècle y a remarquées ont été dépassées depuis, les modernes traducteurs ne se sont point fait faute de recourir au travail de Maucroix, d'adopter le sens dont, le premier, il offrit la révélation, et de s'approprier à l'occasion des tournures de phrases, et autant qu'ils l'ont pu, des expressions, moins cet archaïsme exquis, auquel notre époque a renoncé, et qui fait précisement le charme des productions de Maucroix.

Maucroix avait été heureux dans le choix de son Mécène, et l'encens qu'il venait de brûler en l'honneur de l'héritier présomptif du siége archiépiscopal, devait produire assez promptement ses fruits.

« Le mardi 18 août, » dit Maucroix dans ses petits

(1) Cette édition de 1671, aujourd'hui assez difficile à rencontrer ne contenait que 24 homélies, celles auxquelles donna lieu la sédition d'Antioche et principalement connues sous le titre des *Discours sur les Statues*. La seconde édition, *Paris*, 16.., contient en outre, les homélies sur l'*Incompréhensibilité de Dieu ; contre la secte des Anoméens*, avec les *Panégyriques des saints Philogène, Juventin, Maxime et de sainte Pélagie*.

Digitized by Google

moires , « je rencontrai devant le corbeau (1) , Sicard, le sous-chantre, accompagné de ses deux res (chanoines) qui m'apprit la mort de M. le cardinal. ne s'attendait point à cette nouvelle, car les dernières tres de Rome portaient que S. Em. se portait fort en et qu'elle faisait état de revenir en France au intemps. Le cardinal étant à Nœmi, proche Rome , ngea à dîner avec un peu d'intempérance, et puis il fit elque chemin à pied et au soleil, ce qui lui causa e petite fièvre, qui fut suivie d'une apoplexie dont il ourut le troisième jour, sans avoir parlé durant sa aladie. »

On voit dans ce récit que tout en affectant le calme l'historien, Maucroix dissimule assez mal le ressenment du sénéchal : mais ces expressions qui malgré ur teinte épigrammatique ont la mesure et la retenue nvenables à un récit destiné à la publicité, sont loin traduire les véritables sentiments du Chapitre en énéral, et de Maucroix en particulier. Les épigrammes ivantes en forme d'épitaphe, qu'entre autres décocha otre ex-sénéchal, peignent infiniment mieux la nature es regrets :

Cy gît le prélat de Tuffière :
Dieu soit loué qu'il soit en terre !
Depuis trente ans, grands et petits,
Le souhaitaient en paradis.

—

Cy gist un fou qui porta mitre,
Qui fit enrager son chapitre
Et son clergé diocésain.

(1) Enseigne d'une maison qui a fini par donner son nom à la ue, aujourd'hui et depuis peu appelée rue de Lorraine.

Digitized by Google

Dieu nous garde d'un pareil maître !
Jamais homme ne fut si vain,
Et n'eut moins sujet de l'être !

—

Cy gist un prélat étranger
Fort propre à faire un messager
Fort mal propre à la prélature,
Car il conroit toujours, et si
L'on couroit dans la sépulture
Il n'auroit garde d'être ici.

—

Cy gist un fol qui porta mitre
Un fol des fous maître passé !
Or le prélat et son chapitre
Présentement sont *in pace*.

Il faut pourtant ajouter, que, soit ignorance des faits, soit besoin de justice, Antoine Barberin trouva des apologistes chez quelques historiens de son épiscopat, et que messieurs du chapitre ne furent pas toujours loués de leur opposition systématique. Dans son histoire restée inédite, le curé Halaze, tout-à-fait désintéressé dans la question, écrit : « Antoine Barberin, rebuté par les hauteurs de son chapitre, quitta son diocèse et s'en retourna en Italie.... On ne vit jamais un prélat plus honnête, plus généreux, plus obligeant.... » Et Bertin du Rocheret, écrivain très mordant et généralement peu favorable aux archevêques dit à l'article de Barberin : « Ayant eu quelques désagréments avec son chapitre, qui fut obligé de lui en faire satisfaction, par ordre du roi, il demanda un coadjuteur qui put le mettre, et le corps de ville, à la raison. »

Maucroix fut l'un des quatre chanoines députés par

Digitized by Google

chapitre pour aller complimenter le coadjuteur
rles-Maurice Letellier. Il faut lire dans ses *Mémoi-*
les circonstances de ce voyage et la façon dont le
vel archevêque les reçut. Maucroix en particulier,
n que ses *Mémoires* n'en disent rien, en dut être
bien accueilli. Nous en extrairons seulement ce
dit l'auteur du hasard heureux qui lui fit voir un
tant Louis XIV. Le passage est curieux : « Mons
rrois et moi ayant vu les carrosses de S. M. qui
ient dans la cour de l'ovale (à Fontainebleau), nous
endimes près d'une heure, et enfin nous vîmes le
monter dans sa calèche : Madame La Vallière placée
première, le roi après, et ensuite Madame de Montes-
n, tous trois sur un même siége, car la calèche était
t large. Le roi était fort bien vêtu, d'une étoffe
une, avec beaucoup de passements d'or. Son chapeau
était bordé. Il avait le visage assez rouge. La Vallière
e parut fort jolie, et avec plus d'embonpoint qu'on
me l'avait figurée. Je trouvai Madame de Montespan
rt belle ; surtout elle avait le teint admirable. Tout
sparut en un moment. Le roi étant assis dit au
cher : marche ! Ils allaient à la chasse du sanglier. »

Charles-Maurice Letellier fit son entrée dans
eims, en qualité d'archevêque, le 11 octobre 1671.
aucroix fait le récit de la réception que lui fit le cha-
itre (1) et de son installation sur le siège de saint
emi. L'un des premiers soins du nouveau prélat fut
e célébrer un service pour l'âme de son prédécesseur
uquel assistèrent l'évêque de Soissons, l'évêque de
enlis, de Béziers, Mgr Biscara qui s'y trouva en

(1) M. Pr. Tarbé, dans son grand ouvrage sur *Reims* a égale-
ment donné le récit fort curieux de l'entrée de M. Letellier.

Digitized by Google

qualité d'ami de l'archevêque. M. l'abbé Fromenteau, célèbre prédicateur, fit l'oraison funèbre, avec beaucoup de satisfaction de la part de l'auditoire. Il dit entr'autres choses qu'à la naissance de Louis XIV, S. Em. le cardinal avait marié 200 filles pour témoigner sa joie à la France, et que toutes les années il donnait quinze mille écus aux Vénitiens pour fournir aux frais de la guerre contre le Turc !... *(Mémoires de Maucroix)*.

Fils et frère de ministres du roi Louis XIV, Charles-Maurice Letellier, qui devait occuper le siége de Reims l'espace de quarante ans, n'était encore en 1671 qu'à sa 29e année. Avec une figure ouverte, un teint fleuri, des traits jouflus et quelque peu sensuels, une taille qui malgré la jeunesse commençait à s'épaissir, ce prélat possédait un esprit vif, pénétrant et narquois. Quelques pamphlets du temps l'ont peint comme un épicurien, sans lettres et sans distinction. Les passions contemporaines sont sujettes à s'égarer dans l'appréciation des hommes revêtus de fonctions élevées. Le nouvel archevêque de Reims, à des connaissances variées, à une ardeur peu commune pour le travail joignait un goût très prononcé pour les sciences et les arts. Avec un penchant irrésistible pour le faste et la représentation, un amour immodéré de la gloire, une tendance à la courtisannerie, il se montrait cependant fort rigoureux, fort zélé pour les choses de son église, et surtout fort attentif aux affaires de son diocèse. Nul prélat ne poussa plus loin la connaissance des hommes et des lieux soumis à son autorité. Charitable, il prodiguait son bien, ménageait celui des pauvres, et se montrait accessible à tous. Bref, indulgent aux faiblesses humaines, il exigeait surtout des siens la décence et le

Digitized by Google

pect de soi-même, recommandant plus volontiers, ivant les tendances du siècle, la formule et le culte téricur que le fond de la doctrine, qu'il jugeait hors atteinte. Du reste, doué d'un médiocre talent pour la aire, il excellait dans la conversation qui chez lui urnait volontiers à la raillerie et même à l'épiamme. Avec ces qualités et ces défauts, Charlesaurice se croyait appelé à la triple mission de relever discipline ecclésiastique, et d'étouffer l'hérésie dans on diocèse, tout en restant le zélé défenseur de ce ue l'on nommait déjà les libertés de l'église gallicane.

Digne fils de Michel Letellier, et décidé, comme l'était, à combattre l'herésie par tous les moyens ossibles, Charles-Maurice jeta les yeux sur Maucroix, omme sur un homme dont les talents et la plume ouvaient efficacement seconder ses vues. Il avait aurefois couru de par le monde un livre latin de Sanders ou Sanderus) rempli de faits curieux sur l'état de la eligion en Angleterre, pendant la persécution. Une raduction en avait bien été publiée à la fin du XVIe siècle, mais le style vieilli en paraissait grossier et barbare, même pour le temps. D'ailleurs, elle était devenue rare par le soin qu'avaient pris les Anglais d'en supprimer les exemplaires. Le prélat chargea Maucroix d'en refaire la traduction dans ce style délicat et noble dont il avait fait preuve dans ses *homélies* de Chrysostôme. Maucroix obéit ; mais je doute qu'il fut bien l'homme qu'avait pensé Charles-Maurice. Sanders, de son vivant, professeur de théologie à l'université de Louvain, et victime lui-même de la persécution, parut à Maucroix un historien trop partial des faits qui pour être odieux aux yeux de tout bon catholique, n'avaient pas besoin d'être exagérés. L'ouvrage de Sanders est

Digitized by Google

effectivement un livre où il y a beaucoup de passions et très peu d'exactitude; deux qualités, dit Bayle, qui vont ordinairement de compagnie. Maucroix, en accceptant le travail qu'on lui imposait, se chargea de lui rendre la modération qui lui manquait. C'est du moins le témoignage que rendit à sa traduction un écrivain protestant, J.-B. de Rosemond (*Préface de la Réforme de l'Eglise anglicane, par Burnet*), qui assure que Sanderus a une double obligation à M. de Maucroix, la première de l'avoir bien traduit, la seconde de n'avoir pas exposé au public, et en langue vulgaire, ce qu'il appelle ses emportements et ses fureurs.—Le *Journal des Savants*, du 15 février 1677, assure que Sanderus et sa suite sont traduits avec la même netteté que l'auteur avait auparavant gardée dans la version des diverses homélies de saint Chrysostôme. De son côté, Baillet (*Jugements des Savants*) prétend que Maucroix a tant retranché de choses dans l'ouvrage de Sanderus qu'il semble qu'il ait voulu donner plutôt un abrégé qu'une traduction. Quant à Bayle, il se contente de dire que la traduction de M. de Maucroix est fort polie.

Tout adouci que se produisit sous la plume de Maucroix l'ouvrage de Sanders, le traducteur ne s'en crut pas moins obligé de justifier près du lecteur le zèle outré de son modèle. Je ne sais de quel œil le prélat accueillit le travail de Maucroix, mais satisfait ou non des tempéraments apportés au texte latin, Charles-Maurice dut être assez flatté de l'épître dédicatoire qu'à cette occasion Maucroix mit en tête de son livre. Cette dédicace est, à mon sens, un morceau précieux de style, de raison et de louange délicate. Le traducteur, après avoir

Digitized by Google

tifié Sanders des reproches que lui adressent les ormés, loue l'archevêque du zèle que lui-même ploie pour les intérêts de la religion, et à ce propos qui semble une flatterie excessive, si l'on s'en pporte aux libelles et mémoires du temps qui ignent Letellier comme un homme ennemi du vail et de la résidence) il exalte les travaux, la licitude du prélat, ses visites pastorales, le zèle 'il met à pourvoir ses églises de pasteurs fidèles, à éloigner ou suspendre ceux dont la doctrine les mœurs laissent à désirer : puis faisant allu- on à ce qu'était le diocèse de Reims sous son édécesseur, Maucroix porte un dernier coup au rdinal Barberin. « Certainement, monseigneur, otre église a heureusement changé de face depuis ne vous en avez pris le gouvernement : on peut re qu'elle a quitté ses habits de deuil et que pré- entement elle est revêtue de sa robe nuptiale. our nous, monseigneur, quelles grâces n'avons- ous pas à vous rendre de ces traitements si chré- ens et si honnêtes que nous recevons de vous ? ous n'avez pas signalé votre avénement par un oup de foudre, comme le Dieu de la fable, je eux dire par des contestations d'éclat, qui causent our l'ordinaire plus de scandale que d'utilité dans Eglise. Nous n'avons encore senti votre pouvoir ue par vos bienfaits : aussi notre Compagnie n'est amais si bien d'accord que quand il s'agit de vous émoigner sa reconnaissance et son respect. En cela e tâche à ne me laisser surmonter de personne, t à faire paraître que je suis, monseigneur, etc. »

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Il y a dans la vie de Maucroix des circonstances tout-à-fait ignorées, dont aucun de ses biographes n'a parlé et sur lesquelles la petite correspondance que nous nous réservons de publier donne de curieux détails. Par exemple, on ne sait pas généralement que l'auteur de tant de petits vers joua un rôle important dans les affaires de la Régale et de la fameuse déclaration des IV articles. C'est n'apprendre rien à personne que de dire que ce mot *Régale* exprime le droit que les rois de France prétendaient sur le temporel des évêchés déclarés en vacance. Ce droit que le gouvernement faisait remonter au temps de Louis-le-Jeune, n'avait point été toujours exercé sans contestations de la part de l'épiscopat français et de la cour de Rome qui soutenaient que, selon les lois divines et humaines, les biens meubles et immeubles de l'évêque défunt appartenaient à son successeur. De là, des procès fréquents au Parlement par les chapitres et les évêques qui persistaient à se croire exempts du droit royal. Louis XIV entreprit de les soumettre et de faire cesser les réclamations de ce genre. Après plusieurs édits et déclarations le haut clergé se soumit, à la seule exception des évêques d'Alet et de Pamiers, dont le pape Innocent XI approuva la résistance. L'affaire ayant acquis par là un caractère assez grave, le roi convoqua l'assemblée du clergé et la chargea de l'examiner avec soin. A la tête du parti de la cour qui pressait une solution contraire à la politique romaine

Digitized by Google

aux intérêts des évêques, se trouvaient avec Bos-
et, l'illustre évêque de Meaux, Achille de Harlay,
chevêque de Paris, et Charles-Maurice Letellier,
chevêque de Reims; trois prélats d'un haut mé-
e, sans doute, mais non point exempts des fai-
esses habituelles des courtisans. — On a beau-
up écrit sur ce point de notre histoire ecclésiastique.
outefois, c'est encore une chose curieuse de lire ce
ue pensait Colbert des actes par lesquels se signa-
rent les chefs de cette assemblée. Dans le *Testa-
ent politique*, publié sous le nom de ce grand
inistre (attribution contestable peut-être, mais qui
'ôte rien à ce qu'on y trouve de judicieux et de
ensé), on lit ce remarquable passage. L'auteur,
olbert, s'adresse à Louis XIV :

« L'archevêque de Paris qui n'aimait pas la cour
e Rome, parce qu'il ne la trouvait pas disposée à
ui accorder le chapeau de cardinal, mit si bien en
ête à Votre Majesté que cette affaire était juste,
u'elle fit réponse au pape en conformité de son
vis.... Cet archevêque de Paris n'eut pas été
âché de faire un schisme pour pousser sa fortune
encore plus loin qu'elle n'était... Et s'étant trouvés,
a première fois, chez l'archevêque de Paris au
nombre de sept archevêques et de trente évêques,
ls élurent pour présidents les archevêques de Paris
et de Reims, tous deux fort habiles, mais dont la
science était moins nécessaire là que des sentiments
de religion. *Les autres*, qui composaient cette as-
semblée, étaient à peu près de même trempe, et si
dévoués aux volontés de V. M. que si elle eut
voulu substituer l'Alcoran à la place de l'Evangile,
ils y auraient aussitôt donné les mains. »

Digitized by Google

Parmi *ces autres*, et non parmi les moindres, on n'est pas peu surpris de voir figurer le chanoine Maucroix, pour qui les affaires de ce genre devaient avoir peu d'intérêt; car, comme le dit Montaigne, les occupations publiques n'étaient guère *de son gibier*. — On ne comprend pas trop comment notre homme, dont la devise était *Gaudium pacis*, avait pu se laisser nommer député du clergé de Reims. Peut-être, en ceci, n'avait-il fait que céder aux ordres de M. Letellier dont il devait être le bras droit dans les questions difficiles qu'allait traiter l'assemblée. L'idée de se rapprocher des amis nombreux qu'il avait en la capitale, de se retremper dans le courant des choses parisiennes, put aussi contribuer à sa détermination. Quoiqu'il en soit, nous devons aux hautes fonctions dont il fut alors revêtu, les lettres les plus piquantes de notre recueil. Elles sont la plupart à l'adresse du chanoine Favart. Sans leur secours nous ne connaîtrions pas Maucroix. Les poésies dont nous avons cité de si nombreux extraits resteraient une énigme par leur grand contraste avec ce que Maucroix a permis qu'on en publiât. Maucroix, dans ces lettres, nous donne l'intelligence de son caractère et de sa vie. Il résulte de leur lecture que les livres qu'on avait de lui, ses petits mémoires, l'édition même de M. Walckenaer, y compris la biographie qui l'accompagne, tout cela c'est le beau côté de la médaille, le buste en profil grec. Les lettres au chanoine Favart achèvent le portrait. Maucroix s'y peint en déshabillé, ou plutôt tel qu'il est véritablement. Mais écoutons-le lui-même:

Digitized by Google

Il faut un peu excuser les gens qui ne disposent pas leur temps comme ils voudroient. Je vous aurois plus tôt réponse si j'en avois eu le loisir. O mon i, que Scaramouche est un grand personnage ! C'est qui a dit : *Bella cosa e far niente !* Je n'ai pourtant fait grand chose encore, je n'ay fait que ma cour et ennuyer à Paris, car, entre nous, je m'y ennuie et me console que par l'espérance du retour... Je us assure, mon cher, qu'il n'y a point de député du uxième ordre qui n'ait sujet d'envier votre bonheur. pliquez-vous bien à conserver votre bonne fortune : soyez jamais assez insensé que de souhaiter autre ose que ce que vous possédez, et laissez dire les ns. Les rois ne sont pas si bien que vous êtes ! ... Vous connaîtrez, si je ne me trompe, au stile cette lettre que je suis un peu sombre. Il est vrai, le suis, que sert de dissimuler ? Les affaires graves sont guères mon fait : quatre petits tours de préau (1) lent bien mieux que tout cela, mais le monde ne it pas donner le prix aux choses. »

Maucroix n'avait prévu ni tous les embarras, ni us les honneurs qui lui allaient incomber. Dans cette union de ce que l'église de France avait de plus nsidérable et de plus illustre, Maucroix devait encore nir un des premiers rangs. Son génie bien connu, n titre de docteur *in utroque*, la vivacité de son prit et la promptitude de sa rédaction le recommanient plus encore que le nom de M. Letellier qui le résentait. Il fut élu secrétaire général de la session. e moyen de refuser des fonctions qui lui étaient

(1) Le préau : c'était la pelouse ou le jardin de la cour du hapitre.

Digitized by Google

dévolues par Bossuet et l'archevêque de Paris, et que les votes de l'assemblée appuyés des plus vifs applaudissements lui conféraient unanimement. Maucroix balbutia, fit la révérence, et tout ébahi se prépara aux rudes travaux de l'emploi. Nous ne doutons pas en voyant figurer son nom au bas des plus célèbres délibérations qu'il n'ait puissamment contribué à la rédaction de ces actes mémorables qui remuèrent si profondément la chrétienté. Mais il est curieux de l'entendre parler de sa collaboration au grand œuvre, du rôle qu'il joue, et du masque qu'il lui faut prendre!

« Combien d'embrassades ! Je faillis en être décollé, je veux dire étouffé ! Ils me veulent faire accroire qu'ils ont fait un choix ! Il faut voir, Diable emporte, si je les crois ! *Vult decipi, decipiatur*. J'ai quasi envie de leur dire : « Parbleu, messieurs, medecins vous-mêmes ! »

Le 14 novembre il écrit à Favart : « Mon cher, ne vous scandalisez pas de ma paresse ; le démon n'a pas le loisir de me tenter. J'ai trop d'affaires !... Peu ou point de consolation en ce païs ; tout le monde va ici en masques ; tout le monde, c'est-à-dire, moy, et peut-être que les autres n'en font pas moins. C'est bien longtemps avant le carnaval ; pour moi, malgré les honneurs mondains je trouve que la liberté est la meilleure des choses d'icy-bas. Quand la retrouverai-je ? Quand vivrai-je à ventre déboutonné ? Quand querellerai-je quelqu'un tout à mon aise, à l'hombre ? — Hélas ! nulle de ces félicités à Paris, mais du mal il faut tirer du bien : je la goûterai mieux cette liberté de tout faire, de ne rien faire si je veux... »

Après bien des longueurs et des discussions, l'affaire de la Régale, la cause ostensible de la convocation du

Digitized by Google

gé tirait à sa fin. L'assemblée reconnut le droit du
ur toutes les églises du royaume, mais elle émit le
que ceux auxquels S. M. conférerait des bénéfices
régale fussent tenus de se présenter aux grands
ires des chapitres pour en recevoir l'institution
onique. Maucroix fait allusion à cette sorte de
promis dont Rome toutefois devait repousser le
endu bénéfice :

14 *décembre* 1681. — Voicy notre assemblée qui
mence à cheminer, et nous avons trouvé une
erture par où nous pouvons, Dieu aidant, sortir
toutes nos affaires. L'église perdra quelque chose,
regagnera d'un autre côté : la perte et le gain
ont bien égaux, peut-être même que le gain
édera la perte, au moins pour les églises de nos
vinces. Je voudrais que toute cette négociation
terminée et que je pusse m'en retourner à notre
me église. Quand la reverrai-je ? quand irai-je
endre onze heures dans le benoît préau, et faire
ler des gens qui me confient bien des choses et me
t des romans en chair et en os ? Mon ami, je n'aime
la liberté, je ne l'ai pas haïe jusqu'ici, je l'aimerai
core davantage ! »

Dans d'autres lettres du même temps, Maucroix,
t occupé de son prochain retour à Reims, veut
ormais un appartement plus commode : il renonce
la maison qu'il occupait rue Saint-Etienne ; les
cats qu'il amasse à son métier de secrétaire lui
rmettent cette fantaisie. Le chanoine Favart a une
ison dont il est tenté depuis longtemps. Il a chargé
n ami Rainssant de traiter l'affaire en son absence :
le mande à M. Rainssant, s'il y a quelque difficulté
r ma maison à louer, qu'il vous en parle ou à

Digitized by Google

M. B....., et que tout ce que vous ferez sera bien fait. Je tiens toujours pour les tapisseries, pour mes deux chambres et ma salle. Je parle bien insolemment, *mes*, *mes* ; c'est-à-dire, qui sont à Monsieur votre cousin et dont il a la bonté de m'acommoder. J'en voudrois savoir la hauteur, la largeur, j'ai ici une dame de mes amies qui m'ajustera tout cela comme il faut. »

Puis dans une autre (8 janvier 1682). Revenant sur les longueurs de la Régale : « Notre assemblée ne tire pas encore à sa fin ; on ne croit pas qu'elle voie Pâques, mais elle n'en ira gueres loin. La paresse ennuie ; nous ne faisons rien. L'on attend la réponse de S. M., mais les grandes affaires marchent lentement. Que faire pendant ce repos ? un peu de musique, conversation douce ; vous seriez ici bien à votre aise, notre cher, si vous étiez à ma place !... » Puis vient le récit des distractions aux graves affaires, et cette partie de la correspondance n'est pas la moins curieuse. Mais à tant d'occupations, graves et frivoles tour à tour, s'en sont ajoutées d'autres plus fastidieuses. Maucroix n'en a pas fini avec son procès. Lequel ? Je ne sais, mais vraisemblablement toujours à propos de son prieuré de Crécy : « (16 janvier) Peste ! si je gagne mon procès que je serai aise, et que je passerai bien mon temps ! Bientôt j'en aurai le cœur éclairci. On me donne de fort bonnes espérances. C'est toujours quelque chose ! »

Voici maintenant quelques nouveaux détails des travaux de l'assemblée, car elle est loin d'en avoir fini. Louis XIV avait accepté la solution donnée par les évêques à la question de la Régale, par un édit du mois de janvier que les prélats avaient signé et adressé au

Digitized by Google

e avec une lettre respectueuse. Cette lettre qui eut si grand succès parmi les Gallicans était l'œuvre l'archevêque de Reims, ou peut-être bien de ıcroix lui-même. Ecoutons le témoignage de celui- la gloire de Charles-Maurice n'y perdra pas :

« *4 février.* — Ce fut hier une rude journée pour ıs : soir et matin nous fusmes assemblez et tout cela ra près de huit heures ; notre prélat harangua très- gnifiquement, une bonne heure entière, ensuite il une lettre qu'il a écrite au pape au nom de l'Assem- e, et puis un acte par lequel le clergé consent que Régale soit introduite dans toutes les églises du aume : tout cela fut extrêmement applaudi, et eu aidant, vous verrez un jour que ce n'est pas sans son. Mgr l'archevêque de Reims a sans doute acquis aucoup de gloire ; ma foi ! le voilà à la tête du rgé sans contredit. D'autres peuvent avoir encore s partisans, mais la foule est pour nous ; nous, st-à-dire, Mgr notre archevêque. Il est habile sans ute, homme vif, d'un esprit pénétrant et droit et d'un and travail ; je l'ai vu quelquefois enfermé dix et uze heures. Sa peine n'a point été perdue, il en a cueilli les fruits fort délicieux ! »

Ces laborieuses séances avaient pour Maucroix quel- ıes heures de répit qu'il employait, comme vous le vinez, avec une joie d'enfant. — « J'ay campot ! et fais œuvre de mes dix doigts ! Je n'ay qu'à mettre qu'on a dit en bataille. C'est de l'ouvrage, Monsieur ! retournerai tout cousu de pistoles ! Ce sera la plus ande pitié du monde ! Dieu me pardonne ! je pense ıe je reporterai des flambeaux d'argent !... Ah ! elles e plumeront, ce dites-vous ! Eh bien ! voilà pourtant, ès qu'on sait qu'un pauvre homme a quatre deniers,

Digitized by Google

conjurations de tous côtés contre sa bourse. Eh bien ! il est vrai, j'ai mis ensemble quelque peu de monnoie ! Ne l'ai-je pas bien gagné ? et ne le gagné-je pas bien tous les jours ? Travailler soir et matin, toujours griffonner, hélas ! On ne sait pas ce que l'argent coûte ! A peine l'a-t-on, il y a de méchantes âmes qui ne pensent qu'à vous l'enlever ! Vous qui êtes de mes amis, trouvons un peu quelque tempéramment à cela ! N'y a-t-il pas moyen qu'elles se contentent de plumer mes canards ! d'écailler mes brochets ! morbleuf ! j'apporterai une bourse à double cadenas, puis je me moquerai des traîtresses ! »

Mais la réponse de Rome à l'acte du clergé gallican n'arrivait point. Les impatients du parti poussaient aux violences : « La querelle des franchises, » dit Voltaire (justifiant ici la citation du testament Colbert), « fit penser enfin que le temps était venu d'établir en France une église catholique, apostolique, qui ne serait pas romaine. Le procureur de Harlay et l'avocat général Talon le firent assez entendre... » Ecoutons maintenant Maucroix, rendant compte à sa manière de la part qu'il prend à ces délibérations passionnées :

« Hier on donna trois nouvelles commissions, trois nouveaux bureaux établis, l'un pour la religion, le deuxième pour les mœurs, le troisième pour les réguliers. La morale s'en va être secouée comme il faut ! Adieu la probabilité ! J'ai pour ma part un moine sur l'assiete tous les jours ! Dire que ce sera moi qui leur remettrai la tête dans leur capuchon !... Or ça ! mettez la main à la conscience. Quand vous me voïez pestant, renifflant, hélas ! Eussiez-vous cru que j'eusse su tant bien faire ! Ma foi, si l'on ne voit les gens en place, on ne sait ce qu'ils valent ! Tenez, je n'eusse jamais

Digitized by Google

cela non plus, mais ils me disent : Vous ferez bien ! vous ferez bien cela ! Je dis comme cet homme ui on voulait persuader qu'il avait fait de si belles es : Vous dites, Messieurs, pour vos raisons, que je i cela comme un ange ! Peste ! — Cette commis-i, vous vous en acquitterez à merveille. Diantre ! ! Serai-je bien devenu habile sans y penser. Voici n, mon ami ! Nous autres gens du deuxième ordre, us n'avons pas le mot à dire ; nous avons des prélats iles, intelligents, qui dirigent tout, et nous sommes our opiner doctement du bonnet : sans vanité je tiens ne place aussi capable qu'un autre. Il y a pourtant mi ce deuxième ordre des gens terriblement savants ! is revenons à nos cousines .. »

C'est que les jolies cousines de Reims et de Paris nnent toujours une grande place dans la pensée de ns. le secrétaire général. Mais sa participation aux aques contre l'infaillibilité du pape l'expose, il le sait, quelque brouille avec les dévots : « Encore, pourvu e je ne sois pas aussi noir que charbon ! patience ! s cousines y prendront-elles garde de si près ? Elles yent bien des Huguenots, des Juifs, des Turcs ! nsez que nous ne serons pas pis que tous ces gens- ! Pour un peu d'excommunication, les voilà bien armées ! » — Puis, dans cette petite correspondance, us les propos se croisent : la Régale, les femmes, la litique, les spectacles et la littérature. Après un ruit de guerre qui menace nos frontières et qui serait fâcheuse pour nos bons chanoines de Reims « qui raient encore le déplaisir de voir ravager leurs xmes, » le bon secrétaire ajoute : « Le P. Maim-ourg, jadis jésuite, s'appelle maintenant Monsieur ainbourg : il a un grand chapeau, un beau collet, un

Digitized by Google

manteau de drap de Hollande, long d'ici à demain. Il le fait porter par un laquais, jusque dans la chambre de Monsieur de Paris. Il vint hier présenter son dernier ouvrage à M. de Reims. En vérité, son laquais lui prit la queue en descendant les degrés. Voilà pour Mons. Pinguenet (1). »

Mais outre le regret de Reims, les ennuis de son procès et les fatigues du secrétariat, le séjour de Maucroix à Paris fut troublé par plusieurs rudes épreuves. Au premier rang je mettrai la mort de Patru, que depuis sa jeunesse il aimait presqu'à l'égal de La Fontaine et de Tallemant, et avec lequel il n'avait cessé d'entretenir de très intimes relations. On le sait, Patru avait été le guide des premiers pas de Maucroix dans la carrière du barreau, et il n'avait point tenu à cet illustre maître que notre auteur ne se fît une belle renommée au palais. Lié très étroitement avec Pelisson, La Fontaine, Richelet, Tallemant, d'Ablancourt, Racine et Boileau, tous amis de Maucroix, celui-ci le voyait et le pratiquait toutes les fois qu'il visitait la capitale, et l'on a vu la correspondance agréable qu'il entretenait avec mademoiselle Levieux, cette Olinde si célèbre dans la vie de Patru et que lui enviait le grave Conrart. « C'était, a dit le P. Bouhours, l'homme du royaume qui savait mieux notre langue; » et l'on peut dire, ajoute à cet éloge Vau-

(1) Pinguenet, chanoine de Reims, était de Chartres, et en grande amitié avec J.-B. Thiers. C'est à lui qu'étaient adressées toutes ces lettres de l'auteur de la *Sauce Robert*, dont j'ai fait, il y a dix ans, communication au Comité historique, et que M. Magnin a bien voulu publier dernièrement dans le *Bulletin du comité historique*.

Digitized by Google

as, « qu'il avait été nourri et élevé dans Athènes dans Rome comme dans Paris, et que tout ce 'il y a d'excellents hommes dans ces trois fameuses les avait formé son éloquence » Avec ce tact et goût, Pelisson lui reproche deux jugements téméires et qui entachent quelque peu cette belle renomée de fin connaisseur. Le premier, c'est d'avoir ombattu le projet que lui soumettait Boileau de ettre en vers l'art poétique, prétendant que cette atière, avec le détail où Despréaux se proposait d'ener, n'était pas une nature susceptible d'ornement. oici le second que pour notre part, nous pardonneions moins encore : « Jamais, » dit Pelisson, « M. de a Fontaine n'eut fait ses fables s'il eût cru M. Patru. » Ce n'est pas, » dit en effet celui-ci dans sa préface, qu'un des maîtres de notre éloquence n'ait désapprouvé le dessein de les mettre en vers. » Et il est robable, ce qui me semble n'a pas encore été remarqué, que c'est à cette étrange opinion de Patru qu'il faut attribuer les longues hésitations de La Fontaine à publier son premier recueil, qui, commencé dès l'an 1647, ne parut pour la première fois qu'en 1668.

Malgré ces deux erreurs qui auraient pu coûter à notre littérature deux de ses plus beaux monuments, Patru n'en conserva pas moins l'estime et la considération publique. Richelet nous apprend une particularité de sa vieillesse qui peint la simplicité, la modération des goûts de Patru, et fait infiniment d'honneur à l'auteur du *Lutrin*. « Quand, à l'exemple du célèbre Patru, » dit Richelet, « on s'amuse autant aux beautés d'une langue qu'aux choses solides de sa profession, on ne fait pas une grande fortune. Celle de Patru ne fut pas

Digitized by Google

aussi fort considérable, et sans quelques-uns de ses amis qui le secoururent généreusement, il eut eu de très grands chagrins. L'ami qui l'obligea ce fut M. Despréaux, à qui Patru vendit son bien : M. Despréaux le lui paya et le lui laissa pour que Patru en jouit le reste de sa vie. » Au moyen des ressources qu'il trouva dans ce généreux procédé, Patru put achever paisiblement sa carrière : Il se retira, dit encore Richelet, « dans le plus beau quartier du faubourg Saint-Marceau, en une petite maison assez agréable qui avoit un jardin, une basse-cour et toutes les petites commodités des charmants réduits de la campagne. Là, il vécut en vrai philosophe chrétien et mourut le 16 de janvier 1681, doyen de l'Académie française, âgé de soixante-dix-sept ans. » On connait l'épitaphe que lui fit son ami Des Réaux : elle a été publiée plusieurs fois. Celle-ci, de Maucroix, est moins connue et ne laisse pas que de rendre quelque peu douteuse l'assertion de Richelet sur la fin chrétienne de Patru :

Cy gist le célèbre Patru
De qui le mérite a paru
Toujours au dessus de l'envie.
Il a sagement discouru,
Mais peu de la seconde vie :
Heureux s'il n'a trouvé que ce qu'il en a cru.

Cependant la cour continuait son œuvre contre le Saint-Siége, et tandis que, de son côté, Innocent XI, en réponse à la lettre de l'archevêque de Reims, préparait le bref qui devait casser et annuler tout ce qui avait été fait dans l'affaire de la régale, l'assemblée, poussée aux violences et sans attendre le bref papal, arrêtait et formulait (le 19

Digitized by Google

rs) la célèbre déclaration des quatre articles qui umait toute la doctrine des libertés de l'Eglise licane, et qui devait amener une rupture à peu s complète entre le Saint-Siége et la cour de ance.

Je ne sais trop quelle part Maucroix put prendre x dernières séances qui précédèrent la promul- ion de ce grand acte du gallicanisme. Dans la emière quinzaine de mars, le secrétaire de l'as- mblée était tombé malade. Les travaux excessifs sa charge, joints aux fatigues de tout genre que monde et les plaisirs entraînent, avaient occasionné ez lui une inflammation aigue, à laquelle il faillit ccomber. L'approche de la mort n'ébranla point constance de Maucroix. Né avec des sens ardents un penchant indicible vers le monde et ses joies, aucroix n'avait jamais rompu ni avec l'église ni irtout avec la doctrine. Plus libertin de paroles et écrits que d'action et de pensée, il détestait les npies et les athées à l'égal des hypocrites et des ux dévots. La mort qu'il crut proche le trouva ocile aux sévères remontrances de la religion. L'as- emblée toute entière prit part à ses souffrances et archevêque de Reims, en cette occasion, lui té- noigna les sentiments de la plus vive affection. Mais grâce à son tempéramment, vigoureusement rempé, Maucroix sortit de cette crise. La sénérité e son âme au milieu du danger et la résignation vec laquelle il avait envisagé sa fin, n'enleva rien ux élans de sa joie aux approches de la conva- escence. Il avait vu la mort sans effroi, il se re- nit avec transport à la vie. Les premières lettres qu'il écrit sont empreintes de ce double sentiment:

Digitized by Google

mais la joie l'emporte, et, avec le danger, s'évanouissent une à une les belles et saintes résolutions. « Mon cher, » écrit-il le 24 mars à son ami Favart, « le bon Dieu n'a point encore voulu de moi : il me semble pourtant que j'étois bien résolu à faire le grand voyage. Je le prie ce Seigneur maître de la vie et de la mort, quand ce sera tout de bon, car il faut que cela arrive, et le terme n'en saurait être trop long, qu'il m'accorde les mêmes consolations que j'ai trouvées dans ce dernier péril. Je vous remercie de tout mon cœur des témoignages obligeants de votre amitié, mais j'ai une.... (*deux lignes de points dans la copie*). Or sus, en voilà assez pour un homme qui a perdu vingt-quatre paletes de sang et qui a la cinquième medecine dans le corps : encore peut-être n'est-ce pas tout ! Adieu, faites mes baisemains, s'il vous plaît, à mademoiselle B. M... Je vois bien qu'elle n'est pas pour la grande effusion de sang, sans cela pourtant le compagnon étoit troussé ! Adieu, mon très cher, j'espère que nous nous embrasserons un jour et que nous en dirons des meilleurs. »

Puis dans une autre :

« Je m'avance languissament auprès de mon feu : je vous écris pour avoir de la joie. Diriez-vous que la vanité ne m'a point encore quitté ! En ce misérable état j'ai eu la hardiesse de me mirer ! mais j'en ai été bien puni ! Quel visage ! un nez effilé, les livrées de la mort sur toute la face ! Hélas ! mon cher, ce n'étoit pas la peine ! il faudra recommencer, et je n'avois plus besoin que d'un coup d'éperon pour être au but ! »

Mais ce qui montre la liberté d'esprit dont jouissait

Digitized by Google

re poète au plus fort de ses souffrances, c'est ce madrigal impromptu qu'il adresse à l'une de ses nables visiteuses. Le manuscrit de Reims le rengne de cette façon :

A Madame de N. D. de S. (c'estoit la pr. d'Ar.)

Divin objet de mes désirs
N'employez pas tous vos soupirs
Dans le cours de ma maladie.
Soupirs aux fièvres ne font rien !
Gardez m'en quelqu'un, je vous prie,
Pour quand je me porterai bien.

Puis, il écrit à Favart :

« Je ne suis pas fâché, non, de n'être pas mort. e ne suis pas si dénaturé que cela ! Si Dieu qui est maître m'eût voulu tirer d'ici, il eut fallu obéir avec oute la soumission dont j'étais capable. Mais je suis ssez content de revoir le soleil, même d'entendre les arosses qui me rompent la tête. L'ombre, livres et etits repas consumeront ce qu'il plaira à Dieu qui me este de vie, et un peu de griffonage ! Je marche déjà omme une tortue !..... J'y ai trouvé de jolies femmes. Voilà bien ce qu'il me faut, hélas !) je n'ai pu m'empêher de leur dire quelque petite douceur, vaille que aille ! »

Sa reconnaissance pour les soins et l'assistance de 'archevêque durant ses jours de péril, est profondénent gravée dans son cœur : l'un de ses amis de Reims vait fait des démarches auprès du prélat pour que le nalade fut ramené chez lui : « Je serois fâché, » écrit Maucroix, « que l'amitié eût conseillé à Mons. R... de lemander mon retour à Mgr l'archevêque ; je lui ai rop d'obligation et de l'honneur qu'il m'a fait et de la

Digitized by Google

bonté qu'il m'a témoignée durant mon mal ; la vie qu'il m'a conservée par ses soins ne sauroit être mieux employée qu'à son service. Aussi, le sera-t-elle si je lui suis utile à quelque chose. Enfin, mon cher, Dieu aidant, je verrai ici la fin de l'assemblée, ou celle de mes jours. Quand tout sera fait, je m'en retournerai jouir du repos dans notre bonne ville, vous conter bien des belles choses, achever de vieillir et mourir enfin au sein de ma patrie, car Reims l'est devenue. Voilà l'intention du sire. Dieu pourtant est le maître de tout, mais j'espère qu'il me fera la grâce d'accomplir des désirs si modérés... »

Cependant, la convalescence fut plus longue que n'avait été la maladie, et attendu le charme de style qu'offrent ces lettres nous hasarderons encore quelques extraits. Au 1er mai, il écrit : « Il y a bien longtemps que je me suis donné l'honneur de vous écrire, mais j'ai été occupé jusqu'ici des restes de ma maladie : par la grâce de Dieu, les choses sont en assez bon état et les medecins et les apothicaires m'ont assuré que j'étois guéri et que je n'avois qu'à me conserver. Je commence à sortir : j'ai été aujourd'hui à la messe, c'est la troisième que j'aie entendue depuis ma maladie mortelle, car, mon enfant, j'ai été mort assurement ; on ne peut aller plus loin sans toucher le but. Le Seigneur veut que je vive encore ; sa volonté soit faite ! Il faudra encore une fois prendre des résolutions contre la mort. Vous serez bien étonné quand vous me reverrez ! vous verrez de terribles réformes ! »

Mais Maucroix n'en était quitte ni avec la maladie, ni avec l'assemblée : une rechute avait encore failli l'emporter au mois d'août : « Cette vilaine camuse (2 septembre), la mort, a voulu encore me donner un

Digitized by Google

p de griffe ! mais ce n'est pas encore pour elle. diable a-t-elle à tant se hâter ? A-t-elle peur que m'enfuie ? Je m'y rendrai à l'heure marquée, et s y faillir. »

Ce qui dans la pensée de Bossuet et de Letellier s doute, n'avait été qu'une transaction pacifique, t devenu aux yeux du plus grand nombre un acte ffranchissement. Le parlement enregistrait avec une bruyante la déclaration du clergé et l'imposait à nseignement de tous les docteurs. La cour de Rome, devait s'y attendre, fit éclater son mécontentement : schisme était aux portes. Louis XIV, à la vue du il qu'il avait conjuré, fit un retour sur lui-même, tandis qu'il écrivait au saint Père cette lettre de ractation que l'on connait (1), trente-sept évêques ecclésiastiques se détachant du reste de l'assemblée saient leur amende honorable et se remettaient avec me dans les mêmes conditions où ils étaient avant fameuse déclaration. Enfin, les choses s'étant peu peu adoucies, Maucroix put espérer son prochain part pour sa ville d'affection. La maladie, ni les uvelles marques de distinction qu'il recevait depuis rentrée dans l'assemblée n'avaient pu le rendre ni us ambitieux ni plus homme de cour. « Un prélat, » rit-il dans les derniers temps, « un prélat que Dieu nisse ! m'a dit hier que l'assemblée pourroit bien ir vers le mois de janvier. Le Seigneur puisse voir doué du don de prophétie ! — Mais n'êtes-vous

(1) La lettre de Louis XIV est du 14 septembre 1692. Elle est ressée à Innocent XII, nouvellement promu ; on y lit ce ssage significatif : « ... Je suis bien aise de faire savoir à V.S. ue j'ai donné les ordres nécessaires afin que les affaires conte- ues dans mon édit du 2 mars 1682, concernant la déclaration ite par le clergé du royaume, à quoi les conjectures m'avoient ligé n'aient point de suite. »

Digitized by Google

pas bien ? Que vous faut-il ? A la paille jusqu'au ventre ! Plus d'honneur, ma foi, que vous n'en méritez ! — Il est vrai et par delà ! Mais je ne suis pas chez moi ? Je deviens bossu à force de faire des révérences ! Ce n'est pas là mon air. Il nous faudrait aller promener à Cormontreuil, comme des compères ! La grande lumière ne m'éclaire pas, elle m'éblouit. Mes yeux ne sont pas habitués à tant de clartés. »

Digitized by Google

PROGRAMME

des Concours ouverts pour l'année 1854.

HISTOIRE.

Histoire des principales branches du commerce de Reims.

—

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Biographie de Royer-Collard.

—

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

Baptême de Clovis après la bataille de Tolbiac.

—

ÉCONOMIE AGRICOLE.

Première question. — Indiquer les moyens *pratiques* d'amener rapidement à l'état de culture ordinaire du pays, les terres incultes ou en friche connues en Champagne sous les noms vulgaires de *terres usagères*, *trios*, *savarts*, etc.

Digitized by Google

Deuxième question. — Quels sont les procédés les plus certains et les plus économiques d'opérer le desséchement et l'assainissement des marais qui bordent les rives de la Vesle ?

Peut-on, en conciliant les intérêts de l'agriculture avec ceux de l'industrie, associer ces procédés aux travaux hydrauliques nécessaires pour dériver les eaux de cette rivière, par des canaux d'irrigation ?

Les concurrents feront ressortir la nécessité du desséchement des marais au double point de vue des avantages que peuvent y trouver la salubrité publique et l'agriculture.

Dans le cas où ils constateraient la possibilité d'établir des canaux d'irrigation, sans nuire au desséchement des marais, ils indiqueraient avec soin les conditions d'établissement que doivent offrir les canaux d'introduction et les canaux de fuite, pour recueillir les eaux d'écoulement.

Ils appuieront en outre la question du desséchement sur quelques nivellements en long et en travers.

—

Troisième question. — Faire connaître, par une comptabilité tenue avec exactitude pendant le cours de trois années, le produit obtenu par l'emploi de diverses espèces d'engrais naturels ou composés.

Indiquer avec précision le nom et la quantité de chaque nature d'engrais employé, et le résultat qu'il a produit.

Digitized by Google

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

CHIMIE APPLIQUÉE.

PREMIÈRE QUESTION. — Indiquer un moyen usuel e déterminer la quantité de sucre ou d'albumine ontenue dans les liquides végétaux ou animaux.

—

DEUXIÈME QUESTION. — Indiquer un procédé d'en-ollage des chaînes des étoffes de la fabrique de Reims, conflées au tissage à la main ou au tissage nécanique.

Faire connaître une matière à bas prix qui puisse remplacer la colle de peaux, dont l'usage est si irré-gulier et atteint si rarement le but rempli depuis longtemps dans l'industrie des cotons.

L'auteur devra fournir des résultats obtenus de manière à réaliser un progrès manifeste et vraiment pratique.

—

Les prix consistent en une médaille d'or de la valeur de 200 francs, pour chacune des questions.

Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie, dans le courant de Juin 1854.

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet

Digitized by Google

cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les mémoires devront être adressés (franco) à M. le secrétaire général de l'Académie, rue Vauthier-le-Noir, 5, avant le 15 Mai 1854.

—

CHAUFFAGE ET VENTILATION.

Trois médailles de première classe seront décernées aux chefs d'établissements du département de la Marne, qui auront appliqué aux ateliers ou aux écoles les meilleurs systèmes de chauffage ou de ventilation.

—

PANIFICATION.

Trois médailles d'encouragement seront décernées aux boulangers qui, les premiers, dans le département de la Marne, emploieront avec succès le pétrissage mécanique et la cuisson du pain à l'air chaud.

—

ARCHÉOLOGIE.

Prix fondé par un anonyme.

Une médaille du prix de 1,200 francs sera décernée à l'artiste qui aura donné les dessins les plus exacts de toutes les parties de la cathédrale de Reims.

Digitized by Google

L'auteur devra dessiner l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, indiquer les achèvements qui peuvent être faits.

Il devra donner: 1° sur une échelle d'un centimètre pour mètre, le plan par terre et le plan au niveau du triforium; 2° sur une échelle de 5 millimètres par mètre, quatre coupes de la basilique, une, longitudinale depuis le portail jusqu'à l'abside, une, transversale à la croisée, une, vers l'abside, une, vers le portail; quatre élévations, une, du portail, une, de l'abside, une, du côté septentrional, une, du côté méridional, avec des attaches où seraient figurées les flèches des tours et celles de la croisée.

Il donnera, en outre, la description des matériaux qui composent l'édifice, la charpente, les agrafes, les plombs, les fers ; il indiquera la nature des bois, des pierres, etc.

—

PRIX A DÉCERNER EN 1855.

Histoire de la construction et des principales réparations de la cathédrale de Reims. -- Description de l'ensemble de l'édifice.

L'auteur du mémoire devra dire quand, par qui, de quelle manière la cathédrale a été construite et réparée à diverses époques.

Faire connaître l'état actuel de ses parties les plus importantes, et les modifications qu'elles auraient successivement reçues. — Ainsi l'abside, le transept, les nefs, les portails, les combles, les tours et clochers, etc.

Indiquer le système général d'ornementation architecturale. — Les ogives, moulures, la flore et les animaux.

—

PRIX A DÉCERNER EN 1856.

Iconographie de la cathédrale. — Intérieur.

Décrire et expliquer les vitraux et les statues de l'intérieur.

Dire l'époque et le lieu où ont été exécutées les diverses verrières de la cathédrale de Reims ; quels en sont les auteurs : décrire et expliquer les sujets. — Faire connaître les différentes réparations que les vitraux auraient subies.

Donner les mêmes indications sur les statues.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER EN 1857.

Iconographie de l'extérieur.

Décrire et expliquer les statues qui décorent la cathédrale à l'extérieur.

Par qui ces statues ont été faites, — à quelle époque, — la place qu'elles occupent, — les réparations qu'elles auraient reçues, les sujets soit historiques, soit allégoriques, qu'elles représentent.

Le prix consiste, pour ces trois dernières questions, en une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

—

L'Académie de Reims a voulu poser toutes ces questions à la fois pour faciliter les recherches des concurrents, et leur donner plus de temps pour traiter les questions les plus difficiles.

L'Académie distribue en outre, chaque année, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle juge dignes de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction, devront envoyer leurs titres au secrétariat avant le 15 Mai 1854.

Le Secrétaire général,
V. TOURNEUR.

Le Président annuel,
F. ROHAULT DE FLEURY.

Digitized by Google

PROCLAMATION

des prix et médailles.

L'Académie, dans sa séance publique du 30 juin 1853, a décerné les récompenses suivantes :

POÉSIE.

JEANNE D'ARC A REIMS.

Le premier prix, consistant en une médaille d'or de 200 francs pour chacun des lauréats, est donné à M. Flayol, avocat à Paris, rue Saint-Lazare, 36 ; et à M. Victor Lécuyer, élève au grand séminaire de Reims, lauréat du dernier concours.

Un second prix, consistant en une médaille d'argent de première classe, est décerné à M. J.-B. Buzy, maître élémentaire au lycée de Reims.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

BIOGRAPHIE DE FRANÇOIS MAUCROIX, CHANOINE ET SÉNÉCHAL DE L'ÉGLISE DE REIMS.

Le prix consistant en une médaille d'or de 200 francs est accordé à M. L. Paris, membre honoraire de l'académie, ancien bibliothécaire de la ville de Reims, lauréat de l'un des précédents concours d'archéologie.

Digitized by Google

VENTILATION DES ATELIERS, ETC.

L'Académie décerne la médaille de première classe à MM. Lachappelle et Levarlet, filateurs à Reims.

Médaille d'encouragement

A M. Gamahut, ferblantier à Reims, pour son invention d'un appareil à transvaser les liquides.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

EMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE DE REIMS.

—

Bureau pour l'année 1852-1853.

Président d'honneur,	S. Em.	le Cardinal COUSSET (O. ✻).
Président,	MM.	LANDOUZY (✻).
Vice-Président,		ROHAULT DE FLEURY.
Secrétaire général,		V. TOURNEUR.
Secrétaire archiviste,		C. LORIQUET.
Trésorier,		SAUBINET.
Membres du conseil d'administration,		SUTAINE.
		HENRIOT-DELAMOTTE.
		L. LUCAS.

—

Bureau pour l'année 1853-1854.

Président d'honneur,	S. Em.	le Cardinal GOUSSET.
Président.	MM.	ROHAULT DE FLEURY.
Vice-Président,		E. DÉRODÉ.
Secrétaire général,		V. TOURNEUR.
Secrétaire archiviste,		C. LORIQUET.
Trésorier,		SAUBINET,
Membres du conseil d'administration,		L. LUCAS.
		G. MASSÉ.
		VILLEMEREUX.

Digitized by Google

Membres d'honneur.

MM. VILLEMAIN (G. O. ✻), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres.

CUNIN-GRIDAINE (G. O. ✻), ancien ministre de l'agriculture et du commerce.

SALVANDY (comte DE) (G. C. ✻), membre de l'Académie française, ancien ministre de l'instruction publique.

—

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

Mgr GOUSSET (O. ✻), cardinal, archevêque de Reims.

MM. SAUBINET, naturaliste, membre de la Société d'agriculture de la Marne.

ROBILLARD, juge d'instruction.

FANART (L.), directeur du Conservatoire de musique, membre de la Commission des arts et édifices religieux au ministère de l'instruction publique.

LANDOUZY (H. ✻), correspondant de l'Académie de médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

DÉRODÉ (É), ancien représentant à l'Assemblée constituante.

GOBET, avocat, membre du conseil municipal.

SUTAINE (M.), administrateur de la Société des amis des arts.

MAQUART (J.-J.), secrétaire du Comité d'archéologie et de la Société des amis des arts.

Digitized by Google

M. Duquénelle, pharmacien, membre du Comité d'archéologie.

Louis Lucas, notaire, membre du Comité d'archéologie.

Clicquot (F.-L.), homme de lettres.

Tourneur (V.), chanoine honoraire, aumônier du lycée.

Gosset, architecte.

Henriot-Delamotte (F.), membre de la Chambre de commerce.

Paris (H.), avocat.

Midoc (L.-H.), greffier du tribunal de commerce.

Lechat, professeur de physique au lycée.

Gainet, curé de Cormontreuil.

Velly, fabricant de produits chimiques.

Maumené, professeur de chimie.

Loriquet (C.), homme de lettres.

Massé (G.), juge au tribunal civil.

Chevilliet, professeur de mathématiques au lycée.

Goda, notaire.

Mourin, professeur d'histoire au lycée.

Delan, professeur de rhétorique au petit séminaire.

De Maiche, professeur de logique au lycée.

Rohault de Fleury (✻), procureur impérial.

Sevestre, chanoine honoraire, curé de Saint-Thomas.

Massé (P.), négociant.

Baudesson, médecin-vétérinaire.

Digitized by Google

MM. Cauchy, vérificateur de l'enregistrement et des domaines.

Villemereux, recteur de l'académie de la Marne.

Soullié (P.), professeur de rhétorique au lycée.

Poinsignon, docteur ès-lettres.

Joguet, proviseur du lycée.

Lefebvre (✻), officier supérieur du génie, en retraite.

Elambert, notaire.

Pinart, substitut du procureur impérial.

D'Arnoux (✻), sous-préfet de Reims.

Poussin, vicaire de Saint-Remi de Reims.

Raimbaut, architecte.

Mennesson, ancien notaire.

Gaillet, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine.

—

Membres honoraires.

MM. Tarbé (P.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Paris.

Vincens de Gourgas, recteur de l'Academie de l'Isère.

Fleury (H.), ancien secrétaire général du ministère du commerce, à Paris.

Belin-Delaunay, professeur d'histoire.

Maille-Leblanc, ancien président du tribunal de commerce de Reims.

Gilbert de Savigny (✻), ancien directeur de l'école de médecine, à Reims.

Digitized by Google

M. Herbé, peintre, maître de dessin au lycée, à Reims.

Hubert (E.), sous-préfet à Rethel.

Belly (de), propriétaire à Beaurieux (Aisne).

Bara, curé de Notre-Dame, à Reims.

Paris (L.) (❋), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Paris.

Bonneville (❋), président du tribunal civil, à Versailles.

Geoffroy de Villeneuve (❋), député au Corps législatif, à Chartreuve (Aisne).

Gonel (E.), juge-suppléant, à Château-Thierry.

Garcet (H), professeur de mathématiques au lycée Napoléon, à Paris.

Wagner, homme de lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 9, à Paris.

Guillemin, docteur ès-lettres, recteur de l'Académie de la Meurthe.

Tarbé de St-Hardouin, ingénieur des ponts et chaussées, à Tonnerre (Yonne).

Soilly, officier de l'Université, recteur de l'Académie de l'Eure.

Alexandre, avocat général, à Nancy.

Nanquette, curé de Saint-Charles, à Sedan.

Edom, recteur de l'Académie de la Sarthe.

Aubriot, ancien receveur de l'administration des hospices, à Tournes, près Charleville.

Querry, vicaire général du diocèse.

Dubois, président du tribunal civil d'Auxerre.

De Leutre, président du tribunal civil de Gaillac.

Digitized by Google

MM. Brière-Valigny, substitut du procureur impérial, à Paris.

Chevremont (❋), préfet du département de la Haute-Loire.

Galdemar, conservateur des hypothèques, à Tours.

Pierret, chanoine honoraire, curé de Saint-Remi, de Rethel.

Sornin, professeur de mathématiques au lycée de Strasbourg.

—

Membres correspondants.

MM. Alluard, professeur de physique au Lycée de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Anot de Maizières, officier de l'Université.

Arnould (Ed.), membre du Comice agricole, à Toussicourt, près Reims.

Arrivabene (comte) (❋), économiste, à Bruxelles.

Artois (l'abbé d'), vicaire général, à Besançon.

Arveuf, architecte, à Paris.

Aubert, curé de Saint-Remi, à Reims.

Auger (Alexandre), négociant, à Reims.

Avrard, docteur-médecin, à la Rochelle.

Azaïs (❋), membre de la Société archéologique, à Béziers (Hérault).

Azaola (don Inigo Gonzalès de) (❋), ancien gouverneur de Tondo, botaniste à Manille (Philippines).

Digitized by Google

MM. Balestier (J.), consul des Etats-Unis, à Singapore (Malaisie).

Ballée, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains.

Ballin, directeur du mont-de-piété, à Rouen.

Bally (✻), (ancien président de l'Académie de médecine,) à Villeneuve-le-Roi (Yonne).

Barbey, notaire (membre du conseil d'arrondissement de Reims), à Fismes (Marne).

Barthélemy (A. de) (conseiller de préfecture), à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Barthélemy, chanoine honoraire de Reims, vicaire à Saint-Denis du Saint-Sacrement, à Paris.

Barse, professeur de sciences, à Paris.

Baudin (Richard), ancien professeur au collége de Dôle.

Bazin (✻), directeur de la ferme-école, au Mesnil-Saint-Firmin (Oise).

Bazin, professeur au lycée de

Belhomme (✻), docteur en médecine, rue Charonne, 163, à Paris.

Berger de Xivrey (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 15, à Paris.

Bertrand, juge d'instruction à Paris, rue de Seine-Saint-Germain, 13.

Blanc, vicaire-général de Reims, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 21, à Paris.

Bonjour (Casimir) (✻), conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

Digitized by Google

MM. Bonnay (l'abbé de), directeur de la maîtrise, à Reims.

Bonneville (F.) (✻), ancien essayeur de la banque de France, rue des Moulins, 14, à Paris.

Borgnet, professeur de mathématiques au lycée de Tours.

Bouillevaux, curé de Cerizières (Haute-Marne).

Boulard (✻), secrétaire du bureau central du Comice agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Boulloche (✻), conseiller à la cour d'appel, rue de Lille, 3, à Paris.

Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.

Bourdonné, à Jonchery-sur-Vesle (Marne).

Bourgeois-Thierry, membre du conseil général de la Marne, à Suippes (Marne).

Bourgain, juge de paix, à Sedan (Ardennes).

Bouvart, membre de la Société d'agriculture, à Charleville.

Brissaud, professeur d'histoire au lycée d'Orléans.

Bussières (Broquard de) (✻), ancien officier du génie, rue Greffulhe, 7, à Paris.

Buvignier, géologue, membre de la Société philomatique, à Verdun (Meuse).

Carette (O. ✻), ancien officier supérieur du génie, rue de Bagneux, 7, à Paris.

Carette, capitaine du génie, membre de la commission scientifique de l'Algérie.

Carette, avocat au conseil d'état et à la cour de cassation, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

Carteret, ancien conseiller d'état, rue de l'Arbre-Sec, 22, à Paris.

Digitized by Google

M. Caton, curé-doyen de Craonne (Aisne).

Caumont (de) (O. ✻), correspondant de l'Institut, à Caen.

Cayx (O. ✻), inspecteur-général de l'Université, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Cazin, médecin à Boulogne-sur-Mer.

Chaix-d'Est-Ange (O. ✻), ancien député de la Marne, avocat à la cour d'appel, boulevard Poissonnière, 23, à Paris.

Chambert, docteur en médecine, à Laon.

Charlier, membre correspondant de la Société centrale de médecine vétérinaire, à Reims.

Charpentier, instituteur, à Reims.

Chassay (l'abbé), professeur au grand séminaire de Bayeux.

Chaubry de Tronssenord (baron) (✻), conseiller à la cour d'appel de Paris, membre du conseil général de la Marne, rue Jacob, 48.

Chevallet (Émile), au Pré-Saint-Gervais, banlieue de Paris, rue des Bais, 6.

Chevallier (✻), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'école de pharmacie, quai Saint-Michel, à Paris.

Chevillion, docteur en médecine, à Vitry-le-François (Marne).

Clément (P.), homme de lettres, rue de Miroménil, 30, à Paris.

Clerc, professeur de rhétorique au séminaire de Luxeuil (Haute-Saône).

Digitized by Google

MM. COCHARD, fabricant de produits chimiques, à Reims.

COETLOGON (comte Em. DE), propriétaire à Paris.

COETLOSQUET (comte DU) (✱), membre de l'Académie de Metz, à Metz.

COLLARD, docteur-médecin, à Beine.

COLLESSON, docteur-médecin, à Noyon.

COMTE (Ach.) (✱), professeur d'histoire naturelle au collége Charlemagne, à Paris.

COULVIER-GRAVIER, astronome, à Paris.

CRIMOTEL, docteur en médecine, 341, rue Saint-Honoré, à Paris.

CROSNIER, curé de Donzy (Nièvre).

CUSSY (vicomte DE) (✱), membre de l'Académie de Caen, à Saint-Mandé (Seine).

DANTON (✱), inspecteur de l'Académie de Paris.

DAUDVILLE (Ch.), membre de la Société académique de Saint-Quentin (Aisne).

DAVID (Maxime), peintre en miniature, à Paris.

DEFOURNY, curé de Beaumont-en-Argonne (Ardennes).

DELAFOSSE (✱), professeur à la Faculté des sciences de Paris, rue d'Enfer, 47.

DELAPORTE (marquis), à Vendôme.

DELVINCOURT, membre de la Société de sphragistique, à Paris.

DEMILLY, vétérinaire de l'arrondissement de Reims.

DENIS (✱), membre de la Société des Antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

Digitized by Google

M. Desrousseaux de Médrano, membre du Conseil général des Ardennes, à Monthermé.

Dessain-Perin, homme de lettres, à Cumières (Marne).

Didron (❋), ancien secrétaire du Comité historique des arts et monuments, rue Haute-Feuille, 13, à Paris.

Drouet, ancien professeur de l'Université, à Reims.

Dubroca, vétérinaire, à Sedan.

Duchesne (A.), numismate à Reims.

Dufour, conservateur du musée, à Amiens.

Duhême, docteur en médecine, à Douai.

Dupuit (❋), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angers.

Durand (H.), architecte, rue Coquenart, 31, à Paris.

Dutemple, membre de la Société géologique de France, à Pierry (Marne).

Duval, docteur en médecine, à Epernay.

Duval (Ferdinand), avocat, à Paris.

Ernoult (Ch.), sous-préfet, à Vouziers.

Estrayer-Cabassole, chanoine, à Châlons (Marne).

Failly, inspecteur des douanes, à Lyon.

Farochon, sculpteur, rue d'Enfer, 76, à Paris.

Faucher (Léon), ancien ministre, rue Blanche, 10, à Paris.

Feuillet, juge-de-paix, rue des Trois-Maries, 12, à Lyon.

Digitized by Google

MM. FONTENAY (J. DE), secrétaire de la Société Eduenne, à Autun.

FOSSÉ D'ARCOSSE (✻), membre du Comité archéologique, à Soissons (Aisne).

FOUCHER (J.-N.), propriétaire, à Mareuil-sur-Ay (Marne).

FOURNIER, curé à Rethel (Ardennes).

FRIGNEZ, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.

GALERON, ancien professeur de rhétorique au lycée de Reims.

GALLOIS (Etienne), ancien bibliothécaire de la chambre des pairs, à Paris.

GARINET, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.

GASC, homme de lettres, à Bruxelles.

GASTEBOIS (O. ✻), lieutenant-colonel en retraite, à Lachy, près Sézanne (Marne).

GAUTHIER (✻), architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, rue des Bons-Enfants, 28, à Paris.

GAYOT (E), ancien membre de l'assemblée constituante, secrétaire de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

GÉLIS, chirurgien à l'hôpital militaire de Sedan.

GEORGES (Etienne), curé de Trannes (Aube).

GÉRUZEZ (EUG.) (✻), professeur à la Faculté des lettres, rue de Vaugirard, 72, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GODINOT, ancien membre du conseil général de la Marne, à Châtillon-sur-Marne (Marne).

Digitized by Google

M. Goguel, membre de plusieurs Sociétés savantes, principal du collége de Brischveiler (Bas-Rhin).

Gomard, vice-président du Comice agricole du nord, à Saint-Quentin.

Goubault, professeur à l'école d'Alfort.

Goulet-Collet, ingénieur-hydraulicien, à Reims.

Gouniot-Damedor, professeur de rhétorique au lycée de Blois (Loir-et-Cher).

Grandval, pharmacien à l'hôtel-Dieu, à Reims.

Mgr Gros (✻), évêque de Versailles.

MM. Grosjean, pharmacien à Fismes (Marne).

Grosselin, rue du Paon-Saint-André, 1, à Paris.

Guérin, rédacteur du *Mémorial catholique*, à Paris.

Guichemère, recteur de l'Académie du Gers.

Guillory, président de la Société industrielle, à Angers.

Guislain, censeur des études au lycée d'Orléans.

Hardy (✻), professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue Cadet, 19, à Paris.

Hébert, sous-directeur à l'école normale, à Paris.

Hedde (Isid.) (✻), délégué de l'industrie sérigène, attaché à l'ambassade de France en Chine, à Saint-Etienne.

Hémart (baron), ancien officier, membre du conseil d'arrondissement de Reims, à Ay (Marne).

Henriot (Etienne), propriétaire à Trigny.

Hombres-Firmas (baron d') (✻), docteur ès-sciences, correspondant de l'Institut, à Alais (Gard).

Digitized by Google

MM. Hubert (J.), professeur de logique au collége de Charleville (Ardennes).

Huot (P.), substitut du procureur impérial, à Orléans.

Husson (✱), membre de l'Académie de médecine, au lycée Descartes, à Paris.

Jamin, professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris

Jarry de Mancy (✱), professeur à l'école des Beaux-Arts, rue Cassette, 5, à Paris.

Jobard (✱), directeur du musée de l'industrie, à Bruxelles.

Jolibois (E), professeur d'histoire au lycée de Colmar (Haut-Rhin).

Joly, professeur de rhétorique au lycée de Marseille.

Joppé, conservateur de la bibliothèque, à Châlons-sur-Marne.

Jourdain-Sainte-Foi, homme de lettres, à Doué (Maine-et-Loire).

Jubinal (A.) (✱), homme de lettres, rue Taranne, 16, à Paris.

Julien (Stan.) (✱) membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de langue et de littérature chinoises au collége de France, place de l'Estrapade, 34, à Paris.

Kerckove (vicomte de), président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Kerckove (vicomte Eugène de) (✱), chargé d'affaires du roi des Belges, à Constantinople.

Kozierowski, architecte, membre du Comité d'archéologie, à Paris.

Digitized by Google

LADEVÈZE (comte de), maire d'Orbais (Marne).

LAMBERTYE (comte DE), propriétaire, à Chaltrait (Marne).

LATOUCHE (Emm.) membre de la Société asiatique, à Paris.

LEBERTHAIS, peintre graveur, à Lisbonne.

LE BIDARD DE THUMAIDE (le chevalier de), secrétaire-général de la Société libre d'émulation de Liège.

LEBRUN, directeur de l'école des arts et métiers, à Châlons (Marne).

LECLERC, économiste, à Paris.

LECOINTRE (L.), professeur à l'athénée royal.

LECUYER (V.), lauréat de l'Académie de Reims pour les concours de poésie.

LEJEUNE, professeur au lycée de Reims, officier de l'Université.

LELEU-D'AUBILLY, ancien membre du conseil général de la Marne, à Aubilly (Marne).

LÉPAULLE, peintre, à Paris.

LÉPINE, jurisconsulte, à Renwez (Ardennes).

LEROUX, docteur en médecine, à Corbeny (Aisne).

LESURE, docteur en médecine, à Attigny (Ardennes).

LEUCHSENRING, docteur en médecine, à Reims.

LEVESQUE DE POUILLY (*), ancien député, à Arcy-Ponsart (Marne).

LICOURT, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

LIÉNARD, peintre, membre du Comité d'archéologie, à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

LIES, docteur ès-sciences, chef d'institution, à Charleville.

LOBRÉAU, vétérinaire, à Beaumont-sur-Vesle, (Marne).

LOISON, homme de lettres, quai Bourbon, 35, à Paris.

LORIN (Th.), membre de la Société des antiquaires de France, à Vauxbain, près Soissons (Aisne).

LOUIS (❋), médecin en chef des épidémies de la Seine, rue de Ménars, 8, à Paris.

LUNDI (Jules), paléographe, à Paris.

MAILLET, membre du Comice agricole, à Fère-en-Tardenois.

MAIZIÈRES (DE), ancien professeur de l'Université, à Reims.

MANGEART, avocat, bibliothécaire de la Ville, à Valenciennes.

MAREUSE (V.), avocat à la cour d'appel d'Amiens, rue Bleue, 4, à Paris.

MAROLLES (QUATRESOLS DE), président du tribunal civil, à Arcis-sur-Aube.

MARINET (❋), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Château-Thierry (Aisne).

MATHIEU, avocat à la cour d'appel, rue Richelieu, 29, à Paris.

MAUPASSANT, professeur de logique au collége de Châlons-sur-Marne, officier de l'Université.

MAUPIED, professeur à la Faculté de théologie de Paris.

MAUVAIS (❋), membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes, à l'Observatoire, à Paris.

Digitized by Google

M. Mellet (comte de), propriétaire à Chaltrait (Marne).

Mennesson (M.), docteur en droit, à Laon.

Meugy, docteur en médecine, à Rethel (Ardennes).

Michelin (H.) (✻), conseiller à la cour des Comptes, membre de la Société géologique de France, rue Saint-Guillaume, 20, à Paris.

Migeot, curé-doyen de Signy-le-Petit (Ardennes).

Millet, ancien juge de paix, à Chauny (Aisne).

Millet, inspecteur des forêts, sous-chef à l'administration des forêts, à Paris.

Monmerqué (O. ✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Louis, 39, au Marais, à Paris.

Morel, professeur de rhétorique au collége de Niort.

Mozer, médecin à Verzy (Marne).

Mülbach, professeur de littérature allemande, à Eger (Bohême).

Nicot (O. ✻), ancien recteur de l'Académie de Nîmes.

Nizard (Désiré) (✻), professeur au collége de France, à Paris.

Nitot, maire d'Ay, membre du conseil général de la Marne.

Noel-Agnès, ancien sous-préfet de Cherbourg.

Oppert, professeur de langues, à Paris.

Ozeray, archiviste paléographe, à Bouillon (Belgique).

Digitized by Google

MM. Pape (Ludwig), docteur en médecine, au cap de Bonne-Espérance.

Paris, ancien notaire, à Epernay.

Paris (Paulin) (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur-adjoint de la bibliothèque nationale, à Paris.

Pauffin (Chéri), ancien juge, à Rethel.

Périn (A.), peintre, rue St-Lazare, 11, à Paris.

Pergant, membre du Comice agricole, à Vitry-le-François (Marne).

Pernot (✻), peintre, correspondant du Comité des arts et monuments, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 7, à Paris.

Perreau (Jules), homme de lettres, à Reims.

Périer (E.), membre de la Société académique de Châlons-sur-Marne.

Perron, professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Perrottet (✻), directeur du jardin du roi, à Pondichéry (Inde française).

Petit, docteur en médecine, à Hermonville.

Pierquin, curé de La Neuville-Day (Ardennes).

Pingret, graveur, rue Guénégaud, 3, à Paris.

Pinteville-Cernon (de), président du Comice agricole de la Marne, à Cernon (Marne).

Polonceau (✻), ancien recteur de l'Université, rue Neuve-des-Petits-Champs, 77, à Paris.

Ponsinet, juge au tribunal civil de Mâcon.

Pontaumont (de), membre de la Société académique, à Cherbourg.

Digitized by Google

MM. **Poquet**, membre de la Société archéologique de Soissons.

Prégnon, curé à Torcy (Ardennes).

Prin (✻), docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

Prompsault, aumônier de la maison des Quinze-Vingts, à Paris.

Provostaye (de la), inspecteur de l'Académie de Paris.

Quandalle, secrétaire de la Société de sphragistique, à Paris.

Quatrefages (de), membre de l'Institut, à Paris.

Rafn (Christ.) (✻), secrétaire de la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague.

Rattier (✻), recteur de l'Académie de la Creuse.

Regazzoni (l'abbé), docteur en théologie, chapelain près l'église St-Fidèle, à Milan.

Renard (Ath.), ancien député, médecin et maire, à Bourbonne-les-Bains.

Richard, docteur en médecine, à Hermonville.

Robelin, architecte, à Paris.

Robert (Ch.) (✻), ancien élève de l'école polytechnique, sous-intendant militaire, à Metz.

Roisin (baron de) (✻), propriétaire à Bonn, (Prusse rhénane), — ou rue Française, 38, à Lille.

Rondot (Natalis) (✻), délégué en Chine pour les industries des laines et des soies, membre de la Société asiatique, rue Montholon, 24, à Paris.

Digitized by Google

MM. Roucher d'Aubanel, docteur en médecine, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

Rouit, directeur de l'école normale primaire, à Laon.

Rousseau, docteur en médecine, à Epernay.

Royer (E. de) (O. ✻), procureur-général près la cour de cassation, rue Saint-Benoît, 17, à Paris.

Royer-Collard (P.) (✻), doyen de la Faculté de droit, à Paris.

Ruinart de Brimont (Ed.) membre de la Société géologique de France, rue Cassette, à Paris.

Saint-Vincent (de), président du tribunal, à Charleville.

Salle, docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

Saunier, professeur d'histoire au lycée de Nancy.

Sauvage (✻), ingénieur à Paris.

Sauville (Guillaume de), sous-préfet de l'arrondissement de Marseille.

Say (H.) (✻), membre du conseil général de la Seine et de la chambre de commerce de Paris, rue Bleue, 13, à Paris.

Say (Léon), économiste, à Paris.

Sellier, avocat, membre du conseil général, à Châlons-sur-Marne.

Seure, docteur en médecine, à Suippes (Marne).

Seure (Onésime), homme de lettres, rue Neuve-des-Mathurins, 70, à Paris.

Suckau, professeur d'allemand au lycée Monge, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, à Paris.

Sury, curé à Gesponsart (Ardennes).

Digitized by Google

MM. SYLVESTRE (✱), homme de lettres place Belle-Chasse, à Paris.

TAILLEFERT, censeur des études au lycée d'Angers.

TAMPUCCI (H.), homme de lettres, à Paris.

TEMPIER, jurisconsulte, à Marseille.

TESTE-D'OUET, homme de lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Bourg-l'Abbé, 7, à Paris.

THIERION DE MONTCLIN (J.), à Nanteuil (Ardennes).

THIERRY (E. DE), ancien officier de cavalerie, à Fismes (Marne).

THOMAS (Honoré), homme de lettres, à Reims.

TIRMAN, docteur en médecine, à Mézières.

VARENNES, juge, à Vitry-le-François.

VIANCIN, membre de l'Académie de Besançon.

VILLEMINOT. ingénieur-mécanicien, membre de la chambre de commerce de Reims.

VINCENT, inspecteur des écoles primaires de Metz.

VIOLETTE, homme de lettres, à Mary-sur-Marne (Seine-et-Marne).

VIONNOIS, juge au tribunal civil, à Montpellier.

VISMES (DE) (✱), ancien préfet, à Sézanne (Marne).

VOILEMIER, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

VROÏL (Jules HÉRIOT DE), membre de la Société des économistes, à Reims.

WEISS (✱), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

Digitized by Google

MM. WINT (Paul DE), homme de lettres, rue des Marais-Saint-Martin, 29, à Paris.

YVAN (✻), docteur en médecine, médecin de l'ambassade de France en Chine, professeur d'histoire naturelle médicale, place Bréda, 10, à Paris.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MM. ARNOULD (Ernest), avocat, membre titulaire.

BANDEVILLE (Clair), chanoine, grand chantre de l'Eglise métropolitaine de Reims, aumônier du lycée, membre titulaire.

LAIR, membre correspondant, à Caen.

RICHELET, membre correspondant, au Mans.

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société académique, à St-Quentin (Aisne).
—— archéologique, à Soissons.
—— d'émulation, des sciences, arts et belles-lettres, à Moulins (Allier).
—— d'agriculture, à Mézières (Ardennes).
—— d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes (Aube).
—— des lettres, sciences et arts, à Rhodez (Aveyron).
Académie des sciences, lettres et arts, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Société d'agriculture, à Bayeux (Calvados).
Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
—— d'agriculture et de commerce, à Caen.
—— académique, agricole, industrielle et d'instruction, à Falaise.
—— d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Rochefort (Charente-Inférieure).
—— d'agriculture, à Bourges (Cher).
Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon (Côte-d'or).
Société des sciences naturelles et antiquités, à Guéret (Creuse).
Académie des sciences, lettres et arts, à Besançon (Doubs).

Digitized by Google

Société	d'émulation, à Montbéliard.
——	de statistique, à Valence (Drôme).
——	libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Evreux (Eure).
Académie	du Gard, à Nismes (Gard).
——	des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).
——	des jeux floraux, à Toulouse.
Société	archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Académie	des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux (Gironde).
Société	archéologique, à Beziers (Hérault).
——	d'agriculture et d'industrie, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
——	d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, à Tours (Indre-et-Loire).
Académie	Delphinale, à Grenoble (Isère).
Société	d'agriculture, à Grenoble.
——	d'émulation, à Lons-le-Saulnier (Jura).
——	économique, d'agriculture, sciences, arts et manuf., à Mont-de-Marsan (Landes).
——	académique, à Nantes (Loire-Inférieure).
—	d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy (Haute-Loire).
——	des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans (Loiret).
——	d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Mende (Lozère).
——	d'agriculture, sciences et arts, à Angers (Maine-et-Loire).
——	académique, à Cherbourg (Manche).
Société	d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne (Marne).
Comice	agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

Cercle pharmaceutique de la Marne, à Reims.
Société vétérinaire de la Marne, à Reims.
—— des sciences, lettres et arts, à Nancy (Meurthe).
—— philomatique, à Verdun (Meuse).
Académie à Metz (Moselle).
Société centrale d'agriculture, sciences et arts, à Douai (Nord).
—— d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
Athenée du Beauvaisis, à Beauvais (Oise).
Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Arras (Pas-de-Calais.
—— d'agriculture, à Calais.
—— des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
—— d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, à Boulogne-sur-Mer.
Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Société agricole, scientifique et littéraire à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
—— des sciences, agriculture et arts, à Strasbourg (Bas-Rhin).
—— d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Vesoul (Haute-Saône).
—— d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire).
—— d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Mâcon.
—— Eduenne, à Autun.
—— d'agriculture, sciences et arts, au Mans (Sarthe).
—— d'agriculture, sciences et arts à Meaux (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

Académie	des sciences, lettres et arts, à Rouen (Seine-Inférieure).
Société	centrale d'agriculture, à Rouen.
——	libre d'émulation, à Rouen.
——	hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
——	des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles (Seine-et-Oise).
——	de statistique, à Niort (Deux-Sèvres).
——	des antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
——	d'émulation, à Abbeville.
Société	des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon (Var).
——	des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
——	d'émulation, à Epinal (Vosges).
——	archéologique, à Sens (Yonne).
Académie	des sciences, à Paris (Seine).
——	des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
——	des sciences morales et politiques, »
Société	centrale d'agriculture, »
——	de la morale chrétienne, »
——	des antiquaires de France, »
——	de sphragistique, »
——	d'encouragement pour l'industrie nationale, »
——	géologique de France, »
——	de géographie, »
——	d'horticulture, »
——	d'œnologie française et étrangère, »
Académie	d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société	des antiquaires du nord, à Copenhague (Danemarck).
——	des antiquités, à Zurich (Suisse).

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS

A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

Pendant l'année 1852-1853.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Notre-Dame de Reims, par Pr. Tarbé, 2e édition, illustrée d'un plan, de 6 gravures sur acier et de 25 gravures sur bois; Reims, Quentin-Dailly, 1852. 1 vol. grand in-8°.

Souvenirs numismatiques du siége de Metz en 1552, par M. Ch. Robert. Metz, 1852.

Arithmétique des écoles primaires, par M. Crimotel, sixième édition.

Traité pratique et raisonné de l'emploi des plantes médicinales indigènes, par M. Cazin, médecin à Boulogne-sur-mer. 1 vol. in-8° avec atlas.

Monographie de la chlorose, par le même. 1 vol. in-8°.

Des vers ascarides lombucoïdes, considérés au point de vue médico-pratique, par le même. 1 vol. in-8°.

Un mot de plus sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, adressé à M. V. Cousin, par M. Mangeart, professeur de philosophie au collége de Valenciennes. Brochure in-8°.

Remensis archiepiscopatus... restauratio... cantus lyricus Caroli X consecrationis occasione. Canebat Mangeart. Brochure in-8°.

Rapport sur divers manuscrits français de la biblio-

Digitized by Google

thèque de Valenciennes, par M. Mangeart. Brochure in-8°.

Essai historique sur les comtes de Champagne, par M. Ed. de Barthélemy. Brochure in-8°.

Carrelages historiés, par le même. Brochure in-8°.

Fermes-écoles, fermes-modèles, par M. J. de Vroïl. Brochure in-18.

Jeanne d'Arc champenoise et non pas lorraine, par M. Pernot. Brochure in-8°.

Comment la Belgique doit répondre à la guerre des tarifs, par M. Jobard. Brochure in-8°.

Discours de M. de Quatrefages, à la distribution du lycée Napoléon, en 1852. Brochure in-8°.

Mémoire sur les anneaux colorés, par M. Jamin. Paris, brochure in-8°.

Sur l'art du comédien. Lettre de M. X... à Mlle Euphrasie Poinsot. Paris, Claye et comp., 1852, grand in-8°.

Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons-sur-Marne, par M. Ed. de Barthélemy. 16 pages in-8°.

Discours prononcé par M. E. de Royer à la distribution du lycée Bonaparte, le 13 août 1852. 7 pages in-8°.

La propriété et la responsabilité industrielles assurées par le timbre-marque et le timbre-garantie, par le directeur du musée de l'industrie belge. In-8° de 16 pages.

Rapport lu à la séance publique de la Société d'agriculture, sciences et commerce du département de la Marne, le 27 septembre 1852, par M. Sellier. Broch. in-8°.

Nouvelles notes sur le marquis de Turbilly, par M. Guillory aîné. In-8° de 27 pages.

Digitized by Google

Jeanne d'Arc est-elle Française? Réponse au mémoire de M. Henri Lepage, intitulé : *Jeanne Darc est-elle Lorraine*, par M. Athan. Renard, Chaumont, 34 p. in-8°.

Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine, ou *explication et définition des mots, locutions, formes grammaticales, etc., employés par La Fontaine, et qui ne sont plus usités*, par M. Théod. Lorin. Paris, comptoir des imprimeurs unis, 1852. 1 vol. in-8°.

Essai sur le nombre et l'origine des provinces romaines, par M. Poinsignon. Paris, 1846, 1 vol. in-8°.

Quid Illyricum fuerit; auctore Poinsignon. Paris, 1846, 1 vol. in-8°.

De l'organisation de la charité sociale, par Hipp. Tampucci. Paris, P. Dupont, 1853. 1 vol. in-18.

Les vignes malades. Rapport à M. de Persigny, ministre de l'intérieur, sur un voyage d'études entrepris par ses ordres dans les vignobles français, pendant l'été de 1852, par M. L. Leclerc. Paris, Hachette et comp., 1853. 1 vol. in-8°.

Chapelle de l'archevêché de Reims : 1° Elévation et coupe longitudinale, 2° Vue intérieure, 3° Détails; Saint-Remi de Reims, intérieur. Quatre planches gravées, grand in-f°, dessins de M. A. Raimbeau.

La vieillesse de Milton, poème qui a remporté le prix à l'Académie des Jeux floraux, par Onésime Seure. Paris, V. de Surcy et comp. 16 pages in-8°.

Nouvelle architecture navale, par M. Arm. Maizière. Reims, Luton, 1853. 1 vol. in-8°.

Souvenirs d'un naturaliste, par M. de Quatrefages. (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*). Paris, Claye et comp., 1853. Brochure grand in-8°.

Digitized by Google

Tableau des Gaules, par M. de Pontaumont. Cherbourg, Marcel Mouchel, 1852. 1 vol. in-12.

Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France, par M. Ch. Robert. Metz, Nouvion, 1852. 1 vol. grand in-4°, planches.

Sur les tables tournantes, par M. Arm. Maizière. Reims, Luton, 1853. Brochure in-8°.

Mémoire sur les cotylédons utérins des femelles des animaux domestiques, lu à la Société de biologie, par M. Arm. Goubaux, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort. Paris, Thunot. Brochure in-8°.

De la pentadactylie chez les animaux domestiques. Lecture faite à la Société de médecine-vétérinaire, par le même. Paris, Penaud frères. 15 pages in-8°.

Notice sur M. J.-B. Claude Rodet, lue à la distribution des prix de l'école d'Alfort, par le même. Paris, Penaud frères, 1851. 19 pages in-8°.

Digitized by Google

HOMMAGES DIVERS ET JOURNAUX.

Smithsonian Institution. *Directions for collecting, preserving, and transporting specimens of natural history*. Brochure in-8°.

— *Letter from the secretary of the Treasury*. Brochure in-8°.

— *Fourth annual report of the board of regents... for the year 1849*. Brochure in-8°.

— *Fifth annual report of the board of regents... for the year 1850*. Brochure in-8°.

— *A notice of the origin .. of the Academy of natural sciences of Philadelphia*. 1 volume in-8°.

Notice sur la nécessité d'améliorer les vins et sur les avantages des procédés de M. Gervais pour en opérer l'augmentation, l'amélioration et la conservation. 4 pages in-8°.

De la musique à Lyon depuis 1713 jusqu'à 1852. Discours prononcé en séance publique à l'Académie de Lyon, par Georges Hainl. Lyon, A. Vingtrinier, 1852. Brochure in-8°.

Jeanne Darc est-elle lorraine, par Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1852. Brochure in-8°.

Réponse à quelques journaux relativement aux affaires de Turquie, par Rustem-Effendi et Seïd-Bey, officiers de l'armée ottomane en mission à Liége. Bruxelles, Michel, 1853. Brochure in-8°.

Digitized by Google

Noël, poésie par Mlle Elisa Morin.

Epître à la nouvelle mosaïque du midi, par la même.

La bonté, poésie, par la même.

Recherches sur la pomme de terre depuis 1768, sa dégénération et sa régénération progressive prouvées par les faits; par Leroy-Mabille. Paris, veuve Bouchard-Huzard ; janvier 1853. 1 vol. in-8°.

De l'insuffisance du secours médical à domicile et de la nécessité d'hôpitaux cantonnaux, par M. Dauvin. Arras, avril 1853, impr. de veuve Degeorge. 1 vol. in-8°.

Notice historique et pratique sur le blanchissage du linge de toile, de la flanelle de santé et des divers vêtements, par M. Rouget de Lisle ; Paris, veuve Bouchard-Huzard, 1852. 1 vol. grand in-4°.

Rectification d'un compte-rendu fait par M. le secrétaire de la Société d'études diverses du Hâvre, d'une communication démontrant qu'un parallépipède homogène flottant serait, quoique parfaitement symétrique, contraint, par les lois de l'équilibre, à un mouvement de rotation, etc., par M. E. Lahure. Hâvre, impr. de Lepelletier, 1853. 16 pages in-8°

Observations et dissertations médicales, par le docteur Lecadre (*Extrait des publications de la Société hâvraise d'études diverses.*) Hâvre, impr. de Lepelletier, 1853. 36 pages in-8°.

Les Annales du bien, par M. J. Delvincourt, 1re année, 1853, 1re et 2e livraisons.

Journal des savants, juillet à décembre 1852, janvier à juin 1853.

Reims, revue mensuelle de la littérature, des sciences et des arts, numéros d'avril, mai et juin. In-8°.

Revue bibliographique et critique du droit français et étranger, 1853, n° 1. 32 pages in-8°.

Digitized by Google

PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Annales de la Société d'agriculture du Puy, tome XV, 2e série, 1850. 1 vol. in-8°; tome XVIe, année 1851, 1 vol. in-8°.

Société d'agriculture de l'Aube, tomes XVI et XVII, nos 21.

Société archéologique de Soissons, tome V.

Société d'émulation de l'Allier, décembre 1851; mai, août 1852.

Recueil de documents, etc.; bulletin mensuel de la Société de sphragistique, 2e année, livraisons 2 à 12, in-8°.

Journal de la Société d'agriculture des Ardennes, 9e année (1852), nos 8, 9, 10, 11, 12; 10e année, nos 1, 2, 3, 4, 5.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 13e livraison (1852); 1 cahier in-8°; séance publique du 5 mai 1853, et programme du concours de 1854, 1 cahier in-8°.

Bulletin de la Société académique de Laon, tome II, 1853, 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1852. 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, tomes XVI et XIX. 2 vol. in-8°.

Mémoires et publications de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de Falaise, année 1852, 1 cahier in-8°

Digitized by Google

Travaux de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort, année 1851-52, brochure in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 2e série, tome 1er, année 1851. 1 vol. in-8°.

Académie de Besançon.— Programme des prix à décerner en 1853.

— Séance publique des 28 janvier et 25 août 1851, du 28 janvier 1852, des 28 janvier et 24 août 1850. 4 vol. in-8°.

Société d'émulation de Monbéliard. — Compte-rendu général des travaux depuis sa fondation en mai 1850, jusqu'à sa transformation en Société d'émulation. Brochure in-8°.

— Statuts de la société. 8 pages in-8°.

Académie du Gard. — Compte-rendu lu par M. Nicot, secrétaire perpétuel, en séance publique du Conseil général, le 27 août 1852. 11 pages in-8°.

— *Mémoires*, 1851-1852. 1 volume in-8°.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; 4e série, tome II. 1 volume in-8°.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France; tome V, nos 1, 2, 3, 5; tome VI, no 7, 8 et dernier; tome VII, no 1, in-4°.

Académie des Jeux floraux, année 1853. 1 vol. in-8°.

Recueil des actes de l'Academie de Bordeaux; 9e année, tables; 10e année (1848), 1er trimestre; 14e année (1852), trimestres 1, 2, 3. 5 cahiers in-8°.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, tome XXXI, nos 1, 2, 3. Trois cahiers in-8°.

Bulletin de l'Académie Delphinale (à Grenoble); tome III, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. 7 cahiers in-8°.

Digitized by Google

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure ; 9e volume de la 2e série, 1848. 1 vol. in-8o.

Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Lozère (à Mende), nos 26-27, 28-29, 30, 31-32, 33-34-35-36, 37-38-39. 6 cahiers in-8o.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 23e année, 3e de la 2e série, 1852. 1 vol. in-8o.

Société d'agriculture, sciences, commerce et arts de Châlons-sur-Marne ; séance publique, années 1848, 1849, 1850, 1852. 4 volumes in-8o.

Cercle pharmaceutique de la Marne ; procès-verbal de la séance générale tenue à Reims, le 6 septembre 1852. In-4o

Bulletin des travaux du comice agricole du département de la Marne ; année 1853. 1 vol. in-8o.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, Société des sciences, lettres et arts de Nancy, année 1851. 1 vol. in-8o.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 33e année, 1851-1852. 2 vol. in-8o.

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai ; 2e série, tome I (1849-1851). 1 vol. in-8o.

Mémoires de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1849, 1 vol. in-8o.

Bulletin de l'Athenée du Beauvaisis, 1852, 1er et 2e semestres. 2 cahiers in-8o.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, trimestres de janvier, avril, juillet et octobre 1852, et 1er trimestre 1853. 5 cahiers in-8o.

Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-mer : des assolements, fin (1852) ; séances semestrielles du 30 octobre 1852 et du 19 mars 1853. 3 cahiers in-8o.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux : Programme des prix pour 1853, 1854, 1855.

— *Précis analytique des travaux, pendant les*

Digitized by Google

années 1849-1850, 1851-1852. 2 vol in-8°.

Société libre d'émulation de Rouen : Programme des prix proposés pour 1853, 1854, 1855.

— *Bulletin*, année 1851-1852. 1 vol. in-8°.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, cahiers 125e, 126e et 127e ; 2e, 3e et 4e trimestres de l'année 1852.

Société Hâvraise d'études diverses. 18e et 19e années (1850 à 1852). 1 vol. in-8°.

Société de statistique du département des Deux-Sèvres. Bulletin, 1re livraison, 1850-1851 ; 2e, 1851-1852.

— *Mémoires*, 1852 ; livraisons 1re, 2e et 3e.

Société des antiquaires de Picardie. Bulletin, année 1852, nos 2, 3, 4. Deux cahiers in-8°.

— *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, par D. Grenier ; 2e livraison, pages 185 à 424. In-4°.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, années 1849, 1850, 1851, et premier semestre de 1852. 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des sciences, etc., du département du Var, séant à Toulon, 20e année, 1852, nos 1 et 2. 2 cahiers in-8°.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest ; 1852, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1853, 1er et 2e trimestres. 5 cahiers in-8°.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, tome VII, 3e cahier.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, année 1851, pages 53 à 124; année 1852, 1 volume in-8°.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, tome XXXIV, table ; tome XXXV, nos 2, 3, 9 à 26 ; tome XXXVI, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12,

Digitized by Google

13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 ; tome XXXVII, n° 2.

Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Rapport, au nom de la commission des antiquités de la France, lu dans la séance publique annuelle du 12 novembre 1852, par M. Lenormant. 40 pages in-4°.

Société des antiquaires de France. — *Mémoires*, tome XXI. 1 vol. in-8°.

— *Annuaire*, 1852-1853. 2 vol. in-18.

Bulletin de la Société de géographie, 4e série, nos 5 à 23. In-8°.

Société de la morale chrétienne, tome III, nos 1, 2 et 3. In-8°.

Institut des provinces. — *Bulletin bibliographique*, nos 7 et 8, mars et mai 1853.

— *Congrès scientifique*, dix-septième session tenue à Nancy en septembre 1850. 2 vol. in-8°

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. IX, 2e, 3e et 4e livraisons ; tome X, 1re, 2e et 3e livraisons.

Mittei lungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. Siebenter band. Fünftes heft. Etruskische Alterthümer gefunden in der schweiz. N° 5, vol. VII. In-4°.

FIN DU TOME XVIIIe.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES AUTEURS

POUR LES DEUX VOLUMES

de l'année 1852-1853,

TOMES XVIIe ET XVIIIe.

—

BAUDESSON.

Rapport sur les mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube ; 1er sémestre 1851, t. I, p. 34.

J.-B. BUZY.

Entrée de Jeanne d'Arc à Reims, t. II, p. 169.

CHARLIER.

Développement de la glande mammaire chez un mouton de cinq ans, avec sécrétion du lait, t. I, p. 169.

DÉRODÉ.

Rapport sur le concours d'histoire littéraire, t. II, p. 143.

DUQUÉNELLE.

Rapport sur quelques publications archéologiques, t, I, p. 41.

Rapport sur quelques mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. I, p. 187.

Note sur quelques antiquités trouvées à Reims, t. I, p. 200.

L. FANART.

Notice sur M. Alphonse Périn, t. I, p. 110.

Digitized by Google

FLAYOL.

Jeanne d'Arc à Reims, t. II, p. 161.

GAINET.

Rapport sur un livre intitulé : Le sage dans les différents états de la vie, t. II, p. 101.

J. HUBERT.

Statistique monumentale du diocèse de Reims (département des Ardennes), t. I, p. 64 et 211, t. II, p. 72.

H. LANDOUZY.

Rapport sur les nouveaux appareils de chauffage, de ventilation et de panification soumis à l'Institut pendant l'année 1852, t. I, p. 25..

LECUYER.

Jeanne d'Arc à Reims, t. II, p. 154.

CH. LORIQUET.

Rapport sur les mémoires de l'Académie nationale de Metz, XXXIIe année, t. I, p. 129.

LOUIS LUCAS.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet d'ériger, à Reims, une statue à Colbert, t. I, p. 145.

MAUMENÉ.

Mémoire sur l'analyse des huiles au moyen du dégagement de chaleur produit avec l'acide sulfurique, tome I, page 1.

Observations sur l'emploi de quelques procédés pour l'analyse des sirops, t. I, p. 20.

Rapport sur les appareils de ventilation établis par MM. Lachappelle et Levarlet, t II, p. 1.

Rapport sur un appareil de soutirage présenté par M. GAMAHUT, t. II, p. 8.

MOURIN.

Jeanne d'Arc Champenoise et non pas Lorraine, par

Digitized by Google

M. F.-A. Pernot. — Jeanne d'Arc est elle Loraine. Jeanne d'Arc était-elle Française? Réponse au mémoire de M. Henri Lepage, par M. Renard (Athanase), t. II, p. 58.

L. Paris.

Mémoire sur la vie et les ouvrages de Fr. Maucroix, chanoine de Reims, t. II, p. 176.

Pierret.

Rapport sur un ouvrage intitulé : Manuel d'une Femme chrétienne, par M. l'abbé Chassay, t. I, p. 120.

Poinsignon.

État politique et religieux de l'Empire à la mort de Théodose-le-Grand (395) t. II, p. 28.

Saubinet.

Rapport sur la maladie de la vigne, t. II, p. 10.

Soullié.

Rapport sur les mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 4e série, t. II. en 1852; t. I, p. 174.

Rapport sur le concours de Poésie pour l'année 1853, t. II, p. 133.

Max. Sutaine.

Les tables tournantes, t. II, p. 18.

V. Tourneur.

Notice sur un manuscrit du XIIIe siècle, renfermant des dessins de la cathédrale de Reims par Wilars, de Honnecourt, t. I, p. 50.

Allocution dans la cérémonie des obsèques de M. Ernest Arnould, t. II, p. 107.

Allocution dans la cérémonie des obsèques de M. l'abbé Bandeville, t. II, p. 100.

Compte-rendu des travaux de l'Académie impériale, année 1852-1853, t. II, p. 113.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

de l'année 1852-1853,

TOMES XVIIe ET XVIIIe.

—

ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur quelques publications archéologiques, par M. DUQUÉNELLE, t. I, p. 41.

Rapport sur quelques mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, par M. DUQUÉNELLE, t. I, p. 187.

Note sur quelques antiquités trouvées à Reims, par M. DUQUÉNELLE, t I, p. 200.

Statistique monumentale du diocèse de Reims (département des Ardennes), par M. J. HUBERT, t. I, p. 64 et 211, t. II, p. 72.

Rapport de la commission chargée d'examiner le projet d'ériger, à Reims, une statue à Colbert, par M. LOUIS LUCAS, t. I, p. 145.

Notice sur un manuscrit du XIIIe *siècle, renfermant des dessins de la cathédrale de Reims*, par WILARS, de Honnecourt, par M. V. TOURNEUR, t. I, p. 50.

BEAUX-ARTS.

Notice sur M. Alphonse Périn, par M. L. FANART, t. I, p. 110.

HISTOIRE.

Jeanne d'Arc Champenoise et non pas Lorraine, par M. F.-A. Pernot. *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* —

Digitized by Google

Jeanne d'Arc était-elle Française ? Réponse au mémoire de M. Henri Lepage, par M. Renard (Athanase); par M. MOURIN, t. II, p. 58.

Mémoire sur la vie et les ouvrages de Fr. Maucroix, chanoine de Reims, par M. L. PARIS, t. II, p. 176.

Etat politique et religieux de l'Empire à la mort de Théodose-le-Grand (395), par M. POINSIGNON, t. II, p. 28.

LETTRES.

Rapport sur un ouvrage intitulé : Manuel d'une Femme chrétienne, par M. l'abbé Chassay; par M. PIERRET, t. I, p. 120.

LITTÉRATURE.

Rapport sur le concours d'histoire littéraire, par M. DÉRODÉ, t. II, p. 143.

Rapport sur le concours de poésie pour l'année 1853, par M. Soullié, t. II, p. 133.

PHILOSOPHIE.

Rapport sur un livre intitulé: Le sage dans les différents états de la vie, par M. l'abbé Gainet, t. II, p. 101.

POÉSIE.

Entrée de Jeanne d'Arc à Reims, par M. J. B. BUZY, t. II, p. 169.

Jeanne d'Arc à Reims, par M. FLAYOL, t. II, p. 161.

Jeanne d'Arc à Reims, par M. LECUYER, t. II, p. 154.

SCIENCES.

Développement de la glande mammaire chez un mouton de cinq ans, avec sécrétion du lait, par M. CHARLIER, t. I, p. 159.

Rapport sur les nouveaux appareils de chauffage, de ventilation et de panification soumis à l'Institut pendant l'année 1852, par M. H. LANDOUZY, t. I, p. 25.

Mémoire sur l'analyse des huiles au moyen du déga-

Digitized by Google

gement de chaleur produit avec l'acide sulfurique, par M. MAUMENÉ, t. I, p. 1.

Observations sur l'emploi de quelques procédés pour l'analyse des sirops, par le même, t. I, p. 20.

Rapport sur les appareils de ventilation établis par MM. Lachappelle et Levarlet, par le même, t. II, p. 1.

Rapport sur un appareil de soutirage présenté par M. Gamahut, par le même, t. II, p. 8.

VARIÉTÉS.

Rapport sur les mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 1er semestre, par M. BAUDESSON ; t. I, p. 34.

Rapport sur les mémoires de l'Académie nationale de Metz, XXXIIe année, par M. CH. LORIQUET, t. I, p. 129.

Rapport sur la maladie de la vigne, par M. SAUBINET, t. II, p. 10.

Rapport sur les mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 4e série, t. II, en 1852, par M. SOULLIÉ, t. I, p. 174.

Les Tables tournantes, par M. MAX. SUTAINE, t. II, p. 18.

Allocution dans la cérémonie des obsèques de M. Ernest Arnould, par M. V. TOURNEUR, t. II, p. 107.

Allocution dans la cérémonie des obsèques de M. l'abbé Bandeville, par le même, t. II, p. 109.

Compte-rendu des travaux de l'Académie Impériale, année 1852-1853, par le même, t. II, p. 113.

Programme des concours ouverts pour l'année 1854, t. II, p. 209.

Proclamation des prix et médailles, t. II, p. 215.

Tableau des membres composant l'Académie de Reims, t. II, p. 217.

Listes des Sociétés correspondantes, t. II, p. 239.

Digitized by Google

Liste des ouvrages adressés à l'Académie impériale de Reims pendant l'année 1852-1853, t. II, p. 245.
Table des auteurs, t. II, p. 255.
Table des matières, t. II, p. 258.

Reims, Imp. de P. Regnier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 517 098

Digitized by Google